

Ville de Lille

PROCES VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2005.

La séance est ouverte à 17 heures 25 sous la présidence de Madame Martine AUBRY, Maire de Lille.

Madame le Maire.- Je vais demander à Stéphanie BOCQUET de procéder à l'appel.

(Madame BOCQUET procède à l'appel nominal)

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, M. BERNARD, Mme BOCQUET, M. BODIOT, Mme BOUCHART, M. CACHEUX, Mmes CAPON, CARLIER, M. CHARLES, Mme COOLZAET, M. CUCHEVAL, Mmes CULLEN, DANGRÉAUX-VARLEZ, DA SILVA, MM. DECOCQ, de SAINTIGNON, Mme DESWARTE, M. DURAND, Mmes ESCANDE, FILLEUL, M. FLEJSZEROWICZ, Mme FOLENS, M. FREMAUX, Mmes GEORGET, GLEIZER, M. HANNA, Mme HENAUT, M. KANNER, Mme KECHEMIR, MM. LABBEE, LESERRE, Mme MAHIEU, MM. MARCHAND, MAUROY, MOREAU, MUTEZ, ORIOL, PARGNEAUX, PECHARMAN, PLANCKE, Mme POLIAUTRE, M. QUIQUET, Mme REDLICH, M. RICHIR, Mmes ROUGERIE, ROUGERIE-GIRARDIN, MM. SANTRÉ, SAVOYE, Mme STANIEC, MM. SULMAN, TOSTAIN, Mme VERBRUGGHE, M. VICOT.

Excusés : Mme DAVAL, M. DEGREVE (pouvoir), Mme DEMESSINE, M. LENGLET, Mmes MALLEVILLE (pouvoir), PHEULPIN-COQUEL (pouvoir), M. SINAGRA (pouvoir).

Madame le Maire - Mes chers collègues, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous saluer au début de ce dernier Conseil avant les vacances. Il sera largement consacré aux déplacements et au stationnement comme nous avons prévu de le faire depuis un certain nombre de mois.

Mes chers collègues, je voudrais commencer par un carnet qui est malheureusement bien rempli.

Nous avons appris ces dernières semaines le décès d'hommes qui ont beaucoup compté dans notre ville et qui, je le sais, comptent beaucoup dans le cœur de nombre de Lillois.

Je voudrais leur rendre hommage en mon nom, mais aussi au nom du Conseil municipal et de beaucoup de Lillois et Lilloises qui les connaissaient.

Tout d'abord, je voudrais parler de Jean-Pierre QUEMOUN dont je veux saluer très chaleureusement l'épouse et les enfants qui sont ici et dont nous avons appris le décès le 19 juin dernier à l'âge de 74 ans.

Beaucoup ici connaissaient Jean-Pierre QUEMOUN, pas tant pour ce qu'il était professionnellement, même s'il était un homme très respecté dans sa profession, mais surtout pour

l'homme engagé qu'il était, peut-être aussi par rapport à cette chaleur communicative qui était la sienne, à cette espèce d'humanité qu'il portait en lui et qui l'a peut-être mené de Babel Oued en Algérie où il était né à Lille où il est arrivé en 1962.

Il avait des répliques légendaires que chacun connaissait. Il savait mettre tout le monde à l'aise et faisait régner autour de lui une atmosphère extrêmement chaleureuse.

Chacun le connaissait aussi professionnellement. Il était à la tête d'un important cabinet d'expertise comptable et sa notoriété dépassait très largement le cadre de notre métropole.

Il a d'ailleurs présidé la Chambre départementale des professions libérales du Nord.

Il était Président d'honneur de l'Union lilloise des experts comptables et du groupe France Audit.

Il exerçait également les fonctions d'expert judiciaire auprès de la Cour d'appel de Douai et du Tribunal Administratif de Lille.

Mais, comme je le disais, Jean-Pierre QUEMOUN n'était pas seulement un éminent expert comptable et un conseiller avisé de la vie des entreprises, c'était un homme engagé, un citoyen actif qui participait à la vie de notre ville et, nous le savons, un militant acharné des valeurs humanistes et républicaines.

Il a été Conseiller de quartier dès 1987 à Lille Centre sous la présidence de Monique BOUCHEZ et il a poursuivi son mandat avec Marie-Thérèse ROUGERIE jusqu'en 2001, toujours très attentif aux habitants de ce quartier, et plus généralement de notre ville, se consacrant en particulier à l'école Michelet.

Il mettait ses compétences -et quand on est expert comptable et commissaire aux comptes, on en a beaucoup- au service d'un certain nombre d'associations lilloises, dont il fut notamment trésorier, veillant avec sagacité à l'équilibre de leurs comptes.

On peut citer les Amitiés franco-ivoiriennes, les Anciens du 43^{ème} Régiment d'infanterie notamment.

Il consacrait aussi du temps de sa profession en participant à des jurys d'examens, à des soutenances de mémoires.

Il était membre du Conseil d'Administration de l'association culturelle israélite de Lille.

Chacun se souvient que notre Maire honoraire, Pierre MAUROY, lui avait remis les insignes de Chevalier dans l'Ordre de la légion d'honneur.

Nous perdons là une personnalité forte de notre ville, engagée dans de nombreux secteurs et je crois surtout un homme d'une grande sensibilité, d'un grand humanisme et qui portait haut les valeurs républicaines.

Je voudrais redire ce soir à son épouse et à ses enfants toute notre peine et leur dire que beaucoup de Lillois partagent la leur.

Nous avons également appris le décès de Monsieur Marc DEVAUX, l'ancien Président du LOSC notamment, disparu le 26 mai 2005 à l'âge de 76 ans.

Je voudrais saluer sa compagne et le Directeur Général de la Compagnie Métropolitaine de l'Habitat, de la CMH, où il a exercé - j'y reviendrai- des fonctions très importantes.

Je vais peut-être commencer par ce supporter formidable du LOSC qu'était Marc DEVAUX. Il était devenu un fan de football grâce à son père qui l'emmenait, dès son plus jeune âge, dans les tribunes du stade Gerland à Lyon. Il avait gardé cette passion pour le football.

Cela l'avait amené, au début des années 90, à devenir Président du directoire du LOSC pendant la saison 1992-1993.

Il faut dire qu'en compagnie de Bernard LECOMTE - on ne dira jamais assez que ces deux hommes ont permis au LOSC de retrouver un équilibre financier très difficile avant d'en appeler à Vahid HALILODZIC et de retrouver le chemin des résultats sur le plan sportif - Président du conseil de surveillance, il avait jeté les bases d'une autre politique, celle qui allait lentement mais sûrement permettre de retrouver les voies de la sagesse sur le plan financier mais aussi les voies du succès.

Bien qu'il ait quitté depuis plus de dix ans ses fonctions de président, Marc DEVAUX n'en restait pas moins un fidèle supporter comme, m'avait-il dit, un fervent partisan d'un grand stade à Lille, comme tous ceux d'ailleurs qui soutiennent et aiment le LOSC.

Il faut dire aussi que c'était un très grand sportif. Il fut pilote professionnel entre 1960 et 1965, golfeur, un grand amateur des concours hippiques, entraîneur de l'équipe de hockey sur glace de Croix.

C'était un homme d'action. Sa famille, ses amis et tous ceux qui l'ont connu retiendront d'abord de Marc DEVAUX une énergie débordante, une action permanente mais aussi une action pensée, réfléchie et qui a apporté des résultats.

C'était aussi un chef d'entreprise très impliqué dans le tissu économique régional et un grand professionnel dans le domaine de l'immobilier, et notamment dans le domaine social puisqu'il dirigea pendant 12 ans la SLE, qui allait devenir CMH il y a quelques années. Il avait mis en place un plan de requalification des quartiers et c'est notamment lui qui avait décidé la démolition de la première barre des Biscottes à Lille-Sud en 1989.

Mais c'était un homme qui est toujours resté à l'écoute des difficultés sociales des habitants de ces logements. Il a bien vu les évolutions nécessaires du logement social en préparant celle qui a conduit la SLE à devenir, à la fin des années 90, le groupe CMH, dont je salue à nouveau les dirigeants qui sont ici parmi nous.

Encore un homme de grande qualité, là aussi, je crois que c'est souvent le cas dans les personnalités de notre ville, très fortement impliqué professionnellement, permettant le développement de notre ville, et en même temps engagé dans d'autres domaines, en l'occurrence largement sportifs et dans notre équipe de football.

Je tenais à renouveler ce soir mes sincères condoléances ainsi que celles du Conseil municipal à sa compagne, à sa famille ainsi qu'à ses anciens collègues et à ceux qui poursuivent l'activité qui a été la sienne.

J'ai parlé du LOSC en évoquant Marc DEVAUX, je voudrais également évoquer la mémoire de Félix VITOWSKI qui est décédé dimanche dernier à l'âge de 82 ans.

Les plus anciens parmi nous, mais aussi tous les amoureux du football, en tout cas du LOSC, se souviennent de VITO qui était le gardien de but du LOSC, à la grande époque du LOSC, là où il enchaînait les victoires. On peut peut-être dire que cette grande époque est en train de revenir et nous nous en réjouissons.

Premier du Championnat de France en 1945-1946.

Vice-Champion en 1948-1949, 1949-1950, 1950-1951.

Comme en Coupe de France où le LOSC a été vainqueur en 1946, 1947 et 1948.

VITO était le gardien de but de cette équipe légendaire, qui a fait l'image du LOSC dans cette légende du football.

Je voudrais ce soir, au nom du Conseil Municipal de Lille, et au nom de tous les supporters du LOSC, renouveler mes condoléances à la famille de Félix VITOWSKI, de VITO plus simplement, et en particulier à sa fille Myriam qui est parmi nous, à son gendre, notre collègue, Yves DURAND, et à leur fille Esther.

Et puis, en saluant ses enfants, sa fille et son époux, son fils et son épouse, je voudrais vous dire aussi que nous avons appris la disparition de Monsieur HENNART, décédé le 10 juin, à l'âge de 90 ans.

Nous avons beaucoup parlé de Robert HENNART lorsque nous avons fêté l'anniversaire de notre grande Ecole Supérieure de Journalisme. Je salue Loïc HERVOUET, son directeur, qui est là ainsi que les personnalités de l'ESJ qui sont avec lui ce soir.

Chacun se souvient que Robert HENNART avait dirigé l'Ecole Supérieure de Journalisme de Lille de 1947 à 1976, ce qui est un bail, vous l'imaginez. Il avait succédé au fondateur, Paul VERSCHAEVE, et il travailla au rayonnement de l'ESJ, non seulement dans notre ville et en France mais aussi dans le monde. Il a suivi une trentaine de promotions d'étudiants qui ont garni les rédactions de nos médias, presse écrite, radio, télévision, en France et aussi ailleurs, ce qui a fait aussi la notoriété de notre ville. Je redis ce soir que nous avons la plus grande école de journalisme de France –je dis de France pour ne pas paraître trop prétentieux.

Nous pensons, cher Loïc HERVOUET, qu'elle est importante bien évidemment au-delà de nos frontières et qu'elle est reconnue comme telle très loin d'ici.

J'avais eu l'occasion de remettre la médaille d'or de la Ville lors des cérémonies du 80^{ème} anniversaire de l'école à Robert HENNART, ici en mairie en novembre dernier, parce qu'à un homme qui est resté 30 ans à la tête de cette école, on peut dire que la renommée, la force, la rigueur, le professionnalisme de notre école lui doivent beaucoup. Je ne pense pas qu'un de ses successeurs qui est là parmi nous dira le contraire.

Robert HENNART cultivait aussi d'autres talents. Il a non seulement tracé plusieurs sentiers de randonnée dans notre région mais il aimait également le Comité flamand de France et siégeait à la Commission historique du Nord.

Donc, vous voyez là aussi un homme très attaché, sur un terrain différent, à notre patrimoine, à notre patrimoine naturel, à notre patrimoine linguistique, bref, à ce que nous sommes.

Quand je parle de Robert HENNART, comme des trois personnalités que j'ai évoquées avant, nous pensons à des hommes et des femmes qui ont toujours su allier leur progression professionnelle, leur carrière professionnelle, et irradier autour d'eux, conforter sur le plan économique, social, sportif, culturel, notre ville, notre région et notre métropole.

Là aussi, je veux dire à sa famille, à ses enfants, que nous sommes auprès d'eux pour leur apporter notre profonde sympathie.

Nous le savons, Robert HENNART était très fier de l'ESJ, cher Loïc HERVOUET. Continuons à développer notre école, à rester dans ses pas, dans sa vie. C'est l'un des plus beaux hommages que nous pouvons lui apporter à l'avenir.

Voilà. C'est la vie, me dira-t-on, mais c'est toujours difficile quand on parle d'hommes de cette qualité.

Nous avons heureusement quelques nouvelles qui ne sont pas aussi tristes.

Une nouvelle que personne ici n'ignore, la libération de Florence AUBENAS et d'Hussein Hanoun AL SAADI. Nous nous sommes retrouvés presque spontanément autour du Club de la presse ainsi que la journaliste de Libération qui ont porté ici dans notre ville beaucoup des initiatives auxquelles la Ville s'est évidemment associée pour, comme le disait Serge JULY, faire du bruit pour que Florence et Hussein, du fond de leur cave, puisque nous avons appris depuis où ils étaient retenus, puissent comprendre qu'ils n'étaient pas seuls et que personne ne les oubliait, que la France entière faisait du bruit pour qu'on ne les oublie pas et qu'on obtienne leur libération.

Nous nous souvenons des soirées au Théâtre du Nord, des fanfares, des pigeons voyageurs.

Nous nous souvenons aussi des pétitions et de leurs portraits ici à la mairie et sur la Grand Place, que nous avons décrochés évidemment avec une très grande joie lorsque nous avons appris leur libération.

Nous savions qu'il se passait des choses, nous ne savions pas évidemment quand une telle décision serait prise par leurs ravisseurs. Comme beaucoup de Français, et comme beaucoup d'hommes et de femmes dans le monde qui défendent la liberté de la presse, nous nous sommes réjouis de cette libération et nous avons été soulagés de retrouver Florence AUBENAS, j'allais dire, égale à elle-même.

C'est peut-être l'occasion de rappeler que beaucoup de journalistes sont détenus dans le monde et, au-delà des journalistes, des hommes, des femmes qui se battent pour leurs pays et permettez-moi d'avoir une pensée pour Ingrid BETANCOURT qui est toujours otage en Colombie.

Une bonne nouvelle aussi pour vous dire que mon Chef de cabinet, Violette SPILLEBOUT, que tout le monde connaît aussi pour ses qualités personnelles, son sourire permanent et son activité efficace, a donné naissance, il y a trois jours, à une petite fille, Anna-Marie, qui mesure 51cm et qui pèse 3,7 kg, vous le voyez, je ne vous épargne rien, c'est pour vous dire que c'est une belle petite fille. Tout s'est bien passé, Violette et Anna-Marie sont en pleine forme.

Nous voulons lui adresser des félicitations très chaleureuses et penser à Raphaëlle et Tess, ses deux sœurs qui l'attendent très fortement. Saluer aussi Olivier SPILLEBOUT, le directeur des Transphotographiques que tout le monde connaît et qui est donc le père d'Anna-Marie.

Un petit mot pour dire que nous avons reçu le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme à Lille. C'était le 83^{ème} congrès national, les 3, 4 et 5 juin à Lille Grand Palais, Madame la Présidente.

Nous avons été nombreux à assister à des parties de ce congrès important dans la conjoncture actuelle, aussi bien dans notre pays que dans le monde.

Un nouveau président, Jean-Pierre DUBOIS, a été élu pour remplacer Michel TUBIANA.

C'est peut-être l'occasion pour moi de saluer bien sûr la Ligue des Droits de l'Homme de Lille et du Nord, mais aussi toutes les associations qui se battent pour la défense des droits de l'homme, je dirai, et de la femme, dans notre ville; elles sont nombreuses et nous en avons bien besoin; leur engagement et leur dévouement sont essentiels à notre ville.

J'en arrive à l'un des dossiers de fond de ces communications qui est notre prochain jumelage avec Oujda.

Permettez-moi de saluer les nombreux membres du comité de pilotage qui prépare le jumelage avec Oujda. Je ne vais pas tous les citer, je voudrais simplement redire ici au Conseil Municipal, chacun le sait, que nous préparons ce jumelage depuis près d'un an.

Il y a ici et de l'autre côté de la Méditerranée des hommes, des femmes, quelle que soit leur origine, qui préparent ce jumelage de Lille avec le Maroc via Oujda, si je puis dire. Je vous rappelle que 50% des Marocains et des hommes et des femmes issus du Maroc de notre ville sont originaires d'Oujda.

Je salue le Consul Général du Maroc qui nous fait le plaisir d'être avec nous et qui nous a beaucoup aidés dans ce choix comme les diverses personnalités, Mohamed BECHARI, et tous ceux qui sont là, des Lillois grâce à qui nous avons préparé ce jumelage un peu particulier.

Un peu particulier, parce que nous l'avons voulu non protocolaire et parce que nous savons que nous avons à apprendre d'Oujda comme Oujda attend aussi des choses de nous.

Nous avons voulu que ce jumelage soit celui des écoles, des commerçants, de la culture, de l'économie, du développement, du tourisme, du social, de la défense des droits des femmes et des enfants. Bref, nous avons voulu que ce soient nos populations, Lillois d'un côté, Oujdis de l'autre, qui se rencontrent et qui réalisent des progrès ensemble.

J'ai été très heureuse d'accueillir avec tout le Conseil Municipal une délégation fin avril conduite par Monsieur Lakhdav HADOUCH, Président de la Commune Urbaine d'Oujda.

Nous avons signé un premier accord-cadre et nous avons décidé que nous ne signerions le jumelage que lorsque nous aurions des propositions concrètes.

Elles arrivent actuellement par dizaines dans tous les domaines, toutes aussi sérieuses et importantes. Nous devons donc faire une première liste de priorités dans chacun des domaines.

Je voudrais remercier tous ceux qui ont travaillé dans ces commissions et qui vont continuer à travailler.

Je me rendrai à Oujda avec Pierre de SAINTIGNON et d'autres membres de notre Municipalité à la fin du mois de juillet pour rencontrer ceux qui ont travaillé de l'autre côté de la Méditerranée.

La Semaine d'Oujda à Lille qui a eu lieu du 8 au 13 juin était une semaine culturelle car la culture est peut-être le meilleur moyen pour se rencontrer. Nous avons d'ailleurs dans cette même salle vu un superbe défilé de mode, entendu de la musique oujdie, particulièrement entendue dans la province de l'Oriental. Des hommes et des femmes nombreux étaient là, cet Hôtel de Ville était plein et nous avons pu voir combien ce jumelage avec Oujda était non seulement une joie pour les Marocains ou les Français d'origine marocaine de Lille mais aussi pour les Lillois tout simplement, ce qui nous a tous réjouis.

Après le succès de cette grande semaine, nous allons maintenant aller au concret en signant un premier volet d'actions dans tous les domaines depuis un fonds d'appui aux initiatives associatives, à des échanges de jeunes, nous avons d'ailleurs reçu des jeunes sportifs d'Oujda pendant cette période, la formation des cadres, l'activité économique, plusieurs projets ont déjà été engagés, un travail entre les commerçants, entre les écoles, entre les hôpitaux, un travail dans le domaine culturel.

Bref, nous voyons que dans tous les domaines qui vont jusqu'au tourisme ou à la formation des cadres il y a des actions de coopération en cours et je voudrais saluer tous ceux ici présents qui ont permis que nous fassions ce jumelage que nous avons appelé du cœur, ce n'est pas un

jumelage honorifique, c'est un jumelage porté par les Oujdis de Lille et par les Lillois et porté de l'autre côté par les Oujdis.

Je redis que nous irons fin juillet à Oujda et que nous commencerons, dès la rentrée, des programmes très concrets sur lesquels nous reviendrons bien sûr au Conseil Municipal.

C'est l'occasion pour moi, non seulement de saluer toutes les femmes et tous les hommes d'origine marocaine de notre ville, qui sont nombreux.

A un moment où certains pensent qu'il y a trop d'étrangers ou trop d'hommes et de femmes d'origine étrangère en France, je voudrais dire ma fierté d'avoir une ville où nous avons des hommes et des femmes qui sont venus nous aider à reconstruire notre région ou à la construire et à la renforcer.

Le Maroc, comme l'Algérie et la Tunisie, pour ne prendre que le Maghreb mais je pourrais parler des Espagnols, des Italiens, des Polonais, c'est ce qui fait la richesse de notre ville. Ceux qui en doutent n'ont pas très bien compris ce qu'est une ville en société. Rien n'est pire que de vivre avec des hommes et des femmes qui sont exactement comme chacun de nous est, dans l'âge, dans la catégorie sociale, dans la culture.

Une fois de plus, il faut le dire, la force de notre ville est que nous sommes capables de vivre tous ensemble et de nous enrichir de nos différences. On ne dira jamais assez la force des hommes et des femmes qui ont quitté leur pays, jamais avec plaisir, pour venir s'enraciner chez nous.

Quand on réussit, comme c'est le cas pour la communauté marocaine, à s'intégrer aussi bien dans un autre pays, on a une force en intelligence, en sensibilité, en humanité, dont nous devons aussi de prendre des leçons.

Je me réjouis véritablement de la présence de ces fortes communautés dans notre ville, je dis communautés non pas au sens de communautarisme mais tout simplement au sens où chacun doit garder ses racines, je suis Basque et je suis fière d'être Basque, même si je suis profondément Lilloise et il faut que nous le restions, chacun a besoin de bien connaître ses racines pour vivre la période actuelle et pour se projeter dans l'avenir.

Je voudrais aussi vous dire que nous n'avons pas de jumelage avec l'Algérie et la Tunisie. Nous recherchons et nous travaillons actuellement à un jumelage avec l'Algérie, nous avons déjà plusieurs propositions. Puis nous continuerons car je crois que les vrais jumelages ce sont ceux que nous avons avec des pays qui ont des représentants chez nous parce que ce sont des jumelages différents des jumelages institutionnels, qui peuvent avoir aussi leur intérêt, mais qui sont différents dans leurs formes et peut-être aussi dans ce qu'ils portent.

Alors, vive cette nouvelle vie entre Lille et Oujda et cette amitié entre la France et le Maroc.

Je vais passer maintenant à un sujet bien différent qui est celui du plan d'alerte et d'urgence.

Après la canicule de 2003, même si notre ville a été épargnée, je ne reviens pas sur les conditions qui ont sans doute permis que nous n'ayons pas de décès lors de cette canicule qui a fait 15 000 morts en France, nous avons mis en place l'année suivante un dispositif efficace de veille et d'alerte pour 2004.

Nous avons souhaité non seulement le renouveler cette année mais également l'élargir.

L'élargir à la fois par la population concernée mais aussi dans les objectifs de ce qu'on a appelé au départ le plan canicule et qui est maintenant un plan d'alerte et d'urgence.

L'année dernière, nous avons essayé de connaître les personnes âgées isolées qui souhaitaient être reconnues comme étant isolées et jointes en cas de difficultés liées notamment à la

température. Non seulement nous leur avons donné un numéro de téléphone qu'elles peuvent appeler 24 h/24 mais nous avons aussi mis en place un système pour leur téléphoner, les visiter si nécessaire, leur donner des conseils.

Nous avons souhaité élargir ce système pour en faire un plan d'alerte et d'urgence permanent.

D'abord, nous gardons bien évidemment ce numéro de téléphone qui est reconduit et les proches des personnes fragiles peuvent tout à fait téléphoner pour demander qu'une personne complémentaire soit ajoutée à la liste des 1 275 Lillois qui sont déjà inscrits.

Ensuite, nous avons souhaité étendre aux personnes handicapées cet accompagnement que la Ville entend faire de manière permanente. C'est ce que nous faisons maintenant.

Faire en sorte que les appels téléphoniques qui peuvent venir de la personne en difficulté ou qui viennent de nous-mêmes lorsque, par exemple en période de canicule, nous voulons vérifier que chacun va-bien, que tous les conseils ont pu être apportés ou que des visites ont été faites à ces personnes, soient généralisés au-delà de la période de canicule, même si nous savons qu'il y a des moments difficiles, le premier, l'été, et le deuxième, l'hiver, où nous ferons des campagnes pour rappeler un certain nombre de conseils avec des affiches, des flyers, des articles dans les journaux locaux, mais aussi un courrier qui sera adressé, non seulement à ces personnes qui ont souhaité être appelées ou visitées, mais également à toutes ces personnes âgées de plus de 75 ans, à toutes les personnes fragiles, aux partenaires du CLIC et du réseau de soins gériatriques et aux associations et institutions qui sont en lien avec les personnes handicapées.

Je voudrais saluer le travail réalisé par Marie-Christine STANIEC et par Michel CUCHEVAL pour la mise en place de ce dispositif qui sera dorénavant permanent.

C'est une bonne manière aussi d'accompagner nos aînés, même si, je ne le rappellerai jamais assez, rien ne vaut la présence de la famille, des voisins, des proches. Je le redis comme chaque année.

Lille qui sera la ville de la solidarité, je l'espère, portera un certain nombre de propositions pour que des personnes âgées ou handicapées isolées dans notre ville soient, si je puis dire, jumelées ou parrainées par des familles, leurs voisins, leurs proches, quand elles n'ont pas la chance d'avoir des familles qui peuvent s'en occuper à proximité.

Là aussi, si la Ville peut beaucoup, ce sont d'abord les Lillois et les Lilloises qui peuvent apporter leur générosité, leur temps, leur énergie, pour que personne dans notre ville ne se sente isolé, surtout lorsqu'il est en difficulté et lorsqu'il est fragilisé par un handicap ou par l'âge.

Je souhaite maintenant terminer en vous disant que, après des vacances bien méritées pour chacun, nous nous retrouverons les 3 et 4 septembre pour la Braderie et un Conseil Municipal de rentrée le 26 septembre à 17 heures.

Je vais passer la parole à Monsieur DECOCQ qui a souhaité poser une question orale à laquelle je répondrai avant que nous n'entrions dans le vif de l'ordre du jour du Conseil Municipal.

Je remercie encore tous ceux qui sont venus pour ces communications parce qu'ils sont acteurs de ce qui a pu être dit.

Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci pour ces vœux de vacances, Madame le Maire. Ils sont particulièrement mérités pour l'Opposition.

Madame le Maire.- Oui, c'est dur pour vous, je le sais.

Monsieur DECOCQ.- Non pas tant que cette situation soit spécialement insupportable mais tout de même, on en parlera tout à l'heure.

Je vais vous lire, conformément à notre règlement intérieur, la question orale qui, comme chacun le sait, est une question qui doit être posée par écrit, ce à quoi on se tient strictement.

Madame le Maire, en ce moment même se fait l'attribution des jobs d'été dans les quartiers lillois. Ce moment est très attendu car ces jobs d'été constituent non seulement un apprentissage d'une tranche de vie professionnelle, une bouffée d'oxygène financière appréciable, mais permettent en plus de responsabiliser les jeunes dans leur démarche de « projet de vacances ».

Aussi, leur nombre et leur répartition entre les différents quartiers constituent un sujet hautement sensible à la veille des vacances d'été.

Je souhaite donc, Madame le Maire, avoir des éclaircissements sur le processus d'attribution mis en œuvre par vos services.

La première question porte sur le nombre de ces jobs d'été et sur l'évolution de ce nombre d'une année sur l'autre.

Quel est le nombre retenu pour 2005 ? On parle de 250.

Comment en arrive-t-on à ce nombre ? Au nom de quel arbitrage ?

La deuxième question porte sur les critères de répartition par quartier.

Est-ce un simple critère démographique ou au prorata des difficultés identifiées dans les quartiers ou d'autres critères ?

La troisième question enfin a trait aux critères de sélection de chacun des jeunes. Pouvez-vous indiquer quels sont ces critères qui président au choix de ces jeunes ?

Je vous remercie, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Je vous remercie, Monsieur DECOCQ, d'avoir posé cette question, cela me permet de faire un petit point sur un sujet dont on ne parle pas souvent et qui effectivement intéresse beaucoup de jeunes de nos quartiers.

Vous savez que la Ville, pendant les périodes d'été, propose un certain nombre de jobs d'été aux jeunes de 18 à 25 ans.

Je salue notre Maire honoraire, Pierre MAUROY.

Vous l'avez très bien rappelé, ceci permet à des jeunes de gagner un peu d'argent, peut-être parfois pour un projet de vacances, de comprendre comment fonctionne la Mairie, mais aussi peut-être un milieu de travail et d'avoir un certain nombre de responsabilités.

Il faut rappeler que beaucoup de jeunes attendent cette période parce que, comme vous le savez, dans notre ville comme d'ailleurs malheureusement dans le reste de la France, le chômage a augmenté fortement depuis trois ans et notamment le chômage des jeunes, c'est celui qui a le plus augmenté et donc nous avons toujours plus de candidats pour ces jobs d'été.

Je voudrais d'abord dire que ce qui en fait le nombre avant de venir sur les modalités c'est évidemment la contrainte financière. Nous avons fixé un montant financier, dans la continuité d'ailleurs du précédent mandat, mais nous avons un peu changé les modalités en fonction des demandes des jeunes et de ce qui nous a paru aussi mieux correspondre aux objectifs que vous avez rappelés et que je viens de redire à l'instant.

Cette mesure a été créée par Pierre MAUROY en 1997, elle est montée en puissance et nous en avons un peu changé les modalités.

En effet, jusqu'en 2003, ces jobs d'été étaient d'une semaine. Une semaine, c'est peu et d'abord les responsables de la Ville auxquels nous demandons une attention particulière aux jeunes parce que l'objectif n'est pas qu'ils soient là pendant cinq jours à se promener dans les couloirs, il est que l'on puisse effectivement, soit leur expliquer comment fonctionne un service, soit leur demander – et en général, c'est les deux- une tâche particulière qu'ils puissent apporter.

Une semaine, on arrivait le lundi, le temps de dire bonjour à tout le monde et de dire au revoir le vendredi, il ne se passait pas grand-chose et eux-mêmes disaient « Une semaine, en terme de rémunération, cela ne nous permet pas de financer par exemple un projet de vacances », souvent d'ailleurs préparé collectivement.

Donc, nous avons décidé en 2003 de passer à 15 jours et de réorganiser le système pour que ce soit plus sérieux. Nous n'avons pas, pour ce faire, doublé le budget, ce qui aurait été extrêmement difficile dans la conjoncture actuelle, nous sommes restés au même budget et évidemment le nombre de jeunes a été diminué par deux mais, encore une fois, cela correspondait à ce que souhaitaient les jeunes et au sérieux de ces jobs d'été.

Nous avons aussi souhaité l'équilibrer car les filles, qui continuent à être très minoritaires, y compris au niveau de celles qui posent leur candidature, n'étaient que 40 sur 250 l'année dernière, on atteint cette année presque la parité puisque nous aurons 62 garçons pour 50 filles.

Je l'ai dit, c'est absolument le coût financier pour le budget de notre ville qui amène à la limitation du nombre.

Comment ces jobs d'été sont-ils répartis ?

Ils sont répartis par quartier, au prorata de la population du même âge par quartier mais on sait que les quartiers les plus jeunes de la ville sont les quartiers les moins favorisés. Donc, le pourcentage est évidemment plus important à Lille-Sud ou à Moulins qu'au Vieux-Lille et au Centre.

D'autre part, nous avons souhaité que l'offre profite à ceux qui en ont le plus besoin, même si beaucoup de jeunes souhaitent savoir comment fonctionne la Mairie, ils ont d'ailleurs d'autres moyens de l'apprendre par le biais des écoles et des expériences que nous lançons en lien avec les Mairies de Quartiers, la Mairie centrale et les écoles.

C'est la raison pour laquelle, en fonction de leur situation personnelle, de celle de leur famille, parfois du projet qui est le leur, les Secrétaires des Mairies de Quartiers fixent des listes de priorités qui sont validées par les Présidents des Conseils de Quartiers.

Donc, répartition au prorata de l'âge, avec évidemment un pourcentage plus important pour les quartiers les moins favorisés et ensuite, choix en fonction du projet personnel de chacun.

C'est un mécanisme qui est bien rodé. D'ailleurs, je voudrais remercier l'ensemble des fonctionnaires qui acceptent d'accueillir un jeune parce que c'est toujours une tâche supplémentaire, il faut le dire. Depuis l'année dernière et depuis ces 15 jours, à la fois ceux qui les reçoivent et les jeunes eux-mêmes sont contents de la façon dont cela est fait.

Nous essayons aussi de faire en sorte que, d'une année sur l'autre, on fasse tourner ceux qui ont posé leur candidature déjà pour une deuxième et une troisième années afin que chacun puisse en bénéficier.

Je ne vous dis pas que tout le monde est ravi de ce système, il y a peut-être dix fois plus de jeunes qui aimeraient être retenus dans la ville mais, encore une fois, les contraintes financières sont là.

Si vous le permettez, Monsieur DECOCQ, je profiterai de cette réponse sur les jobs d'été pour dire un mot des nombreuses activités qui ont lieu cet été à Lille. Je voulais en dire un mot précédemment mais puisqu'il y avait cette question, autant le dire en même temps.

Nous avons sorti deux guides : un nouveau guide pour les 2 à 16 ans et pour leurs parents. C'est un premier élément concret du Projet Educatif Global qui permet de répondre à toutes les questions que l'on peut se poser ou presque lorsqu'on reste à Lille cet été.

En fonction de l'âge, où se passent les activités, dans quelles conditions, avec quel encadrement ? Y a-t-il une cantine ? A quel coût ?

Voilà ce que présente ce guide.

Du sport, des activités culturelles ou artistiques, le contact avec la nature, y compris des stages sur les nouvelles technologies comme l'informatique ou la vidéo. Le panel proposé est large.

Et puis nous ressortons pour la deuxième année consécutive ce guide que nous avons maintenant appelé « Lille dans tous ses étés » qui permet de proposer à un public beaucoup plus large l'ensemble des activités qui existent pendant ces deux mois, des balades, du sport, des fêtes, de la culture, ce qui se passe dans les quartiers, il y en a pour tous les âges.

Ce guide, me semble-t-il, est également intéressant. Donc, je dis à tous ceux qui vont passer une partie ou la totalité de l'été à Lille « Utilisez ces guides, vous pouvez en abuser, cela ne peut vous apporter que du plaisir ».

Il était important que cette information puisse avoir lieu dans ces conditions pour tous ceux qui ne partent pas en vacances.

Je rappelle que près de la moitié des enfants lillois ne partent pas en vacances. C'est aussi un des sujets sur lesquels nous travaillons dans le cadre de Lille, ville de la solidarité. C'est sans doute aussi un domaine dans lequel un peu plus de solidarité justement permettrait d'avoir de meilleurs résultats. On en parlera peut-être l'année prochaine, je l'espère, avec un programme important, pas seulement mené par nous mais mené également par des Lillois et des Lilloises.

Voilà, Monsieur DECOCQ, comment je pouvais répondre à votre question.

Si vous le voulez bien, je propose que nous entrions maintenant dans le Conseil Municipal proprement dit avec trois sujets importants à l'ordre du jour, il y en aura même quatre si nous en avons le temps :

- ◆ la politique de déplacement et de stationnement
- ◆ le Compte administratif
- ◆ le Contrat Enfance

- ◆ le projet de réhabilitation de l'habitat ancien, si nous avons le temps de l'explicitier suffisamment dans le détail, sinon, nous en parlerons au Conseil de la rentrée car c'est un projet tout à fait important.

Permettez-moi de faire une petite introduction avant de laisser la parole à Marc SANTRÉ et à Roger VICOT dans ce Conseil Municipal qui va être largement consacré au déplacement et au stationnement.

D'abord, je voudrais dire les choses très simplement, comme j'essaie toujours de le faire, c'est-à-dire comme je le pense.

Toutes les grandes villes, en tout cas, celles qui se développent, et nous sommes heureux d'être dans une ville qui se développe, ont aujourd'hui des problèmes de stationnement, d'encombrement et de déplacement. Je dirai même que lorsque je vais le mardi à Paris, Pierre MAUROY que je retrouve dans le train le mardi matin ne dira pas autre chose, je me dis « Ah, si je pouvais payer un billet de train à chaque Lillois pour qu'il se rende compte de ce que sont vraiment les encombrements et, pourvu qu'on n'en arrive jamais là. »

Christian DECOCQ dit « C'est une ville socialiste ». Heureusement que les Socialistes à Paris commencent à mettre fin à ce qui n'a pas été fait pendant 100 ans. Nous, justement, nous voulons éviter d'arriver à la situation de Paris, nous n'y sommes pas parce que déjà des choses ont été faites et que nous poursuivons.

C'est vrai, et là, je sors de la plaisanterie, que toutes les villes qui se développent - et nous sommes fiers que notre ville soit aujourd'hui cette ville qui accueille à la fois des hommes et des femmes pour travailler, des touristes, mais aussi où les habitants ont envie de bouger à l'intérieur de la ville - toutes ces villes ont des problèmes d'encombrement, d'engorgement des rues. Et, encore une fois, nous sommes loin d'être à la hauteur de certaines grandes villes françaises ou européennes.

Quand je pense qu'à Rome, par exemple, le cœur de ville est totalement interdit à la circulation depuis dix ans et que les voitures circulent un jour sur deux en fonction de la plaque d'immatriculation, selon qu'elle est paire ou impaire. Il est vrai que les Romains étant assez habiles, ils ont parfois deux plaques d'immatriculation.

Tout cela pour dire que les problèmes sont lourds.

Si vous allez à Londres, qui n'est pas très loin de Lille, vous vous rendez compte qu'on ne peut plus entrer dans Londres, non seulement parce qu'il y a un péage extrêmement coûteux, mais aussi parce qu'il n'y a plus de places de stationnement, volontairement, pour que les voitures n'y entrent pas. Donc, à Londres, vous voyez un défilé de bus, de taxis, de voitures avec chauffeur, il n'y a plus de voitures particulières.

Il faut que nous arrivions à éviter cette situation parce que nous sommes pour un équilibre et pour trouver pour chaque déplacement le meilleur moyen de le faire.

Mais nous n'échapperons pas à la règle de ce développement et nous savons que plusieurs facteurs contribuent dans notre ville à ces difficultés, j'ai parlé du développement de la ville mais il ne faut pas oublier aussi la forme d'urbanisme qui est la nôtre. Nous n'avons pas eu à Lille, on peut peut-être s'en féliciter d'ailleurs, d'Hausmann qui ait fait les grands boulevards parisiens, nous avons un cœur de ville avec des petites rues qui souvent datent du 15, 16 ou 17^{ème} siècle dans lesquelles il est plus difficile de circuler, surtout si on veut garder le cachet des pavés, que dans des grandes artères.

Je dis « peut-être doit-on s'en féliciter » parce que je crois que c'est ce qui fait la force et le charme de notre ville.

Le trafic automobile a bien sûr explosé comme partout, dans le Nord peut-être plus qu'ailleurs. L'automobile a été pour beaucoup de générations, quand on pouvait s'acheter une automobile, une promotion sociale. Il ne faut pas l'oublier quand on traite ce problème dans notre ville parce que, pour beaucoup d'hommes et de femmes, le fait de pouvoir se déplacer en voiture a été considéré comme un progrès social, même si, aujourd'hui, je crois que nous en sommes tous d'accord, nous devons participer à l'effort mondial - je pense au protocole de Kyoto - pour éviter que notre couche d'ozone, on le voit bien ces jours-ci avec la chaleur, n'ait des difficultés qui amènent déjà des problèmes en matière de santé.

On voit les problèmes d'allergie, les problèmes bronchiques chez beaucoup de jeunes enfants, mais aussi, au-delà de cet élément, nous savons que l'encombrement, la difficulté à se déplacer crée du stress qui s'ajoute parfois à des journées très lourdes entre le travail, la famille, etc.

Donc, c'est un objectif de santé publique, c'est bien sûr un objectif de qualité de vie de pouvoir circuler correctement dans une ville.

Lorsque nous avons sorti notre projet urbain, nous avons fixé un objectif, nous ne l'avons pas encore rempli, qui serait de faire en sorte que chaque déplacement que le Lillois fait, un homme ou une femme qui vient de notre Métropole, de notre Région et qui passe dans la ville, devienne comme une promenade, c'est-à-dire qu'au lieu d'être stressé à l'idée « Je prends ma voiture » « Je prends le bus » « Est-ce que je vais être en retard ? » « Est-ce que je vais pouvoir me garer ? » « Est-ce que je vais pouvoir passer en vélo ? » « Est-ce que, à pied, je vais y arriver avec ces trottoirs qui sont trop encombrés ? » et bien que nous soyons dans une logique où ces périodes de transfert d'un lieu à l'autre soient des moments de promenade dans une ville agréable, plus verte, plus aérée, où on ne risque pas des accidents ou des difficultés et où on perde le moins de temps possible, en sachant que flâner n'est pas une perte de temps comme quand on se retrouve dans un encombrement entre deux voitures.

Je voudrais aussi vous rappeler que notre hypercentre est très étroit, 40 hectares, alors que nous avons 220 000 habitants et que, chaque jour, 480 000 déplacements s'effectuent entre Lille et le reste de la Métropole, dont 70% en voiture jusqu'à présent et, à l'intérieur de Lille, il se fait 360 000 déplacements dont, heureusement, les 2/3 se font à pied et un peu moins de 30% en voiture, 7% en transports collectifs, c'est insuffisant mais les efforts de la Communauté Urbaine font augmenter cette proportion.

Je voulais revenir un instant, avant de passer la parole à Marc SANTRÉ, sur le fait que dans ces 480 000 déplacements entre Lille et la Métropole nous avons pu vérifier qu'environ 1/3 de ceux-ci étaient effectués par des hommes et des femmes qui traversaient notre ville. Nous avons essayé d'y mettre fin à la fois par une meilleure information pour la contourner mais aussi en ralentissant le trafic sur les rues qu'ils traversent, on traversait la ville parce que c'était plus facile que de la contourner.

Ensuite, pour environ un tiers de ces déplacements, ce sont des personnes qui arrivent le matin et qui repartent le soir. Il faut là aussi éviter qu'ils utilisent les places disponibles dans le cœur de ville car cela empêche la circulation et la fluidité et cause des problèmes.

Je n'aborde pas les solutions, Marc les présentera dans quelques instants.

Enfin, un tiers environ sont des personnes qui ont quelque chose à faire dans la ville, accompagner un enfant à l'école, faire des achats, aller au restaurant, remplir une formalité administrative et ont donc besoin de se garer et de repartir.

Et je n'oublie pas que si nous voulons aussi que la vie commerciale et artisanale de notre ville marche il faut que les rues commerçantes, et pas seulement le cœur de ville, dans tous nos

quartiers, puissent voir passer des voitures et non pas avoir des voitures qui restent du matin au soir en stationnement.

Nous avons donc beaucoup travaillé depuis trois ans et je voudrais saluer tout particulièrement le travail de Marc SANTRE. J'ajouterai, il ne m'en vaudra pas, celui d'Eric QUIQUET, Monsieur le Président, votre Vice-Président aux transports à la Communauté Urbaine, parce que c'est par un travail en commun entre la ville et la métropole que nous pouvons avancer, et le travail de Roger VICOT sur le stationnement se fait en parfaite harmonie.

Je vais laisser la parole à Marc SANTRE à la fois pour faire le premier bilan de ces actions et vous dire ce que nous allons faire pendant cette deuxième partie du mandat, avec des objectifs, laisser la ville se développer et équilibrer les modes de déplacement, en faisant en sorte que pour chaque déplacement et chaque personne car, pour tous, le déplacement n'est pas le même, le meilleur moyen de locomotion soit choisi, pour que nous partagions mieux la ville.

Je le dis parce que j'entends souvent dire « Ah, c'est la politique d'untel ou untel », nous avons tenu un séminaire municipal et je peux vous dire que la politique qui va être présentée par Marc SANTRE et Roger VICOT est celle de la Municipalité toute entière.

Je voudrais les remercier parce que c'est un travail très difficile où, sauf si quelqu'un a la science infuse, nous n'avons pas aujourd'hui de solution dont nous soyons sûrs à 100% que, à chaque fois que nous la mettons en place, c'est la bonne solution.

Notre démarche est une démarche pragmatique qui parfois est expérimentale, ce qui nous permet de revenir dessus si cela ne marche pas et qui, je crois, peu à peu, commence à porter ses résultats et à faire en sorte qu'un certain nombre de comportements sont modifiés.

C'est donc bien la politique de l'ensemble de la Municipalité qui est proposée maintenant et j'en remercie tous ceux qui ont pu nous permettre d'en être là aujourd'hui, en particulier Marc SANTRE à qui je passe immédiatement la parole.

Monsieur SANTRE.- Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire, Mesdames, Messieurs, chers collègues, après le projet urbain que vous avez présenté, Madame le Maire, après nos réunions de bilan à mi-mandat, je vous propose ce soir de faire un rapide bilan et surtout de tracer les perspectives de la politique en matière de déplacements.

Plutôt partisan de circulation sur une seule voie, je suis heureux de faire ce soir une présentation à deux voix avec mon collègue Roger VICOT qui présentera la politique de stationnement, pilier essentiel d'une politique globale et cohérente de déplacement.

Le projet lillois de déplacement est indissociable de notre projet urbain dans lequel il s'inscrit totalement. Sa mise en œuvre est une condition nécessaire à la requalification de nos espaces publics que le tout voiture a souvent défigurés.

Revisiter toute l'économie de nos déplacements, c'est aussi permettre à Lille de mieux asseoir sa volonté de mixité sociale, sans renvoyer vers des périphéries toujours plus lointaines certaines catégories de population.

Faire de la ville, dans chacun de nos quartiers, favoriser les proximités, c'est réduire les déplacements inutiles ou contraints.

Faciliter des liaisons pour tous entre nos quartiers, créer des liens avec toute la métropole, c'est encourager le partage, redonner de l'autonomie, quel que soit son âge ou sa condition physique, et sortir des spécialisations géographiques et de la ghettoïsation.

Notre projet comportera le droit à la mobilité pour tous et d'abord pour les personnes à mobilité réduite, faciliter le stationnement, bus plus nombreux et tous accessibles, trottoirs dégagés.

Contrairement aux craintes des uns ou aux espoirs des autres, la phase 1 de notre projet a globalement recueilli l'adhésion des Lillois à l'occasion du bilan à mi-mandat.

Ces questions touchent à notre quotidien et les Lillois ont conscience que le laisser faire ou la démagogie ne sont pas porteurs de solutions durables.

Si j'ai parlé de la phase 1, c'est que ce soir je vais vous présenter la phase 2 couvrant les années 2005 à 2007.

Il s'agit d'un programme construit étape par étape, maîtrisé dans son calendrier et cohérent avec le plan de déplacement communautaire qui pointe l'horizon 2015.

Au-delà des obligations légales, les défis que nos sociétés doivent relever, effet de serre, fin du pétrole abondant et à bon marché, le projet lillois de déplacements s'est bâti sur l'écoute des attentes et des besoins des habitants de Lille et de sa Métropole.

A l'écoute mais, je veux le dire, sans démagogie. Il est de notre responsabilité de proposer des solutions conformes à l'intérêt général fixant le cadre dans lequel notre ville doit se développer.

Ce projet doit nous permettre de construire ensemble, Madame le Maire, le nouvel art de vivre lillois.

Au risque de décevoir certains, il ne se définit pas en négatif, stigmatisant telle ou telle catégorie ou tel moyen de déplacement.

Loin de l'inaction ou des incantations, nos propositions s'adressent à tous les usagers afin de permettre à chacun, au fil de ses journées, de choisir le mode de déplacement le mieux adapté, sans hésiter à passer de l'un à l'autre.

Au nom de la Majorité municipale, je vous propose ce soir un projet fait de propositions concrètes pour une ville partagée, accessible et respirable.

Première diapositive, s'il vous plaît.

Le constat.

Je vais reprendre les chiffres que vous avez cités, Madame le Maire, non pas pour avoir la prétention, en quelques chiffres, de résumer la complexité des problèmes de déplacement mais parce que je pense qu'il est important de savoir de quoi on parle.

Vous l'avez dit, Madame le Maire, 360 000 déplacements sont réalisés chaque jour à l'intérieur de Lille, c'est-à-dire des déplacements ayant pour origine et destination la ville de Lille.

Sur ces 360 000 déplacements, les 2/3 sont effectués à pied, ce qui peut paraître surprenant mais c'est la réalité des enquêtes qui le démontre. Notre réseau de trottoirs est pour les déplacements internes à la ville le premier réseau de transport.

En revanche, les 480 000 déplacements qui s'effectuent entre Lille et le reste de la métropole se voient réalisés pour les 2/3 par la voiture.

Il est important de souligner que même si nous sommes confrontés à des problèmes d'étalement urbain, la grande majorité de ces déplacements motorisés se fait en échange avec les communes de la première couronne, les 3/4 de ces déplacements en voiture font moins de 10 kilomètres, la moitié fait moins de 5 kilomètres. 15% de ces déplacements font moins de 1 kilomètre.

Autre donnée importante, nous pouvons en rester là dans le constat, 38% des Lillois adultes en âge de conduire n'ont pas de voiture à leur disposition.

La politique de déplacements à Lille. Quelle est-elle ?

Premièrement, les objectifs politiques.

Madame le Maire, vous l'avez dit, le premier de nos objectifs est de faire une ville qui fonctionne en garantissant son développement social et économique. La congestion qui menace toutes les grandes Métropoles européennes est un frein à ce développement et le nombre d'heures perdues dans les embouteillages augmente régulièrement et représente une part non négligeable du produit intérieur brut de nos pays.

Le deuxième objectif est, en tant que collectivité locale, de contribuer à répondre aux enjeux planétaires qui sont face à nous :

- ◆ le changement climatique et le respect du protocole de Kyoto en est un,
- ◆ la mutation nécessaire de nos économies qui ont été fondées sur un pétrole abondant et bon marché, époque aujourd'hui révolue, en est un autre,
- ◆ un objectif de santé publique, il s'agit de réduire les pollutions et toutes les formes de stress ; au-delà des difficultés de circulation, le bruit est une forme de stress importante et souvent mal vécue par les habitants des grandes villes. Il y a toute une série de stress et revoir notre politique de déplacement, c'est améliorer les conditions sanitaires de manière très générale.
- ◆ dernier objectif, je l'ai évoqué en introduction, c'est, en réduisant la place aujourd'hui occupée par la voiture, de permettre de faire des aménagements d'espaces publics de qualité. Ces aménagements, en lien étroit avec Lille métropole communauté urbaine, ont commencé, il faut les poursuivre mais ils doivent s'appuyer sur une politique de maîtrise de l'usage de la voiture en ville.

Quatre objectifs et, pour y répondre, des principes de base.

Le premier de ces principes est de favoriser le transfert modal, faciliter le passage d'un mode de déplacement à un autre mode de déplacement et favoriser particulièrement le transfert modal de la voiture vers les transports collectifs. J'y reviendrai.

Deuxième principe : réduire les usages inutiles de la voiture. Madame le Maire l'a dit, la réduction des trafics de transit en ville mais aussi la réduction des trajets courts motorisés, pour faire 1 ou 2km, la voiture n'est pas, loin de là, le meilleur mode de déplacement en ville, ce n'est pas le plus économique, ce n'est pas le plus rapide et ce n'est pas le plus agréable.

Dernier principe : toujours affirmer la complémentarité entre l'ensemble des modes de déplacement, notre politique n'est pas fondée sur une pratique monomodale, chacun peut être tour à tour automobiliste, cycliste, piéton ou utilisateur de transport en commun.

Notre objectif étant, pour chaque déplacement, de donner le choix à nos concitoyens et qu'ils puissent choisir le mode de déplacement optimum.

Les objectifs, les principes, quelques mots pour évoquer les réalisations sans entrer dans les détails de ce qui a été réalisé dans la première moitié du mandat.

Le premier engagement qui a été symbolique de notre politique de déplacement et d'aménagement de l'espace public, c'est l'engagement tenu dès le premier coup de pioche des travaux sur J.B. Lebas d'offrir une alternative de substitution aux 1 000 ou 1 100 automobilistes qui se garaient sur J.B. Lebas tous les matins avec la mise en place de la Citadine des parkings, avec un effort particulier puisque la Citadine a bénéficié d'une période de gratuité d'un peu plus de 12 mois pour accompagner des changements d'habitudes.

La Citadine est aujourd'hui payante, de nouvelles habitudes sont prises.

Avec ce nouveau dispositif, nous avons constaté - et c'est tant mieux - la mise en œuvre de plans de mobilité dans plusieurs entreprises, publiques ou privées, pour les salariés concernés par le stationnement à J.B. Lebas et au Champ de Mars. Je pense que c'est une dynamique qui ne demande qu'à se poursuivre.

Il est important aussi de signaler que derrière Citadine et le gardiennage des parkings, ce sont des emplois créés non délocalisables.

Réalisations par rapport au vélo.

La pratique du vélo se banalise à Lille, c'est tant mieux, on voit de plus en plus de vélos.

Quelques chiffres rapidement.

Nous avons doublé le réseau d'aménagement cyclable qui atteint aujourd'hui une cinquantaine de kilomètres sur le territoire lillois.

Nous avons triplé le nombre de supports de parking à vélos pour attacher les vélos. Nous sommes aujourd'hui à plus de 600 supports répartis sur toute la ville de Lille, développé un service de location et de gardiennage avec l'association Chti vélo en gare de Lille Flandre.

Si l'usage du vélo progresse au fil des aménagements, il est important pour l'avenir qu'il ne se cantonne pas à des phénomènes de centre-ville ou de ville centre mais qu'il puisse aussi concerner toute la périphérie.

Réalisations à mi-mandat.

Ce sont des espaces pour flâner, des espaces de rencontres et de respiration à Lille, le parc J.B. Lebas bien sûr qui est en voie de finition, l'aménagement de la promenade urbaine entre les gares de Lille et la Citadelle, l'aménagement de l'avenue Léon Jouhaux.

La mise en œuvre de zones 30 qui avait commencé avant 2001 et qui se poursuit au rythme des engagements communautaires, conformément au plan de déplacement urbain. C'est également un aspect important.

La maîtrise et le contrôle des vitesses en ville sont un axe essentiel d'une politique de déplacement maîtrisée.

La réduction des coupures urbaines puisque Lille est ceinturée historiquement par ses remparts et aujourd'hui par un certain nombre d'infrastructures, qu'elles soient fluviales, ferroviaires ou autoroutières qui constituent de véritables ruptures entre la partie intra muros de Lille et les quartiers extérieurs.

Dans cette première partie de mandat a été réalisé le cheminement entre Faubourg de Béthune et le CHR de Lille avec la réalisation de l'avenue Oscar Lambret.

Est en cours ce que vous voyez à l'écran c'est-à-dire la liaison entre la Porte des Postes et le futur Faubourg des Modes, avec tout un travail de liaison entre la place Barthélémy Dorez et, de l'autre côté, la halle de glisse et la rue du Faubourg des Modes. Ces travaux sont en cours et se termineront à la fin de l'année.

Dernier élément du bilan : concernant la circulation automobile, nous avons commencé à hiérarchiser et à organiser des flux automobiles en renvoyant une partie des flux de transit. Nous avons pour cela créé la boucle de contournement du cœur de ville, dite aussi boucle des parkings sur laquelle ont été installés des panneaux de jalonnement et de dynamique des parkings permettant aux automobilistes de connaître toutes les disponibilités.

Ces premières étapes ont marqué leur efficacité puisque, à titre d'exemple, sur le boulevard de la Liberté, le trafic a diminué de l'ordre de 20% grâce à cette stratégie.

Après ce rapide bilan, je propose de vous présenter les actions qui seront engagées dans la phase 2 de notre plan de déplacement 2005-2007.

Nous avons choisi une présentation par mode de déplacement, un peu en contradiction avec ce que j'ai dit tout à l'heure puisque l'intérêt est la complémentarité et non pas de segmenter les différents modes de déplacement mais il est plus facile de l'aborder mode par mode.

Avant de parler des transports collectifs, je remercie Pierre MAUROY, Président de la Communauté Urbaine, ainsi que Eric QUIQUET et Marc GODEFROY qui a succédé à Eric QUIQUET à la présidence du Syndicat mixte des transports avec lesquels nous collaborons, cette politique étant de compétence communautaire.

Premier point. J'ai évoqué tout à l'heure la Citadine, la navette des parkings, comme on a pu l'appeler, en septembre 2006, Citadine se transformera en navette des boulevards, c'est-à-dire qu'elle empruntera le boulevard de la Liberté, le boulevard Vauban, par exception sur l'appellation navette des boulevards elle empruntera la rue d'Isly et le boulevard de Metz, ce qui permet de ne pas doubler la ligne de métro sur le boulevard Montebello et de desservir le secteur Faubourg de Béthune, Concorde. Ensuite, elle rejoint la Porte des Postes et le boulevard Victor Hugo, le boulevard J.B. Lebas.

Dans un premier temps, en 2006, la navette des boulevards continuera à desservir les parkings de la Porte de Valenciennes et de Norexpo. Le trajet définitif ne viendra en application qu'en septembre 2007, le parking de Norexpo aura alors disparu avec la construction du Bois Habité, et on organisera le circuit de Citadine pour qu'elle puisse s'approcher de la gare et en assurer la desserte.

On est là sur une grande innovation avec une ligne à forte fréquence : 8 minutes en heures de pointe, 10 minutes en heures creuses et 15 minutes en marge de la journée.

Une amplitude horaire importante avec un démarrage du service dès 5 h 30.

Citadine permettra de desservir cinq quartiers, de les relier entre eux et aussi de les relier aux stations de métro et aux parcs relais.

Je pense que c'est un élément important dans la politique de déplacement et la complémentarité que j'évoquais tout à l'heure.

Après Citadine, réalisation en 2006 et 2007 également, la ligne de bus à haut niveau de service que Pierre MAUROY a eu l'occasion de présenter à la presse au moins dans son trajet, il y a une dizaine de jours, la ligne Comines-Ronchin.

Elle empruntera une partie de l'itinéraire de Citadine, au moins sur le boulevard de la Liberté, ce qui me permet, à ce niveau de ma présentation, de dire que pour accueillir les quelque 700 bus qui passeront chaque jour sur le boulevard de la Liberté nous mettrons en place à l'été 2006 un deuxième couloir bus, vélo, taxi, situé sur la partie droite du boulevard dans le sens de circulation actuel.

J'ai parlé de Citadine, j'ai parlé de la ligne de bus à haut niveau de service Comines-Ronchin, une autre ligne de bus sera créée, CHR-Wattignies.

Mais au-delà de ces lignes de bus à haut niveau de service, c'est l'ensemble du réseau de bus qui sera renforcé à l'horizon 2007, je n'entre pas ce soir dans les détails, ce renforcement sera présenté le moment venu.

Quelques ordres de grandeur.

Au niveau du territoire lillois, c'est en 2007 une augmentation de l'offre bus de 40 à 50%, ce qui est très significatif.

A titre d'exemple, sur la desserte de la rue du Faubourg des Postes, nous sommes aujourd'hui à 84 passages de bus par jour, nous serons en 2007 à 224 services de bus. Vous voyez là très concrètement que la volonté de réduction de la place de la voiture se traduit par un effort significatif d'offre alternative à la voiture.

Au niveau de la politique vélo, notre volonté pour la deuxième partie du mandat est de poursuivre la constitution d'un réseau cyclable cohérent. J'indiquais tout à l'heure les 50 km aujourd'hui réalisés que vous voyez sur cette carte.

Sur la base des propositions du schéma qui a été annexé au plan de déplacement urbain communautaire, sur la base des propositions faites par l'association Droit au vélo, mais aussi des propositions recueillies auprès de l'ensemble des Conseils de Quartiers, nous poursuivrons cette politique d'aménagement dans les années 2005 à 2007, avec, par souci de visibilité, un travail que nous essaierons de mener par secteur en fonction de certains aménagements, notamment autour de la place du Carnaval (ex.friche MEO), autour de la place de la République mais aussi autour des aménagements liés à la future place de Fives en cours de réalisation.

Accessoirement, nous mettrons en place, dès cette année 2005, un service de gravage et d'immatriculation des vélos puisque le vol des vélos est un frein à son utilisation. En partenariat avec la Ville de Lille, les associations Chti vélo et Adav, nous permettrons aux Lillois et aux habitants de la Métropole de faire graver leurs vélos pour qu'ils soient plus facilement retrouvés en cas de vol.

Nous accueillerons en 2005, à Lille Grand Palais, Dorothée, le congrès des villes cyclables.

On a évoqué les transports, on a évoqué le vélo, on va parler maintenant des piétons avec deux propositions qui vous sont faites, il y en a bien d'autres puisque les piétons c'est d'abord la réalisation et la réfection des trottoirs. Je ne reviendrai pas sur l'ensemble du programme de réfection des trottoirs important qui est engagé depuis le début du mandat et qui sera poursuivi.

Deux propositions qui vous sont faites au travers de cette diapositive.

La première, c'est l'expérimentation de la piétonisation de la Grand Place le week-end. Il s'agit, à compter du 20 août et jusqu'au 25 septembre, de fermer la Grand Place à la circulation tout en maintenant l'accès au parking par la rue Nationale et en permettant l'accès aussi à la rue Grande Chaussée.

Le week-end, la fréquentation piétonne de la Grand Place est telle que le cortège de voitures qui tentent de la traverser constitue un désagrément, les automobilistes perdent du temps et les piétons souffrent des nuisances du trafic automobile.

On va l'expérimenter pendant quelques week-ends, nous ferons le bilan avec tous les acteurs du centre-ville, le Conseil de Quartier, les commerçants, les usagers et sur la base de ce bilan nous nous poserons la question de savoir si on pérennise cette piétonisation, toujours pour les week-ends.

Deuxième élément qui vous est présenté ce soir, c'est la fermeture de la voie de circulation qui traverse aujourd'hui la place de la République dans le cadre des aménagements qui seront réalisés au printemps 2006 sur le boulevard de la Liberté.

Il est proposé de refermer le parvis piéton sur la place de la République pour simplifier le fonctionnement du carrefour au niveau de la place Richebé, dans un premier temps, mais aussi pour disposer à Lille d'une place supplémentaire, d'une grande place où on puisse organiser des animations ou des manifestations.

La Ville reçoit de plus en plus de demandes d'animations –pour ne pas employer le terme de manifestations parce qu'il peut y avoir le départ de manifestations de la place de la République.

Nous manquons d'espaces pour les accueillir. La place du Général de Gaulle est surfréquentée ainsi que la place Rihour ou la place du Théâtre.

On peut avoir ici un lieu majeur et une belle et grande place qui permette, comme nous l'avons évoqué avec le cœur de Lille, de relier davantage le centre-ville au quartier Gambetta.

Vous avez là une vue de la future place de Fives qui sera aussi une belle et grande place publique au cœur du quartier.

Le développement des zones 30.

Je l'ai évoqué tout à l'heure, le problème de la présence de l'automobile, au-delà du nombre de voitures que nous nous attachons à réduire, c'est aussi le problème de la vitesse. La voiture sera d'autant mieux acceptée que la vitesse sera maîtrisée.

Nous poursuivons le programme d'aménagement de zones 30 dans tous les quartiers. Je ne citerai ici que, pour cet été, la matérialisation d'une zone 30 dans le quartier Vauban, autour du secteur des universités, entre la rue de Turenne, le boulevard Vauban, la rue Solférino et le boulevard de la Moselle.

Le renforcement du périmètre de la zone 30 qui a été mis en place en centre-ville à l'occasion des manifestations de Lille 2004. Ce périmètre a déjà été mis en place mais par un renfort de signalisation et de matérialisation, il sera renforcé pour que les automobilistes aient une meilleure perception d'entrer dans une zone particulière où la vitesse doit être contenue.

A l'occasion de cette zone 30 du centre-ville, j'en profite pour vous dire qu'à l'été 2005 nous rétablirons le stationnement sur chaussée sur le tronçon de la rue Nationale compris entre la place du général de Gaulle et le boulevard de la Liberté puisque ce périmètre est inscrit en zone 30, ce qui nous permet de remettre sur chaussée les stationnements nécessaires, zones de livraison, transports de fonds et aussi une quarantaine de places de stationnement publiques. Cela nous permet surtout de

rendre l'intégralité des trottoirs aux piétons et de conforter la promenade urbaine qui a été réalisée dans le prolongement de la rue Faidherbe.

Autre zone 30 qui sera mise en place en 2005 –je ne vais pas toutes les citer- c'est le projet d'aménagement de la rue du Faubourg des Postes, Faubourg des Modes.

Concernant la circulation automobile, nous proposons un plan de circulation. Vous avez ici un extrait de la carte qui a été présentée dans le cadre du projet urbain.

Notre premier souci est de redonner une lisibilité et de donner un certain nombre de points de repère, en s'attachant à redonner toute leur visibilité aux portes de Lille qui constituent des repères importants et qui permettent de diversifier les points d'entrée dans la ville de Lille et aussi les liaisons entre les quartiers.

A partir de ces portes que nous rendons plus visibles, notre volonté est de remettre à double sens de circulation un certain nombre d'axes majeurs de la ville, comme l'évoquait Madame le Maire tout à l'heure, avec deux soucis :

- ◆ dissuader le trafic de transit sur ces axes;
- ◆ limiter la vitesse, nous ne sommes pas là dans le cadre de zones 30, bien entendu, mais on veut faire de ces artères des voies urbaines, les riverains ont droit à la qualité de vie que nous souhaitons pour tous les Lillois.

Première réalisation qui a déjà fait parler d'elle : la remise à double sens de la rue Solférino qui sera engagée en trois phases qui s'enchaîneront entre le 15 juillet et la fin du mois d'août. Nous y reviendrons peut-être à l'occasion des débats.

La deuxième rue également importante qui sera remise à double sens à l'été 2006 au plus tard est la rue d'Isly qui est une demande ancienne du quartier et des riverains. Donc, apaiser cette voie nous paraît essentiel, ce sera chose faite dès 2006.

D'autres rues pourront être remises à double sens, je pense notamment à la rue d'Artois, là aussi, en cohérence avec le schéma d'aménagement du quartier de Moulins. Cela fait partie des axes partant d'une des portes d'entrée de la ville qui pourront être retraités.

Cela va être la liaison entre la partie voitures circulées et la partie voitures stationnées que développera Roger VICOT.

C'est la mise en place en 2006 d'un service d'auto partage à Lille. Cette idée est de pouvoir disposer d'une voiture sans nécessairement la posséder. La création d'une dizaine de stations sur l'ensemble du territoire lillois, sur chaque station, environ 5 voitures qui sont à disposition et qui peuvent être réservées 24 h/24. Cela permet de faire les déplacements pour lesquels la voiture est nécessaire. Ce service sera mis en place à partir de 2006, nous y travaillons.

Les voitures aujourd'hui en ville passent plus de 23 h/24 en stationnement et non en circulation, elles sont très consommatrices d'espace public. Donc, partager la voiture, c'est en avoir l'usage sans en avoir les contraintes.

Cela permet aussi de renforcer la complémentarité que nous évoquions entre la voiture et les transports en commun.

Enfin, le plan de déplacement d'entreprise que j'évoquais tout à l'heure et qui a été boosté par la mise en place des parcs relais et de Citadine.

La Mairie doit engager également son plan de mobilité interne et revoir ses politiques de déplacement pour jouer la carte de la complémentarité.

Dernier point : l'aspect communication.

Nous sommes là ce soir pour exposer devant vous mais nous souhaitons développer et profiter de chaque opération et de chaque intervention, qu'elle soit d'envergure ou modeste, pour expliquer en quoi elle s'inscrit dans un projet global de déplacement, en quoi ce projet se construit pierre après pierre.

Nous communiquerons bien entendu auprès des Lillois et des non Lillois, auprès de tous les acteurs de la ville, acteurs socio-économiques, avec une stratégie de communication qui sera développée dans les semaines et les mois à venir.

J'en ai terminé pour la partie strictement déplacement.

Je remercie, avant de passer la parole à Roger, tous les services de la Ville, de la Communauté Urbaine et de Transpole qui ont travaillé activement à l'élaboration de ce projet et de cette présentation. Merci.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur SANTRÉ.

Je passe la parole à Monsieur VICOT.

Monsieur VICOT.- Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, deuxième facette que cette politique globale puisqu'il s'agit du stationnement en complément, en harmonie même comme vous le disiez tout à l'heure, Madame le Maire, de ce que vient d'exposer Marc SANTRÉ sur les déplacements. J'insisterai sur une notion qui nous guide et qu'a évoquée Marc en préambule, la notion d'intérêt général, c'est-à-dire la primauté de l'intérêt collectif sur les intérêts particuliers qui, juxtaposés, ne peuvent être qu'antagonistes.

Il s'agit donc dans ce domaine des déplacements et du stationnement d'une politique du partage, d'une politique du vivre ensemble que nous souhaitons mettre en place avec, en préambule, le rappel d'une caractéristique de la Ville de Lille, c'est que nous ne sommes pas seulement une ville à part entière, nous sommes aussi le centre-ville d'une grande Métropole de plus d'un million d'habitants. C'est ce qui explique certains chiffres, par exemple les 200.000 véhicules qui se présentent chaque matin aux portes de la ville et les 60 000 véhicules qui, en milieu d'après-midi, stationnent sur le territoire de la ville de Lille.

En regard de cette demande de stationnement, l'offre de stationnement est estimée à 85.000 places, tous types de stationnement confondus, incluant l'offre privée, les parkings de résidences, les parkings d'entreprises, les garages collectifs, les garages particuliers.

On a une offre qui, sur le plan strictement mathématique, peut sembler supérieure à la demande, mais on est dans une situation où cette offre de stationnement est assez mal adaptée au quotidien puisque tous ces lieux de stationnement ne sont pas accessibles à toutes les catégories d'utilisateurs et parce que, géographiquement, c'est le centre-ville qui concentre sur un territoire extrêmement restreint toutes les fonctions urbaines, commerciales, culturelles, administratives, etc

Un rappel sur les règles de stationnement à Lille avec, en préambule, un ou deux chiffres qui prouvent que la promesse que vous avez faite en début de mandat, nous la tenons et nous la tiendrons. Nous irons au-delà d'ici la fin du mandat. Vous aviez promis que les capacités de stationnement à Lille ne seraient pas réduites durant ce mandat. Eh bien, aujourd'hui, nous ne supprimons pas les capacités de stationnement à Lille. Un chiffre par rapport à 2001 : 150 places de moins sur voirie, mais certaines places vont être créées dans les semaines et les mois qui viennent. Et

surtout, en parkings en ouvrage, nous sommes aujourd'hui à 543 places supplémentaires avec l'extension des Tanneurs et du parking du Piazza, sans compter les parkings à venir, je pense aux Galeries Lafayette, un peu moins de 600 places, au parking du Casino, 400 places environ, l'Hôtel de Région avec un peu plus de 800 places, ce qui libèrera un grand nombre de places dans les parkings du centre-ville, et je pense également au parking Axe-Europe, un peu moins de 600 places.

Un rappel des règles de stationnement à Lille.

Le stationnement payant sur voirie représente aujourd'hui à Lille 8 429 places avec 2 zones de stationnement que nous avons simplifiées (contre 3 au début du mandat) :

◆ une zone orange qui est la zone d'hyper centre-ville avec un peu plus de 3.000 places pour un tarif de 1,5 € limité à 1 h 30

◆ une zone verte qui est la zone périphérique à ce centre-ville avec un peu plus de 5.300 places, où le stationnement est autorisé pour une durée maximum de 2 h pour un tarif de 0,75 €. Une particularité : une partie de cette zone verte est gratuite le samedi, jour où l'activité est particulièrement ralentie à cet endroit. Cela touche notamment les abords de l'Hôtel de Ville.

Un tarif résidents puisque les automobilistes qui résident en zone réglementée, c'est-à-dire en zone orange ou zone verte, peuvent bénéficier d'un tarif préférentiel pour stationner leur véhicule au tarif de 1,5 €/jour. Il s'agit là d'un tarif pour un stationnement qui serait effectif la totalité de la journée. Le tarif résidents n'est payable que pour la durée effectivement stationné sur 24 jours ouvrables, le paiement moyen constaté pour un résident étant de 22 €.

Un tarif U que nous avons instauré pour les artisans qui peuvent bénéficier d'une vignette qui leur donne un tarif préférentiel de 2,40 €/jour.

Un tarif au même coût pour les professions médicales et para-médicales, 114 vignettes pour les médecins en 2005, et 190 vignettes pour les infirmiers, kinésithérapeutes et aides soignants.

Quelques cas particuliers, mais j'y reviendrai dans les propositions tout à l'heure. Certaines places du périmètre payant sont sujettes à une réglementation spécifique et réservées à une certaine catégorie d'usagers. Je pense en particulier aux places pour les personnes handicapées. Nous en avons aujourd'hui une cinquantaine sur le périmètre réglementé et payant.

Les zones de livraison concernent 348 places sur le secteur réglementé, mais j'aurai là aussi des propositions à vous faire tout à l'heure dans ce domaine.

Et puis les dépose-minute puisque nous en avons installé deux, l'un à proximité de Lille-Flandre, l'autre à proximité de Lille-Europe, avec un tarif dissuasif, les 20 premières minutes étant gratuites, au-delà on passe au double du tarif de la zone orange, c'est-à-dire qu'on est à 3 €/h de manière à favoriser la rotation la plus rapide possible des véhicules sur ces zones.

Le stationnement payant dans les parcs ouverts concerne 14 parcs, dont 9 sont délégués par la Ville de Lille et Lille Métropole Communauté Urbaine pour environ 9.500 places.

4 parcs sont exploités dans le cadre de concessions d'exploitation. Autrement dit, les sociétés qui exploitent ces parkings les ont financés, ont réalisé la construction des parcs. Cela concerne Opéra, République, Grand-Place et Vieux-Lille. Les 5 autres parcs sont exploités dans le cadre de contrats d'affermage. C'est donc la Collectivité Lille Métropole Communauté Urbaine qui les a financés et qui en est propriétaire. Cela concerne Euralille, Gare Europe, Grand-Palais, parking des Tours et du Nouveau-Siècle.

Je rappelle que la compétence en matière de parkings en ouvrage est une compétence obligatoire de Lille Métropole Communauté Urbaine, le suivi de la gestion de ces parcs ayant été confié par convention à la Ville de Lille.

Je rappelle également, en ce qui concerne les parcs en ouvrage que nous avons institué en partenariat avec les exploitants de ces parkings un tarif forfaitaire pour les visiteurs qui viennent à Lille le soir, 1,5 € à 2 € selon les parkings entre 19 h et 1 h du matin.

Nous avons permis la récupération des véhicules dans les parkings en ouvrage 24 h/24 h, ce qui n'était pas le cas au début du mandat. Et nous avons également autorisé le stationnement dans les parkings en ouvrage du centre-ville, République et Vieux-Lille, jusqu'à 1 h du matin.

Les objectifs de la Ville en matière de stationnement.

3 axes principaux :

- ◆ D'abord, l'amélioration de la qualité du service du stationnement à destination des usagers de la ville.
- ◆ Ensuite, le souci de répondre à des besoins spécifiques en matière de stationnement.
- ◆ Enfin, le souci d'encourager les modes de déplacement doux.

Premier objectif : l'amélioration de la qualité du service du stationnement à destination de la ville.

C'est le maintien nécessaire des effectifs des agents de surveillance du périmètre payant, et c'est - Marc SANTRÉ le développait tout à l'heure - la mise en place du jalonnement dynamique vers les parcs ouvragés qui permettent de guider les visiteurs vers les parkings en évitant les traversées inutiles de la ville.

Parmi les actions possibles, pendant l'été 2006, nous instituerons la gratuité du stationnement au mois d'août dans certaines zones de la ville. Je pense notamment aux secteurs où l'activité estivale est très faible. C'est le cas du quartier Vauban, quartier étudiant qui se vide pendant les périodes de vacances scolaires.

C'est aussi - c'est une idée sur laquelle nous travaillons avec les sociétés exploitant les parkings en ouvrage - la diminution du nombre d'abonnements pendulaires dans les parcs ouvragés afin de laisser plus de plages horaires disponibles.

Deuxième point : c'est la facilitation du paiement en diversifiant les produits du stationnement. Je le disais tout à l'heure, nous avons mis en place un certain nombre de tarifs spécifiques. Nous avons proposé un certain nombre de moyens de paiement, comme le PIAF. 1.500 PIAF environ sont utilisés aujourd'hui sur le territoire de la ville de Lille.

C'est aussi pour faciliter l'abonnement résidents et renforcer la mise en place d'un abonnement pour les résidents de 20 € par mois et 50 € par trimestre. Je le disais tout à l'heure, le coût moyen constaté sur le territoire de la ville de Lille aujourd'hui est de 22 € par mois.

Elargir la réflexion autour du stationnement à d'autres partenaires. Je disais en préambule que l'offre de stationnement globale semble très large, mais tous les types de parkings ne sont pas accessibles à tous les utilisateurs. C'est une réflexion que nous avons commencé à engager avec la Communauté Urbaine, mais aussi avec Lille Métropole Habitat pour répondre au problème de

saturation sur la voirie avec, évidemment, la question de la sécurisation de ces parkings, si on permet leur utilisation, et avec une politique de commercialisation des emplacements en direction des usagers extérieurs à ces résidences.

C'est une question que nous sommes en train d'approfondir notamment avec Alain CACHEUX.

Et puis, pour améliorer la lisibilité du stationnement payant sur la voirie, j'aurai l'occasion de présenter au dernier trimestre une modification du tarif de stationnement en zone verte. Aujourd'hui, il y a une différence de tarification entre la zone orange et la zone verte qui va du simple au double, 0,75 € pour la zone verte, 1,5 € pour la zone orange. La durée n'est pas en adéquation puisqu'on est sur 1 h 30 en centre-ville pour 2 h en zone périphérique. Donc, afin de rendre cet ensemble plus cohérent, nous travaillons à une baisse de la tarification en zone verte, que je vous présenterai d'ici le dernier trimestre.

Pour le souci de répondre aux besoins spécifiques, nous allons engager avec Marc SANTRÉ, Michel CUCHEVAL et les associations concernées une réflexion plus globale qu'actuellement sur l'augmentation d'une offre de places réservées aux handicapés sur l'ensemble de la ville.

En ce qui concerne la facilitation de l'accès des visiteurs aux commerces et aux activités tertiaires, c'est tout ce qui concerne l'accompagnement des aménagements de voirie. L'exemple le plus évident, c'est bien entendu Jean-Baptiste Lebas où nous passons d'une zone de stationnement totalement anarchique à une zone qui sera réglementée autour d'un parc superbe dans lequel vous pouvez vous promener dès aujourd'hui.

C'est la rue Nationale où nous allons re-créeer une quarantaine de places de stationnement.

Sur les zones de livraison, là aussi, nous avons commencé une réflexion importante avec l'Observatoire Communautaire du Stationnement, mais aussi avec les grosses structures qui génèrent des livraisons. Je pense à des structures comme le Marché d'Intérêt National à Lomme où nous avons engagé avec les concessionnaires une réflexion sur la mutualisation possible des livraisons de manière à réduire le nombre de véhicules qui viennent livrer les commerces de proximité en centre-ville. La réflexion se fait aussi sur le type et la nature des véhicules de livraison, avec la possibilité de mettre en place des véhicules électriques partagés entre les différents concessionnaires.

Et puis, il y a aussi cette réflexion engagée depuis le début du mandat et que nous continuons au fil des débats dans les Conseils de Quartier - et Marc SANTRÉ et moi-même faisons depuis le début de l'année le tour des Conseils de Quartier pour approfondir cette réflexion- c'est tout ce qui concerne la rotation des véhicules sur les secteurs commerçants. Je vous rappelle que nous avons étendu la zone de stationnement payant à Lille Saint-Maurice au début de ce mandat à la demande des commerçants, avec un chiffre qu'il faut connaître et qui est important. Lorsque moins de 3 véhicules se succèdent en une journée sur une place de stationnement, le commerce de proximité est en difficulté économique. C'est la raison pour laquelle, à la demande des commerçants, nous avons initié cette réflexion à Lille Saint-Maurice avec le stationnement payant de la rue du Faubourg de Roubaix et sur le côté de la rue du Ballon qui étaient complètement saturées notamment par les utilisateurs de la gare Lille-Europe, avec un commerce de proximité qui a retrouvé sa vitalité grâce à la mise en place de ce stationnement payant.

La réflexion continue notamment sur ce qui concerne le quartier de Lille-Sud entre le périphérique et la Mairie de Quartier sur cet espace de quelques centaines de mètres rue du Faubourg des Postes.

Nous avons eu ce débat qui n'est pas tranché.

Nous l'avons eu également avec Françoise ROUGERIE, il y a trois semaines de cela, au Conseil de Quartier de Moulins en ce qui concerne la rue d'Arras, mais là, la concertation avec le Conseil de Quartier, les habitants et les commerçants continue et continuera jusqu'à ce qu'on ait trouvé un accord sur ce que nous devons gérer ensemble dans ces rues commerçantes.

Sur le travail des artisans et des professions libérales, il y a eu la mise en place d'un tarif spécifique à destination des artisans. 226 entreprises ou artisans en bénéficient à ce jour, et ceci est également mis en place pour les professions médicales et para-médicales.

En ce qui concerne les modes de déplacement doux et l'encouragement à leur utilisation de ces modes de déplacement doux, c'est tout ce qui concerne les modes de déplacement alternatifs à la voiture - Marc SANTRÉ l'a développé tout à l'heure - l'idée étant de contraindre, au nom de l'intérêt général, le stationnement à mesure que l'offre en équipements de transport en commun devient performant et se développe.

C'est donc tout ce qui concerne l'extension du stationnement payant autour du trajet de la Citadine. Nous allons le faire dans quelques semaines sur le boulevard Louis XIV. Je vous rappelle que le boulevard Louis XIV était en stationnement payant sur une moitié seulement du boulevard. Là aussi, la concertation a eu lieu avec les principaux utilisateurs du stationnement de ce boulevard, c'est-à-dire l'Institut Pasteur.

J'en profite pour dire que cette concertation est devenue un véritable mode de vie politique dans cette ville, la concertation est systématique et permanente, quelle que soit la question.

L'autre moitié du boulevard Louis XIV sera donc mise en stationnement payant.

Nous avons eu également cette réflexion avec Marie-Thérèse ROUGERIE au Conseil de Quartier du Centre sur l'accompagnement du trajet de la Citadine, c'est-à-dire la mise en stationnement payant du boulevard Hoover. Le Conseil de quartier s'est prononcé favorablement sur ce point, et nous allons continuer à en débattre parce qu'il y a d'autres problèmes qui se posent sur d'autres zones du quartier.

Sur ce qui concerne la sécurisation des cheminements piétonniers, là aussi, nous avons eu quelques exemples très frappants au Conseil de Quartier de Moulins, c'est tout ce qui concerne le stationnement qui est interdit sur les trottoirs, et que nous allons renforcer puisque certains trottoirs sont occupés à 110-120% parfois. Il y aura la mise en place d'obstacles de manière à assurer la sécurité des piétons qui, dans certains quartiers, prennent des risques pour leur sécurité personnelle en étant obligés de déambuler sur la voirie. Il y a des moyens d'empêcher cela, avec un certain nombre d'obstacles que vous connaissez, que ce soient des plots, des aménagements de voirie, ou des barrières. Là aussi, nous sommes en train d'avoir une réflexion sur l'ensemble de ces zones où il nous faut agir en urgence.

J'en profite pour tirer mon chapeau aux agents du stationnement payant qui ont une tâche difficile. Ces derniers mois, nous les avons d'ailleurs reçus à plusieurs reprises avec Madame le Maire et Jean-Louis FREMAUX. Il faut en effet savoir que ces agents ont été l'objet de critiques, mais aussi et surtout d'attaques, y compris physiques. Je veux donc leur tirer mon chapeau pour la mission qu'ils mènent à bien quotidiennement.

Enfin, deux points que je veux également aborder.

D'abord, le stationnement des bus de tourisme. C'est une question difficile, à laquelle nous n'avons pas à ce jour de solution clé en main totalement efficace. Il y a deux aspects dans cette question du stationnement des bus de tourisme.

Il y a des bus dits de tourisme, mais qui sont en fait des bus qui amènent des publics pour un certain nombre de manifestations, notamment les représentations du théâtre Sébastopol, et il y a les vrais bus de tourisme qui amènent les visiteurs en ville.

Aujourd'hui, nous n'avons pas encore trouvé la réponse idéale. Plusieurs pistes sont étudiées. Nous avons un parking de bus de tourisme qui se trouve à Lille Europe, en face de la station de taxis, parking qui peut être utilisé par les autocaristes notamment ceux du théâtre Sébastopol. C'est une négociation que nous avons commencé à avoir avec les autocaristes qui devraient pouvoir déposer le public au théâtre Sébastopol, stationner à Lille-Europe, et revenir ensuite chercher les spectateurs un peu plus tard.

Et puis, il y a la question des bus de tourisme de visiteurs qui viennent visiter la ville, notamment le week-end, où là plusieurs solutions sont à l'étude. Il y en a une qui, pour le moment, est provisoire, c'est celle du boulevard Painlevé, c'est-à-dire la partie qui se trouve dans le prolongement du boulevard Hoover vers l'ancien institut médico-légal où, à ce jour, nous autorisons le stationnement des bus de tourisme sur les zébras.

Pour le moment, c'est provisoire, et nous sommes en train de voir si cela peut devenir définitif au prix de quelques aménagements.

Il y a là des capacités de stationnement assez importantes puisque plusieurs dizaines de bus de tourisme pourraient stationner sur cet espace. C'est en cours d'étude, et dans tous les cas, cela se fera en concertation avec le Conseil de quartier pour les aménagements nécessaires.

Des solutions sont également étudiées du côté de Fives.

Nous sommes en train de voir toutes les solutions possibles, avec les contraintes et les avantages pour chacune d'entre elles. Lorsque nous aurons étudié les tenants et les aboutissants, nous vous proposerons quelque chose de définitif et structuré.

Enfin, un dernier mot sur le travail que nous menons avec les taxis, et avec Marc SANTRÉ dans la Commission sur les taxis, nous avons engagé un certain nombre de réflexions sur un service de taxis qui est une alternative aux véhicules individuels. Là aussi, nous avons commencé une réflexion qui n'a pas abouti à ce jour, mais je pense que Marc SANTRÉ et moi-même serons en mesure de vous apporter des éléments sur les flux de taxis et les sens de circulation dans la ville, de manière à ce que cette ville soit desservie par les taxis plus rapidement et plus efficacement.

Voilà, Mesdames, Messieurs, j'en ai terminé avec cette présentation globale sur ce que nous avons fait et ce que nous proposons d'ici la fin du mandat en matière de stationnement.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur. VICOT.

Nous allons engager le débat. Je passe tout de suite la parole à Christian DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Merci, Madame le Maire, mes chers collègues. Nous sommes contents qu'il y ait ce débat parce que cela va nous permettre de mettre les pendules à l'heure à notre point de vue.

Je voudrais vous rendre attentifs sur le caractère très particulier de ce débat parce que, finalement, le déplacement est une compétence communautaire, et ceci explique peut-être ce que nous regrettons, c'est-à-dire qu'apparemment il n'y ait pas de production de document spécifique de la ville. Heureusement que nous sommes vigilants, que nous sommes présents à la Communauté Urbaine et que nous avons les dossiers. De la même façon, il n'y a pas eu de réunion de Commission, pas de dossier pour le Conseil, il n'est même pas à l'ordre du jour !

Je n'en fais pas le reproche, nous nous adaptons et comme nous sommes très présents dans la ville, nous sommes toujours prêts. Même s'il y avait des élections municipales anticipées, nous serions prêts !... Donc, c'est très bien ce débat, mais tout de même, il faut se rendre compte de cette particularité qui va expliquer la problématique de mon intervention.

Je ne l'avais pas vu comme ça, mais j'ai écouté Roger VICOT, je comprends mieux, et je me dis que j'ai raison de vous présenter au nom de mon Groupe ce que je vais vous présenter, et la façon dont je vais le faire.

Il est temps pour nous d'avoir ce débat, avant d'entamer la phase 2, pour prendre nos distances clairement, nettement, et sans hésitation sur un plan politique avec ce qui nous est présenté, avec la conception de ce qui nous est présenté et avec ce qui est pratiqué ici et ce que nous avons vu jusqu'ici.

Nous sommes aussi ravis d'avoir ce débat parce que si nous sommes contents de prendre nos distances, le déplacement dans la ville est très important. Le fonctionnement urbain est toujours un fonctionnement délicat, et je le dis à mes collègues Verts - je ne suis pas d'accord avec leurs options, mais chacun a le droit d'avoir les siennes - c'est un fonctionnement très fragile. Quand on touche à un élément d'un écosystème - un écologiste doit le savoir- on doit se rendre compte et essayer d'imaginer quelles sont les conséquences du bouleversement qu'on va provoquer, quel impact cela va avoir sur le milieu qu'on est en train de modifier.

Je veux donc dire ce soir que nous sommes en total désaccord avec ce qui se passe ici.

Pour bien le comprendre, il faut que je fasse un petit retour en arrière plus général, un peu didactique pour l'ensemble de mes collègues, pour vous parler du PDU métropolitain.

Le Plan de Déplacement Urbain de la Métropole, c'est le Plan de Déplacement Urbain qu'en ma qualité de Conseiller communautaire, avec mes collègues, nous avons adopté en juin 2000. L'ensemble des Conseillers Communautaires ont adopté ce plan de déplacement en juin 2000. Il repose sur un principe général qui est naturellement acceptable et même souhaitable pour chacun d'entre nous, qui est le suivant : le PDU vise à assurer un équilibre durable entre les besoins en matière de mobilité et de facilité d'accès d'une part, et de protection de l'environnement et de la santé d'autre part.

Ce principe vise donc des objectifs indiscutables :

Le rééquilibrage des moyens de transport dont Marc SANTRÉ a parlé tout à l'heure dans son introduction en présentant son exposé, le développement de l'intermodalité, le souci que nous avons toujours à la Communauté Urbaine d'avoir des transports publics qui soient remplis. Avec Eric QUIQUET, Président en son temps du Syndicat mixte, c'était et cela demeure un véritable souci par rapport aux objectifs que nous nous sommes fixés.

Ce PDU est aussi un projet motivant, ambitieux avec, à terme, un projet structurant connu sous le nom de train-tram qui pourrait voir le jour dans quelques années.

Et puis, c'est aussi un projet avec un outil de mise en œuvre intermédiaire qui a été évoqué et dont on a vu une première représentation qu'on appelle la ligne à haut niveau de service. C'est la première ligne à haut niveau de service qui semble être prête à ce jour, et effectivement, c'est celle qui a été présentée tout à l'heure et qui fera le trajet Comines - Ronchin.

Ce principe de PDU avec ses objectifs a surtout une philosophie.

Je rappelle pour la bonne compréhension - puisque tout à l'heure notre collègue Marc SANTRÉ a remercié les collègues Elus ici et à la Communauté qui y prenaient une part, ce qui éclaire aussi peut-être l'esprit de ce PDU - que le Vice-Président délégué par le Président MAUROY en charge de ce Plan de Déplacement Urbain au niveau métropolitain est Paul ASTIER.

Il a une philosophie qui est la condition même de la réussite à notre point de vue, l'adhésion volontaire de l'ensemble des habitants en leur offrant la liberté. C'est pour cela que j'ai parlé de Paul ASTIER. La liberté de choix.

Ce principe s'appuie enfin sur une méthode, la concertation constante avec tous les Elus et toutes les associations concernées par des travaux nécessaires à la réalisation de l'objectif.

Ce souci de concertation a été largement développé pendant ce PDU au point que je me souviens qu'à la Communauté Urbaine, ses tenants que j'ai soutenus parlaient même de la « culture PDU », cette volonté que rien ne se ferait sans l'appropriation par les gens eux-mêmes de la modification de leur comportement.

Ce que je viens de vous décrire, c'est ce que j'appelle un PDU à visage humain, un PDU soft, un PDU doux, un PDU dont la mise en œuvre prend le temps nécessaire à la concertation, voire à la négociation. Par exemple, en ce moment, il n'y a sans doute que quelques initiés qui savent que la ligne à haut niveau de service, qui doit relier la gare, la place des Canoniers et Marcq-en-Baroeul par l'avenue du Général de Gaulle à La Madeleine est pour l'instant bloquée parce que le Maire de La Madeleine est parfaitement dans son droit de bloquer l'installation d'un couloir de circulation sur lequel je reviendrai parce que cela nous préoccupe beaucoup. Il l'a bloquée parce qu'il n'a pas de réponse à son questionnement et il prend le temps de la réflexion.

Au passage, nous avons un segment de cette future et virtuelle ligne à haut niveau de service qui, lui, n'a pas été bloqué puisque c'est la rue des Canoniers avec tous les désagréments que cela suppose.

Donc voilà, nous avons un PDU à visage humain.

En ce qui concerne le PDU lillois, il ne devrait pas spécialement y en avoir. On a parlé de micro-PDU... Acceptons-en encore le vocabulaire, mais ce qui se passe ici, c'est que cet objectif de PDU métropolitain, cette façon de faire a paru insuffisante, j'imagine, à mes collègues Verts lillois, et ces derniers ont décidé de le contraindre en une déclinaison purement lilloise, plus conforme à leur vision très personnelle de notre ville.

Je prends acte, Madame, et je n'en doutais pas une seconde, que vous assumez la responsabilité politique

Ah non ! s'il vous plaît ! il faut du temps pour expliquer, et on n'a pas eu de débat !

Madame le Maire.- Je ne dis rien

Monsieur DECOCOQ.- Non, mais vous me montrez l'horloge

Madame le Maire.- Vous n'en êtes qu'à l'introduction

Monsieur DECOCOQ.- Non, je n'en suis pas à l'introduction, je suis à la page 3 et j'en ai 6. Donc, encore un peu de temps.

Madame le Maire.- Alors, c'est parfait !

Monsieur DECOCOQ.- Et encore, je n'ai pas été franchement désagréable pour l'instant, donc ça va mais je vais le devenir.

Madame le Maire.- Ne perdez pas de temps, arrivez-en au fait, c'est-à-dire au Plan de Déplacement lillois.

Monsieur DECOCO.- Je rendais hommage à votre courage politique, il en faut pour assumer ce type de responsabilité et cette vision, qui est une lecture renforcée et contraignante du PDU, ne peut être mise en œuvre que grâce à l'exercice de votre pouvoir de police, de la circulation et du stationnement.

Comment ce PDU est-il renforcé, durci ? Il l'est d'abord dans son rythme d'exécution. Ce rythme, on le comprend bien. Il y a des logiques internes à toutes les actions politiques. Il est commandé par le calendrier purement électoral. Il faut faire vite, le temps presse, il faut arriver au terme du mandat avec une justification auprès de ses électeurs écolos ! Je comprends !

Bien sûr, ce rythme forcé ne permet pas le temps suffisant du dialogue, de l'écoute ...

J'ai l'impression que les acteurs du PDU lillois ne connaissent pas la vertu de la palabre sous le baobab. Je m'adresse à mon collègue Marc SANTRÉ. Les vieux sages africains nous apprennent beaucoup de choses. Ils créent par cette palabre une sérénité dans leur communauté, dans leur village, et elle est nécessaire.

Et vous qui êtes si prompts à vous enflammer pour ce qui vient d'outre-Méditerranée, en particulier d'Afrique, vous devriez vous inspirer de cette sagesse du baobab ! Moi, je l'ai apprise quand j'étais en faculté de Droit, cela s'appelait le droit coutumier. Mais c'est autre chose.

Nous n'avons pas vu ici d'atelier urbain de proximité, ni pour le projet Solférino pour lequel on va bricoler à la hâte une réunion demain soir - je reviendrai spécialement de Paris pour vous écouter et soutenir les habitants lillois qui prendront la parole - ni pour la rue des Canonnières - on avait pourtant fait une enquête et on devait avoir des réponses. Les Conseils de Quartiers du Centre et de Vauban-Esquermes ont été informés, point !

Voilà donc pourquoi le PDU est renforcé dans son rythme d'exécution.

Il est renforcé aussi par des choix, et là, j'en viens peut-être à l'essentiel de la problématique, que je qualifie de durs, des couloirs réservés aux bus, c'est-à-dire interdits aux autos et qui rétrécissent donc les voies réservées aux autos, l'objectif tactique étant de créer des embouteillages en multipliant les obstacles, considérant le bouchon comme un mode normal de régulation.

Le PDU lillois est basé, on le voit bien, sur une idéologie par rapport à la voiture et sur une méthode et pas sur une analyse technique, voire scientifique.

Cette idéologie sous-tend l'installation d'un rapport de forces, comme en politique, entre les divers modes de déplacement, et disons-le tout net, contre l'automobiliste.

Notre collègue SANTRÉ disait dans un journal ce week-end à propos des cyclistes que le premier frein à la bicyclette - on pourrait croire que c'est le manque de pistes cyclables, ou de parkings gardés, ou de commerces de location, ou de rames spéciales dans les trains, voire dans les métros - Non, non, pas du tout ! le premier frein à la bicyclette reste l'omnipotence de la voiture, encore fortement ancrée dans les mœurs lilloises.

Chaque mot a sa signification. Lillois, il va bientôt falloir vous rééduquer parce que la voiture, c'est fini !

J'ai noté tout à l'heure que vous vous arrogiez le droit de décider - il faudrait que, juridiquement, vous puissiez le définir - quel est l'usage inutile de la voiture ! C'est un concept intéressant ! A partir de quand c'est utile, à partir de quand cela devient inutile. A mon avis, nous aurons encore de grands débats.

Cette idéologie-là s'appuie non pas sur le partage de la voirie, mais sur le rejet et je vais vous en faire la démonstration.

Comment faire un PDU dur ? Quelle est la boîte à outils ?

Il y a deux éléments.

Le premier, c'est la navette. Quand je dis « navette », je veux dire le choix délibéré de grands bus qui ne sont jamais remplis, jamais ! et de très loin !

Avez-vous connaissance des statistiques ? Comme vous ne les citez jamais, je vais les lire. Fréquentation journalière moyenne, taux de remplissage sur capacité : 6% pour la Citadine qui dessert la Porte de Valenciennes, 13% pour Norexpo, 34% pour le Champ de Mars !

Madame le Maire.- 6%, 13% de quoi ?

Monsieur DECOCQ.- Je vous le donnerai, cela vient de Transpole !

Vous permettez que je termine mon exposé ?

Fréquentation journalière moyenne : 21.

Taux de remplissage sur la capacité : 6%.

Madame le Maire.- 320 000 personnes dans une année dans la Citadine...
1200 personnes/jour.

Monsieur DECOCQ.- Ce n'est pas moi qui le dis ! Allez voir Transpole !

Madame le Maire.- Cela n'a aucun sens ! Vous vous êtes trompé de document ! Vous avez pris ce qui se passe en une heure !

Monsieur DECOCQ.- Janvier, navette Citadine : 1173. Porte de Valenciennes : 330 places – 20 ! Norexpo : 370 places – 62 ! Février, etc, etc.

Madame le Maire.- Vous parlez des parkings là, cela n'a rien à voir !

Monsieur DECOCQ.- Fréquentation journalière moyenne de la navette et départs de janvier à mai 2005.

Madame le Maire.- Il s'est trompé de papier, ce n'est pas grave.

Monsieur DECOCQ.- Oui, oui, c'est comme pour les impôts, c'est la base et les taux !

Madame le Maire.- 320 000 personnes, c'est le bilan de Transpole en un an !

Monsieur DECOCQ.- Je reviens sur ces grands autobus toujours vides ! Je persiste et signe ! Il y a une raison apparente, mais surtout une réalité à ce choix. La raison officielle des grands bus, c'est le choix de Transpole ! C'est la faute à Transpole qui ne voudrait pas utiliser des petits bus ! Mais pourquoi Transpole ? Parce que ces navettes font partie, selon vous, d'un segment du transport urbain et ne sont pas considérées réellement comme un accessoire spécifique des parkings de proximité.

D'ailleurs, et j'y viendrai tout à l'heure en terminant, c'est tout à fait juste, vous faites payer puisque le transport n'est jamais gratuit.

La vraie raison, c'est que ces grands mastodontes vides conduisent à la logique du couloir de circulation qui est, vous l'avez compris, l'outil par excellence de la chasse à l'automobiliste !

Deuxième vecteur de votre boîte à outils, la ligne à haut niveau de service, pas son principe, nous en sommes d'accord, mais le parcours tactique en hyper-centre qui, lui, suppose aussi – devinez quoi ?- le couloir de circulation !

Alors, quelles sont les conséquences de ces couloirs de circulation ?

La mise en double sens de la rue Solférino qui accentue les dangers de circulation puisque aucune étude ne démontre que le double-sens ne limite la vitesse ! Aucune ! J'affirme -avant que Marc SANTRÉ ne réponde- qu'aucune étude ne le démontre !

Par contre, toutes les études démontrent que le double sens est beaucoup plus accidentogène ! Des embouteillages fréquents, ce qui provoque des pollutions supplémentaires, au passage, la destruction des trottoirs de l'angle de la rue Desmazières et de la rue Solférino juste refaits !... L'absence de prévisions de ce qui va se passer pour les bus liés aux spectacles de matinée à Sébastopol, et croyez-moi, je suis suffisamment spectateur pour y voir l'après-midi ce qui s'y passe, notamment dans les après-midis brumeuses d'automne. C'est terriblement dangereux !

Que va-t-il se passer ? Là, j'imagine tout de même que vous aurez des réponses ! A moins que vous ne décidiez d'ouvrir la place que, jusqu'ici, vous aviez sanctuarisée. Pourquoi pas ? On peut toujours changer.

Enfin, mais là vous avez fait très discret, mon cher collègue SANTRÉ, la première autoroute verte ! l'autoroute dans le parc urbain où, si on regarde la fréquence des lignes à haut niveau de service, toutes les dix minutes, il faut savoir que ce n'est pas une ligne, mais la ligne de Comines à Ronchin, la 3^{ème} Citadine, et les lignes 13 et 14 ! Cela fait des autobus presque tout le temps dans le parc urbain !

A l'époque, j'ai soutenu ce projet politiquement malgré le fait que ce soit toujours un risque pour l'Opposition de soutenir un projet porté par la Majorité, je l'ai fait parce que je trouvais que c'était bon pour Lille, parce que c'était un beau projet de reverdissement, mais je n'ai pas fait tout ça pour avoir un boulevard à autobus dans le parc urbain !

Monsieur QUIQUET.- C'était annoncé depuis le début !

Madame le Maire.- Et proposé par Paul ASTIER à la Communauté dont vous louiez tout à l'heure la douceur du Plan de Déplacement !

Monsieur DECOCQ.- Comme disait un célèbre slogan politique : Lui, c'est lui, moi, c'est moi ! Ici, c'est moi qui vote !

J'ai fait référence à Paul ASTIER par rapport à ses valeurs de liberté et d'humanisme.

Madame le Maire.- C'est lui qui a décidé ça !

Monsieur DECOCQ.- Si, vraiment, c'est une bêtise, j'espère que vous ne le ferez pas parce que je pense effectivement que c'est une énorme bêtise !

Monsieur VICOT, vous avez eu l'honnêteté de dire que vous n'aviez pas de solution pour l'instant pour les bus de tourisme. C'est vrai. Il faut trouver la solution avant Noël par rapport au Marché de Noël ! J'ai vu les aménagements d'une entrée de Lille, mais je n'ai pas vu la place Antoine Tacq ! Et puis, pour faire bonne mesure, j'aurais aimé que les Verts et votre majorité en général soient plus bruyants pour chasser les bombes roulantes sur la voie rapide urbaine, c'est-à-dire les camions qui

transportent des matières dangereuses, pour lesquels je m'essouffle à obtenir de la DDE une décision positive.

Madame le Maire.- Nous aussi !

Monsieur DECOCQ.- Je crois qu'on y arrivera !

A l'inverse, quelle est notre vision des choses, puisqu'on nous demande toujours des propositions ?

Je ne vais pas rentrer dans le détail parce que je vais finir par vous lasser. Il faut savoir être raisonnable.

Madame le Maire.- Essayez quand même de ne pas dépasser Marc SANTRÉ plus Roger VICOT parce qu'autrement, il n'y aura plus de place pour les autres !

Monsieur DECOCQ.- Si tel était le cas, ce serait une forme de justice puisqu'il y aura des interventions des différents groupes. Il faudrait cumuler le temps de parole de tous les groupes de votre Majorité par rapport au seul groupe de l'Opposition.

Madame le Maire.- On n'a jamais instauré le temps à la proportionnelle, ce qu'on peut faire dans d'autres Conseils Municipaux, parce qu'on aime bien le débat, mais n'exagérez pas parce que cela fait déjà 25 minutes.

Monsieur DECOCQ.- Je termine.

Nous sommes pour le PDU que nous avons voté, le PDU doux, le PDU libre, le PDU non contraignant, et surtout qui privilégie le rapport humain par la participation, par la pédagogie. Je dirai même que, quelquefois, à titre personnel, je privilégie même le rapport humain sur l'objectif, mais là, nous avons besoin et nous voulons que chaque décision soit passée à travers une grille. A l'époque, on avait utilisé le carré magique de l'attractivité, le carré magique de la circulation dans Lille, cela doit être la grille qui, à chaque fois, interpelle sur la sécurité, et avec des indicateurs. Là, on n'entend pas les indicateurs. Alors, de deux choses l'une ! Ou Marc SANTRÉ ne les a pas, ou il ne les communique pas, dans les deux cas, permettez-moi de vous dire, chers collègues, que c'est condamnable.

Nous voulons savoir quelle est la cohérence ? Pourquoi à un moment donné on passe d'une telle option qu'on complète par une autre ? On voit les éléments de cohérence là-dessus, mais ils ne sont pas justifiés par des indicateurs. Par exemple, les indicateurs en matière de pollution atmosphérique, en matière d'accidentologie, en matière de fréquentation, etc.

La santé, pareil ! Cela doit être la seule question qui se pose... On sait que des moteurs qui tournent au ralenti dans les embouteillages sont plus polluants que des moteurs qui tournent !

Et puis, la grille de la prospérité commerciale. Attention ! J'ai bien entendu ce que vous avez dit, Madame ! A la limite, j'apprécie pour que la vie commerciale marche, on doit voir passer des voitures. Il ne faut pas interdire les voitures !

J'étais encore dans le quartier de ma permanence ce midi, je sais ce qui va se passer, et cela ne me convient pas. Des commerces qui ont rendu l'attractivité de ce quartier et qui vont partir ! Voilà ce qui va se passer ! Evidemment, ils ne vont pas oser venir le dire ici !

Enfin, la qualité du cadre de vie. Aucune décision en matière de déplacement ne doit être prise sans l'assurance d'améliorer un peu les aménités.

Pour ce qui est du stationnement et du transport, je pense que tout à l'heure, mon collègue Jacques RICHIR en parlera. Nous serons donc à deux voix aussi.

Je suis d'accord avec ce qui est dans le PDU, c'est-à-dire le premier niveau, lorsque le parking est l'accessoire du transport, à ce moment-là, le transport est payant et le parking est gratuit. C'est toute la théorie des pôles d'échange.

Et au niveau lillois, c'est l'inverse, la navette est l'accessoire du parking, et là, pour le coup, on a le parking payant et la navette gratuite. Il n'est pas considéré comme un élément structurant des transports urbains.

En conclusion ...

Eh oui, chers collègues, c'est ça la démocratie ! Il faut pouvoir donner un peu de temps.

Nous, nous sommes pour une adhésion durable. La contrainte, c'est du contentieux, c'est du non durable ! Vous modifiez le comportement de quelques centaines d'automobilistes, mais ce n'est pas durable dans le temps. La véritable adhésion, ce n'est pas seulement de vivre ensemble, c'est de faire ensemble. Voilà pourquoi, désormais, nous nous opposerons à toute décision qui ne soit pas appuyée sur les principes que je viens d'énoncer au nom de mon groupe.

Madame le Maire.- Je vais peut-être faire une ou deux remarques avant de prolonger ce débat, sans entrer sur le fond.

Je vois deux contradictions dans ce que vous dites, Monsieur DECOCQ, des contradictions un peu lourdes et un peu de principe.

La première est que vous ne pouvez pas, à chaque fois qu'il y a un encombrement à Lille ou des problèmes de stationnement, dire à juste titre car moi je revendique la responsabilité de ce qui va mal à Lille, je ne dis pas que c'est la faute des autres, dire « c'est le Maire de Lille qui est responsable » « C'est la Municipalité » « Ce sont les Verts », c'est je ne sais qui, et à la fois nous reprocher de vouloir compléter le Plan de Déplacement Urbain de la Communauté Urbaine parce qu'il y a des problèmes à Lille, vous en conviendrez avec moi, qui ne sont pas les mêmes qu'à Warneton, Quesnoy sur Deûle ou Baisieux.

Donc, le Plan de Déplacement Urbain, qui est l'organisation des déplacements dans la Métropole, PDU que nous avons voté et qui est d'une très grande qualité doit, bien évidemment, dans le cœur de notre Métropole, être complété et vous nous critiqueriez si ce n'était pas le cas, par une politique qui doit garder les mêmes axes, et c'est ce que nous faisons, mais qui doit s'adapter à notre réalité.

Quand on a 360 000 personnes, on l'a dit, qui arrivent aux portes de Lille tous les matins, vous conviendrez avec moi que, je ne sais pas ce que c'est votre PDU doux ou dur, la seule chose qui compte ce sont les résultats pour les habitants, c'est-à-dire la qualité de vie.

La deuxième contradiction que je vois c'est que vous nous dites « Vous êtes dans l'idéologie ». On dirait que vous regrettez que nous ne soyons pas dans l'idéologie. Alors, vous la créez dans votre discours, vous dites « Vous êtes pour les bouchons ».

Tout ce que nous faisons, c'est évidemment essayer de trouver les meilleures solutions pour que ces bouchons n'existent pas.

Je vous donne un autre exemple.

L'idéologie, pour moi, ce serait d'avoir comme vous le dites des indicateurs et, hop, des réactions, des études. Vous dites « Il n'y a pas d'études qui disent que quand lorsque qu'une rue est mise à double sens c'est moins rapide qu'à un seul sens et à deux voies » mais il n'y a pas d'études qui disent que lorsque vous sautez du 10^{ème} étage vous vous faites plus mal que si vous sautez du 1^{er} étage parce que c'est tellement idiot de se poser la question qu'on ne fait pas d'études.

Quand vous êtes rue d'Isly - parlez-en aux habitants, ils nous en ont parlé, quand vous êtes rue Solférino, la plus longue rue de la ville, plus de 300 numéros de chaque côté, que vous avez deux voies et que vous pouvez doubler, on n'a pas besoin de payer des études pour savoir qu'on va plus vite que si on a les deux voies qui se croisent.

L'idéologie, ce serait justement de penser que tout se traite par des études et par une réponse « oui » ou « non ». On est dans les comportements, on est dans le doux justement.

Eh bien, il faut faire avec, il faut discuter avec les gens, il faut expérimenter.

Je l'ai dit tout à l'heure, pour un même déplacement, selon qu'on est jeune ou âgé, selon qu'on a d'autres possibilités ou pas, on choisira une forme ou une autre. C'est ce que nous essayons de faire.

Au fond, ce qui vous gêne le plus c'est que justement nous ne sommes pas des idéologues, nous essayons en complémentarité, je le disais en introduction, avec la Communauté urbaine, par la politique sur la voirie, sur les grands déplacements, le renforcement des transports collectifs, plus sûrs, plus agréables et plus rapides, nous essayons de mettre en place une alternative à ces déplacements difficiles, à ce stress qu'entraînent effectivement les bouchons.

Je vous donne un dernier exemple, la Grand Place.

Aucun d'entre nous ne souhaite que la Grand Place soit piétonne. Vous, peut-être, parce que vous êtes un idéologue, mais pas nous.

Nous considérons que nous ne voulons pas d'un cœur de ville qui soit un musée où plus personne ne circule. Nous pensons que notamment la nuit, si la Grand Place était piétonne, il n'y aurait pas de vie dans le centre-ville. Les gens qui ont envie d'y passer parce que c'est une belle place peuvent y passer.

Nous nous posons une question simple : il y a énormément de monde le week-end, à partir du moment où les accès au parking peuvent rester les mêmes pour ceux qui viennent faire leurs courses, pour la vie des commerçants, alors qu'il y a beaucoup de monde et que les voitures ont du mal à circuler, ne peut-on pas expérimenter la piétonisation de la Grande Place le week-end, uniquement le week-end, pas une piétonisation totale, nous y sommes opposés et puis on verra ce que cela donne.

Après cinq week-ends, nous ferons un bilan avec les usagers, avec les commerçants et nous verrons si nous continuons ou si cela ne va pas dans le sens de ce que nous souhaitons. C'est exactement l'inverse de l'idéologie.

Et puis permettez-moi de terminer sur un point parce que je trouve qu'on a de plus en plus de mal à faire de la politique car, dans le fond, la démagogie est facile.

Il y a des encombrements, il y a des bouchons, ah, la, la, on rouspète contre la Mairie « Qu'est-ce qu'elle fait ? » on n'a pas tort, parce qu'on est là pour régler les problèmes. « On ne trouve pas une place, qu'est-ce qu'elle fait ? »

Il se trouve qu'on augmente le nombre de places de stationnement, alors, mince, on ne peut pas critiquer cela.

Et puis, quand on traite les problèmes, quand on essaie de trouver des solutions, comme il y en a toujours trois ou quatre qui ne sont pas d'accord, évidemment, on se met du côté de ceux qui rouspètent.

Eh bien, pour moi, l'intérêt général primera toujours sur les intérêts particuliers et je n'irai pas, je vous le dis, défendre quelques habitants du début de la rue Solférino qui ne veulent pas, dit-on –ce n'est pas ce que j'ai entendu d'eux- la rue à double sens, alors que sur les 2,120 km de cette rue, les habitants demandent que la rue soit à double sens.

Et on ne me fera pas croire, Monsieur DECOCQ, que le fait de la mettre à double sens n'est pas une amélioration, moins de vitesse, plus de sécurité.

Monsieur DECOCQ.- C'est plus dangereux.

Madame le Maire.- Attendez, on va vous le démontrer parce qu'on a quand même fait un certain nombre d'études depuis 2003 que c'est lancé.

On peut, si vous le souhaitez, on peut vous montrer toutes les études qui ont été faites depuis la réunion du forum citoyen de 2003 où les habitants ont demandé la mise à double sens, à juste titre.

La mise à double sens, c'est plus de sécurité, c'est ne pas habiter auprès d'une autoroute urbaine, c'est moins de pollution, c'est pour cela que les habitants l'ont demandé et ils ont raison.

Quelques personnes peuvent y être opposées, elles ont le droit, je ne le conteste pas. Simplement, je n'irai pas dire « Il y a trop d'encombrements à Lille, ce n'est pas sûr » et soutenir des intérêts particuliers, j'appelle cela de la démagogie.

Nous, nous avons effectivement le courage de porter une politique où l'on dit « On n'a pas la réponse à tout, on cherche des réponses » car si vous connaissez, vous, une réponse globale, scientifique comme vous dites, aux problèmes. Non, le PDU, ce sont des grands axes, cela ne nous dit pas ce qu'il faut faire rue Solférino.

Nous, nous sommes beaucoup plus concrets et pragmatiques et nous pensons que c'est en testant, en réfléchissant, en expérimentant et en se concertant qu'on améliorera les comportements dans notre ville et que donc on vivra mieux.

Je me permettais de soulever ces deux contradictions. On ne peut pas à la fois critiquer un problème et se mettre du côté de ceux qui ne veulent rien bouger. J'appelle cela de la démagogie et c'est ce qui fait qu'on n'avance pas dans notre pays, au-delà des problèmes de stationnement et de déplacement. C'est pour cela que je me permettais de dire, sans répondre sur le fond des choses, on le fera après, que je voyais pour le moins deux paradoxes et deux contradictions à ce que vous avez dit.

Je le redis, je suis très heureuse que nous ayons une politique qui soit pragmatique où nous avançons pas à pas.

Je prends un autre exemple : la rue du Faubourg de Roubaix, vous en avez parlé. Beaucoup d'habitants refusaient que cette rue soit en stationnement payant. Nous l'avons dit et Marc ou Roger l'a rappelé tout à l'heure, dans une rue commerçante, il faut qu'il y ait plus de trois voitures qui tournent par jour si on souhaite que les commerces puissent vivre.

Et on a mis, comme on le fera rue du Faubourg des Postes, à la demande des commerçants, et ils ont raison, on a mis le stationnement payant.

Eh bien, savez-vous ce qui se passe aujourd'hui ?

Les mêmes qui rouspétaient, et que vous avez soutenus, nous demandent que dans la rue perpendiculaire à la rue du Faubourg de Roubaix on mette aussi du stationnement payant car ils se rendent compte que si on leur donne le tarif résident, et si cela fonctionne comme cela, tout le monde vit mieux.

Voilà la réalité.

Alors, parfois, cela entraîne des mécontentements à court terme mais je pense qu'à moyen terme les gens bougent et se rendent compte qu'il y a sans doute de meilleurs comportements collectifs et individuels à adopter. C'est pour cela qu'on poursuit cette politique.

Monsieur PECHARMAN.

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Monsieur DECOCQ.- Vous m'avez interpellé.

Madame le Maire.- Non, non, Monsieur DECOCQ, vous avez parlé plus de 30 minutes.

Monsieur DECOCQ.- Vous n'avez pas répondu sur le fond.

Madame le Maire.- On répond sur le fond après. Je parlais là de manière globale sur la façon de faire les choses.

Monsieur PECHARMAN.

Monsieur DECOCQ.- Alors, je vais demander une suspension de séance. Vous m'interpellez sur la démagogie, sur la méthode politique, je n'accepte pas que vous disiez en Conseil Municipal que je suis un démagogue.

Madame le Maire.- Je n'ai pas dit que vous étiez un démagogue, j'ai dit qu'utiliser ces arguments revient à la démagogie. Mais si vous préférez le prendre pour vous, c'est que vous avez été touché par ce que j'ai dit.

Monsieur DECOCQ.- La preuve c'est que si je devais courir après toutes les associations qui vous contestent, mes journées n'y suffiraient pas.

Madame le Maire.- Ça, c'est vrai parce qu'on est dans un pays où, de plus en plus, chaque fois qu'on prend une position générale... Je n'ai jamais dit que vous étiez un démagogue généralisé mais sur ce sujet-là, où c'est facile...

(réaction du groupe UPL)

Sur ce sujet-là, c'est très facile.

Monsieur DECOCQ, on va plaisanter un petit peu. Je vous ai vu aux réunions de mi-mandat au Vieux-Lille et au Centre.

Vous avez dit - ne parlons pas de démagogie, parlons d'opportunisme - dans chaque quartier je prends le sujet qui va toucher ceux qui sont là.

Moi, je tiens le même discours dans tous les quartiers.

Dans le Vieux-Lille et dans le Centre, vous êtes intervenu le dernier à chaque fois, je vous remercie d'ailleurs d'avoir assisté à tous ces bilans de mi-mandat, et vous avez parlé des

déplacements et du stationnement parce que vous pensiez que les gens allaient en parler. Vous avez été le seul à en parler à chaque fois.

Peut-être parce que les habitants justement qui vivent aujourd'hui dans une ville qui se développe et qui effectivement a des problèmes de circulation et de stationnement ...

Monsieur DECOCQ.- Excepté qui ne sont pas venus. Ils ne sont pas venus, donc, ils sont contents.

Madame le Maire.- Je n'ai jamais dit cela.

Attendez, laissez-moi terminer, Monsieur DECOCQ, je vous ai écouté une demi-heure.

Je dis simplement que les habitants de la ville voient que nous essayons de régler les problèmes.

Il y a encore énormément de problèmes, bien sûr, de déplacement et de stationnement dans notre ville, et plus elle se développera, plus il y en aura. C'est pour cela qu'il faut anticiper et agir, mais agir avec douceur, avec concertation, et ne pas céder aux intérêts particuliers.

Les intérêts particuliers, ce ne sont pas les commerçants, eux sont légitimes pour poser la question. Ce ne sont pas les personnes handicapées qui nous demandent une place, elles sont légitimes.

Ce sont ceux qui disent « Pas de voiture pour les autres, ma voiture, oui, je la prends devant chez moi, je me gare là où je vais, devant l'école de mes enfants, devant mon boulot, et je reviens devant chez moi. Ma place ! »

Eh bien, faire de la politique c'est dire « Il n'y a pas ma place, il y a une vie ensemble, si chacun bouge un peu on vivra mieux. »

C'est ce qu'on a essayé de présenter et je remercie encore Marc SANTRE et Roger VICOT pour l'immense travail qu'ils ont fait ici, avec Eric QUIQUET à Lille Métropole, car on ne peut pas distinguer encore une fois la politique métropolitaine de la politique de la Ville.

Je passe la parole à Monsieur PECHARMAN.

Monsieur PECHARMAN.- Merci, Madame le Maire.

Mes chers collègues, voilà bien un débat qui aurait mérité plus de transparence. Effectivement, nous n'avons eu aucune information, aucun élément sur la préparation et sur le contenu de ce débat, alors que celui-ci aurait très bien pu être inscrit à l'ordre du jour, ne serait-ce que sous la forme d'une information.

Mais, encore une fois, Madame le Maire, vous avez décidé d'organiser un débat uniquement avec l'Opposition que vous vous êtes choisie.

Cela est fort dommage car on ne construit pas la politique du déplacement seul, elle concerne toutes et tous, dans tous les domaines de la vie, le travail, le loisir.

Je m'étonne que les Elus que nous sommes aient été informés seulement après la presse de la tenue de ce débat.

Nous avons déjà abordé par le passé quelques points qui ont été évoqués ce soir au détour de délibérations notamment sur le domaine du stationnement. Je me souviens notamment, Monsieur VICOT, d'avoir à l'époque proposé des mesures de réductions tarifaires pour les

propriétaires de véhicules propres. Mais nous aurions pu aussi parler des systèmes de gratuité pour un temps donnée accordée pour ceux qui fréquentent les commerces.

Toutefois, ce soir, je vais me cantonner au détail.

Détail qui portera sur les délibérations 526 et 527 relatives à l'utilisation du vélo en ville.

Le Front National soutient les efforts qui sont faits en faveur du développement du vélo en ville.

Mais la question qui se pose aujourd'hui est de savoir pourquoi un réseau cyclable de plus en plus performant à Lille n'entraîne pas plus de vélos dans les rues de Lille.

Parmi les différents freins au vélo, le vol arrive dans le peloton de tête, Monsieur SANTRE l'a évoqué.

En effet, comment peut-on convaincre la population d'utiliser ce moyen de déplacement quand on connaît l'importance du phénomène du vol sur la ville ?

Un cycliste victime de vol hésitera à réinvestir 150, 200 voire 300 € dans un vélo s'il n'a pas l'assurance de pouvoir le garer avec le maximum de sécurité.

C'est d'ailleurs le problème du parc à vélos sécurisé dont je regrette qu'il n'ait pas été abordé dans le détail dans la présentation de Monsieur VICOT.

Aujourd'hui, le phénomène a pris une telle ampleur que beaucoup de cyclistes préfèrent renoncer. Aussi sommes-nous persuadés que l'action de la Municipalité doit être plus engagée dans ce domaine.

Et je vois au moins deux directions possibles.

D'abord, par un effort sur la communication. Nous devons envisager un partenariat avec les associations concernées pour la mise en place d'une communication sur les différents moyens de protection contre le vol. Cette communication devra développer des points de base comme tout simplement la bonne utilisation d'un antivol, ce qui n'est pas aussi évident que cela.

Elle doit aussi mettre l'accent sur les autres moyens de prévention. Monsieur SANTRE les a cités rapidement notamment les systèmes de marquage, de tatouage des vélos qui semblent être fort efficaces. Il en existe plusieurs types.

Deuxième action de la Ville : développer dans la ville les parcs à vélos sécurisés. Quand on sait qu'aujourd'hui on peut se faire voler son vélo devant notre Mairie en pleine journée et malgré une bonne utilisation d'un antivol, ce ne serait pas du luxe.

Il existe beaucoup de systèmes plus ou moins simples, chacun adapté selon le temps d'arrêt prévu. Je vais me permettre de vous donner deux exemples parmi beaucoup d'autres.

Le premier, ce sont les blocs à cycles qui ont le système antivol intégré au parc à vélos qui peut être par exemple utilisé pour de courts arrêts.

Le deuxième est un système original, je ne sais pas si vous l'avez vu ou si vous en avez entendu parler, il est mis en place notamment à Genève, c'est l'arbre à vélos.

L'arbre à vélos, c'est excellent car pour l'utiliser on a besoin d'une carte magnétique, on enclenche la roue avant de son vélo dans une sorte de socle et celui-ci remonte jusqu'en haut de l'arbre où il sera à l'abri des intempéries et du vol, système extrêmement intéressant.

Et, cerise sur le gâteau, Monsieur SANTRE, cet arbre n'a pas besoin d'être alimenté en électricité car il utilise l'énergie solaire pour fonctionner.

Donc, vous voyez que beaucoup de solutions existent qui favoriseront un développement réel de l'utilisation du vélo dans notre ville.

En résumé, la lutte pour l'utilisation du vélo en ville passe d'abord par la lutte contre l'insécurité des vélos en ville.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

Madame le Maire.- C'est ce qui s'appelle prendre un dossier par le petit bout de la lorgnette.

Monsieur CUCHEVAL.

Monsieur CUCHEVAL.- Merci, Madame le Maire.

Je précise tout de suite que la démagogie consisterait sans doute à réclamer des sens giratoires à double sens mais je n'en ferai rien, ce qui nous permettra de rester en sécurité.

Madame le Maire.- Ou des rues à sens unique des deux côtés.

Monsieur CUCHEVAL.- Tout à fait, on s'en approche.

Mes chers collègues, tout le monde ici sera d'accord sur un point, l'engorgement croissant par la voiture devient insupportable : perte de temps, nuisances sonores, pollution atmosphérique, gaspillage d'énergie, je n'insiste pas. Le coût réel de ces inconvénients est considérable et les arguments ne manquent pas pour chercher à y remédier.

Ainsi, le développement des transports en commun ne relève pas d'un choix esthétique ou moral, c'est une nécessité, sa mise en œuvre suppose une évolution des habitudes, des mentalités, des modes de vie.

Nous en sommes convaincus, cela ne pourra se faire qu'avec l'assentiment de nos concitoyens qui devront donc, sous peine d'échec politique, être associés aux décisions et au moins majoritairement consentants à leur mise en place.

Il serait par ailleurs naïf d'oublier qu'ils seront avant tout sensibles au contenu de leur porte-monnaie, qu'ils soient piétons, cyclistes, automobilistes, déjà fervents utilisateurs du métro ou du bus ou tout cela à la fois. De plus, personne ne se déplace par plaisir aux heures de pointe, quel que soit le mode de transport mais bien plutôt pour le travail ou pour les courses indispensables ou les déplacements des enfants.

Amorcer une évolution significative c'est donc développer les transports en commun et faciliter leur utilisation, augmenter les fréquences de passage des véhicules, mieux desservir les quartiers, abaisser le coût du transport, y compris pour les plus âgés.

Après de réels efforts de mise en sécurité du réseau Transpole, on pouvait espérer que la période expérimentale de la mise en place de Citadine ouvrirait la voie à l'ensemble de ces orientations. Hélas, des zones de stationnement de longue durée, de gratuites, sont devenues payantes.

Actuellement des points stratégiques comme le boulevard J.B. Lebas sont engorgés artificiellement. Le prix du ticket reste dissuasif. Sans même parler de la désastreuse tarification de l'abonnement pour les aînés.

En parallèle, citons encore la multiplication par deux du tarif du parking des Tanneurs après privatisation.

Au lieu d'inciter nos concitoyens à l'utilisation des transports en commun, ces mesures coercitives les en éloignent, réduisant sensiblement l'attrait du centre-ville. Elles obligent surtout des salariés qui n'ont pas le choix à payer pour le plaisir de venir travailler à Lille et pour y gagner des salaires qu'on sait déjà insuffisants.

Ne nous voilons pas la face, c'est de la fiscalité masquée et c'est injuste.

Cette méthode qui consiste à aggraver les difficultés pour mieux contraindre commence à nous être familière comme nous le signalons souvent ici. L'Etat réduit les ressources des collectivités territoriales et les charge de responsabilités nouvelles qu'elles ne pourront assumer. Par exemple, on en a déjà parlé, la suppression de postes de surveillants dans l'enseignement public favorise le public. De même, les banques s'engouffrent dans la briche offerte par la réforme des retraites et de la Sécurité sociale.

Dans le cas qui nous occupe, la suppression des financements publics pour les transports en site propre, pourtant prévus par la loi SRU, a été l'une des premières décisions du gouvernement Raffarin.

Le rapport Philippe remis au Premier Ministre l'an dernier préconise ainsi l'augmentation par les collectivités des tarifs de stationnement et des amendes ainsi que tout un arsenal de taxes nouvelles destinées à punir et à montrer du doigt l'automobiliste.

Pourtant, les politiques d'aménagement du territoire, de sécurité routière, de santé publique, de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre sont de la compétence de l'Etat.

Ces orientations gouvernementales ne doivent pas être contournées sur le dos des citoyens mais combattues avec les citoyens.

On voudrait au contraire culpabiliser la première victime des embouteillages, l'automobiliste, et lui faire payer des infrastructures qui n'existent pas encore mais dont il a besoin pour se passer de voiture. Pourtant, l'achat d'une voiture reste un investissement lourd pour la plupart des ménages, tant à l'achat qu'en entretien. L'essor du marché de l'occasion indique bien qu'il s'agit d'un besoin et non d'un luxe. Je ne parle pas évidemment de la prolifération des 4 x 4 en ville, ce qui, malheureusement fait rire beaucoup de monde.

C'est ainsi que notre problème est le suivant : il nous appartient de montrer que ce besoin, le droit à la mobilité, peut être satisfait avec une meilleure prise en compte de l'intérêt général.

De même, l'extension des zones de stationnement payant, malgré les précautions et évolutions tarifaires annoncées par notre collègue Roger VICOT, sera assimilée à son tour, qu'on le veuille ou non, comme un alourdissement fiscal.

Rassurez-vous, je me garderai bien de parler de droit au stationnement, ce serait effectivement tout à fait excessif, mais connaissez-vous un autre exemple de service gratuit qu'il faut payer du jour au lendemain pour qu'il soit rendu dans de moins bonnes conditions ?

Je n'en ai pas trouvé.

Il s'agit d'assurer une rotation des voitures au voisinage des commerces et d'éviter les voitures ventouses. D'accord, c'est évidemment nécessaire mais, sans remettre en cause la réglementation du stationnement en centre-ville, ne peut-on mettre en place une simple zone bleue dans les quartiers périphériques ?

Je réaffirme donc l'accord du Groupe Communiste avec les objectifs affichés. Il est en effet indispensable d'équilibrer les différents modes de déplacement et la formule « Partager la ville » est bienvenue. Mais on ne peut faire semblant d'ignorer que l'Etat se désengage ni que l'évolution des mentalités ne s'obtient pas par la contrainte.

Prenons l'exemple des déplacements des personnes handicapées. Ils sont facilités un peu mieux chaque année de manière continue et tout à fait appréciable, avec le métro, les bus accessibles, le développement du service TLV, avec les pistes cyclables. Vous ne vous en doutez peut-être pas mais celles-ci ne sont pas faites pour les cyclistes, elles sont faites pour que les personnes handicapées en fauteuil puissent se déplacer plus facilement et elles sont utilisées, croyez-moi.

Le nombre de places de stationnement réservées, 100% d'augmentation, Roger VICOT en a parlé d'une façon tout à fait positive tout à l'heure.

Les passages surélevés pour piétons dans les zones 30 facilitent également les choses, avec les plaques podotactiles, etc.

Ces aménagements, même s'il y a parfois des dysfonctionnements dont nous parlons, je pense au boulevard J.B. Lebas, à ses fameuses grilles et ses bulles, je pense au square Foch, etc mais tout cela peut s'arranger.

Ces aménagements permettent aux personnes handicapées de s'associer à la vie urbaine, ils s'intègrent à la cité et c'est alors que les mentalités évoluent et que les différences sont mieux respectées et mieux perçues.

Nous souhaitons donc en conclusion qu'on ne confonde pas concertation et communication à sens unique, que les Citadines et les parkings relais, qui étaient une excellente solution et le demeurent, retrouvent leur gratuité qui indiquait clairement la volonté de la Ville d'associer les usagers à notre démarche et de ne pas les pénaliser.

Enfin, nous préconisons la recherche d'autres solutions que le stationnement payant dans les quartiers périphériques de la ville.

Pour terminer, certaines agglomérations ont mis en place avec succès des transports en commun gratuits, il est évident que c'est souvent dans des conditions qui ne sont pas les nôtres mais nous notons avec satisfaction que cette question reste en débat et n'est pas rejetée a priori.

Telles sont les orientations qui, à notre avis, pourraient contribuer à faire de Lille la ville de la solidarité que nous souhaitons.

Je vous remercie, Madame le Maire, mes chers collègues.

Madame le Maire.- Merci, Monsieur CUCHEVAL.

Madame POLIAUTRE.

Madame POLIAUTRE.- Madame le Maire, chers collègues, Mesdames, Messieurs, en premier lieu, je tiens à souligner la totale cohérence du plan présenté par Marc SANTRE et Roger VICOT avec l'Agenda 21 lillois que j'ai eu l'occasion d'exposer lors du dernier Conseil Municipal et le total accord du Groupe des Personnalités sur la démarche globale proposée.

Le problème des déplacements est sans doute une des questions les plus difficiles à traiter dans le cadre du développement durable. Comme vous l'avez rappelé, Madame le Maire, toutes les grandes villes du monde sont confrontées aux mêmes réalités avec plus ou moins d'acuité.

Le XXème siècle a été le siècle de la ville voiture. Le XXIème siècle doit devenir celui d'un nouvel art de ville qui concilie qualité de vie et développement durable.

Cela nécessite bien entendu d'obtenir l'adhésion de la population. Cela ne doit pas conduire pour autant à une attitude démagogique ou opportuniste, à court terme, qui ne ferait qu'aggraver la situation et compromettre l'avenir.

A l'opposé, cela suppose d'impliquer les habitants dans la compréhension des enjeux locaux et mondiaux pour aujourd'hui et pour nos enfants et d'en faire des partenaires actifs dans un plan de déplacement courageux et responsable.

Quels sont ces enjeux ?

Au-delà des enjeux mondiaux sur lesquels je ne reviendrai pas, c'est d'abord un enjeu de qualité de vie au quotidien pour les habitants qui est en cause.

Tout d'abord, la qualité de l'air.

Il faut se rappeler d'ailleurs que le PDU dont parlait Monsieur DECOCQ tout à l'heure découle de la loi sur l'air et de la problématique de la pollution de l'air qui a des incidences extrêmement graves sur la santé de la population.

L'actualité est là pour nous le rappeler.

Depuis une semaine, des fortes chaleurs entraînent une hausse de la pollution dont une part croissante est due à la voiture et provoque des pics d'ozone un peu partout. Lille n'est pas épargnée avec à la clé des difficultés respiratoires et des pathologies dont les médecins témoignent.

Mais on oublie peut-être qu'au-delà de ces pointes, ce qu'on appelle le bruit de fond de la pollution a des conséquences sanitaires non négligeables telles que la bronchite et l'asthme.

Selon certaines études commandées par la Commission européenne, 400 000 Européens meurent prématurément chaque année et les maladies provoquées par les particules en suspension dans l'air entraînent plus de 100 000 hospitalisations supplémentaires chaque année.

Des associations telles que celle du Mont de Terre – Petit Maroc avec lesquelles nous travaillons pour réduire la pollution de Résonor s'inquiètent régulièrement à ce sujet étant donné l'importance des flux qui, chaque jour, traversent leur quartier.

La Ville joue déjà un rôle important de sensibilisation sur ces questions et notamment sur la qualité de l'air avec la mise en place de panneaux d'information, avec le soutien à des parcours de qualité de l'air pour impliquer les habitants dans cette réflexion.

Il faut rappeler également que Lille a adopté en 2003 un plan de protection de l'atmosphère qui, là encore, découle de la loi sur l'air de 1996 et qui nécessite impérativement la réduction de la place de la voiture, objectif affiché dans le plan présenté.

En second lieu, le bruit.

On en parle moins mais l'impact des nuisances sonores sur la santé, sur l'équilibre et le bien-être, est sans doute l'un des impacts les plus nuisibles pour la qualité de vie.

Avec Françoise ROUGERIE et les services de la DDE, la semaine dernière, nous avons rencontré les résidents de l'avenue Louise Michel à propos des nuisances sonores du boulevard périphérique qui dépassent largement le seuil acceptable. Ce sont en effet plus de 80 000 véhicules qui empruntent chaque jour cet axe dont une bonne partie ne fait que transiter, certaines populations allant d'ailleurs chercher de plus en plus loin une qualité de vie à l'abri de la pollution automobile et ramenant chaque jour dans notre ville à la fois la pollution, le bruit et l'engorgement de la ville.

Si nous avons décidé un certain nombre de mesures dans cette réunion pour limiter l'impact, l'amélioration passe nécessairement par la réduction à la source du trafic d'une manière durable.

Enfin, sur la qualité de l'espace public, question récurrente pour les Présidents de Conseils de Quartiers, nos rues, nos trottoirs, nos places ne sont plus parfois que de vastes parkings alors que ce sont des lieux privilégiés de rencontres et du bien vivre ensemble.

On estime qu'une voiture occupe en moyenne 7 m², c'est plus que la place consacrée aux espaces verts, c'est plus que la place consacrée aux enfants, et le rééquilibrage des fonctions dans la mixité dans la ville impose la réduction de cette occupation, d'autant qu'une grande part, 57% des 60 000 véhicules en stationnement relèvent de personnes résidant hors de Lille.

Au-delà des inégalités sociales que nous connaissons dans notre ville, les inégalités écologiques liées au bruit ou à la pollution aggravent les conditions de vie, même si les populations concernées s'expriment trop peu, d'autant que l'on peut considérer que certaines sont captives, n'ayant pas de solution de rechange.

D'autre part, le pourcentage de motorisation est plus faible chez les ménages modestes, les personnes âgées, les familles monoparentales.

Reconquérir la qualité de la ville, la qualité de vie ne se fera pas sous la pression de lobbies égoïstes avec une vision étroite mais à travers un projet ambitieux et cohérent d'une ville bien desservie en transports en commun, assurant toutes les fonctions de la vie quotidienne, évitant des déplacements inutiles et coûteux et rendant la vie quotidienne moins dépendante de la voiture.

Ce plan nous est proposé aujourd'hui et appelle surtout de nouvelles formes de démocratie à haute intelligence collective.

Nous pouvons compter pour cela sur les partenaires impliqués dans la démarche, les nombreuses associations qui ont participé à l'élaboration du PDU. Je rappelle d'ailleurs, Monsieur DECOCQ, que j'ai été l'une des animatrices de cette élaboration du PDU, y compris à Lille où le C.C.C. avait mis en place une commission spécifique.

C'est aussi un des chapitres de l'Agenda 21 lillois. Cela concerne fortement la politique lilloise en la matière.

On peut aussi s'appuyer sur les Conseillers de Quartiers qui, nombreux, travaillent aujourd'hui dans des groupes de travail et des commissions pour améliorer la situation dans tous les quartiers.

Et les nombreux Lillois qui ont conscience que la situation actuelle n'est pas durable et s'inquiètent de l'avenir de leurs enfants.

Ce plan participe d'une nouvelle vision du devenir de notre ville. Il s'agit effectivement - et c'est proposé - de mieux faire partager et d'anticiper sur son devenir et sur son urbanisme.

C'est pourquoi le Groupe des Personnalités l'adoptera avec enthousiasme et avec l'intention de contribuer à sa réussite dans les délégations qui les concernent ou en tant que Présidents de Conseils de Quartiers.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Madame POLIAUTRE.

Monsieur TOSTAIN.

Monsieur TOSTAIN.- Madame le Maire, mes chers collègues, le Groupe des Verts est tout simplement fier de ce débat qui vient évaluer et asseoir collectivement notre politique municipale de déplacement.

Il s'agit en effet d'une politique essentielle et universelle qui touche l'homme et son environnement dans et au-delà de notre Métropole, comme l'a montré Danielle POLIAUTRE, mais aussi à notre échelle l'ensemble de nos concitoyens, des personnes qui travaillent à Lille et de celles qui nous rendent visite.

Nous sommes fiers et partie prenante de cette politique parce qu'elle ressource la démocratie, la démocratie qui respecte les âges et les usages, la démocratie par ses impacts économiques et sociaux, la démocratie par sa construction collective.

Je ne paraphraserai donc pas l'ensemble des mesures et moyens d'aménagement, de transport et de stationnement qui ont été présentés et auxquels nous souscrivons mais je vais vous parler de leur sens et de leur horizon pour notre démocratie.

Nous sommes fiers parce que cette politique est l'aboutissement concret et local d'une révolution culturelle qui fait honneur à la politique et qui, dans le gouvernement de Pierre MAUROY, a été amorcée par la loi Fiterman de 1982 sur les transports qui affirmait le droit qu'a tout usager de se déplacer et la liberté d'en choisir les moyens.

Cette affirmation de la valeur égale de tous les modes de déplacement n'allait pas de soi, après le défi industriel de l'automobile, partout et pour tous.

Après la feuille de route écrite par le Président POMPIDOU, il faut adapter la ville à l'automobile. Avec diverses étapes légales et réglementaires conclues par le PDU en 2000, il aura fallu près de 25 années pour assumer ce virage.

Excusez ce tempo d'enfer et brutal, stigmatisé par Christian DECOCQ.

Non, si nous sommes pressés, c'est plutôt de revisiter la démocratie, c'est par ce défi fondateur de la loi, du droit du plus faible, de la reconnaissance de la priorité de la marche dans l'espace urbain, avant le vélo, les transports collectifs et la voiture. Et si ce défi est social, il est aussi réaliste. Si une heure de marche par jour, c'est 4 à 5 km pour couvrir la proximité, une heure de vélo, de bus ou de voiture, ce sont 15 à 20 km.

Mais ce défi a deux conditions.

La première est de rétablir la performance des autobus et l'objet des lignes à haut niveau de service.

La deuxième condition est qu'aux pointes de vitesse des voitures se substitue une circulation apaisée à moins de 30 km/h.

En effet, pourquoi les personnes handicapées se déplacent-elles en voiture ?

Pourquoi les parents sont-ils les taxis de leurs enfants ?

Pourquoi les gens ont-ils peur de faire du vélo ?

Parce que les automobilistes roulent trop vite et notamment grâce aux sens uniques, Monsieur DECOCQ, parce que chaque traversée de rue ou déplacement à vélo est un stress.

Et si la Ville et la Communauté Urbaine assument leur part d'aménagement et d'organisation des transports, la Police Municipale doit être assurée du concours de la Police Nationale.

L'effort remarquable des contrôles de vitesse par ce gouvernement ne doit pas s'arrêter aux entrées des agglomérations. C'est aussi la prérogative de la puissance publique en ville et sa raison d'être.

Sur ce sujet, j'aurais d'ailleurs apprécié une leçon du Professeur DECOCQ sur sa doctrine d'emploi des forces de l'ordre.

Nous sommes aussi fiers de cette politique parce qu'elle rétablit un tissu économique de proximité et favorise la mobilité et donc à la fois l'équilibre et la cohésion de la ville, quelles que soient les situations sociales. En effet, cette politique a renforcé l'attractivité de notre centre et son agrément d'y résider et étend maintenant ses principes d'art de ville à Fives, à Lille-Sud, à chaque quartier qui doit avoir son centre à priorité piétonne et être relié sans coupure aux quartiers mitoyens et au centre.

Le commerce local bénéficie de la revalorisation de son environnement par le rééquilibrage de son accessibilité par les modes doux et les transports collectifs. Cet engagement favorise en effet l'image et l'usage de ces transports économiques par tous.

Au-delà de la desserte, ne nous y trompons pas, nous sommes bien dans un cercle économique vertueux. L'utilisation des modes alternatifs et la rationalisation de l'usage de l'automobile dégagent du pouvoir d'achat, en particulier pour le logement, et pourquoi pas le stationnement ?

Et même, paradoxalement, un accès pour tous à la voiture avec le projet de voiture urbaine partagée qui succédera à la norme sociale de la possession individuelle.

Dans cette économie, pardonnez-moi, en dernier lieu - touche et spéculation personnelles - de citer la place de choix du vélo, certes, avec de bons cadenas parce que, avec le recul, c'est ce que vous verrez de plus spectaculaire dans les rues.

Nous sommes enfin fiers de cette politique parce qu'elle ressource la démocratie par sa construction progressive et collective.

D'une part, nous témoignons des contributions de l'ensemble des collègues dans leurs délégations et particulièrement des Présidents de Conseils de Quartier.

En réponse à votre impulsion, Madame le Maire et aux animateurs de cette politique, Marc SANTRE, Roger VICOT et Eric QUIQUET, qui intervient également au niveau communautaire.

Nous témoignons aussi de celles de nos concitoyens dans toutes les instances participatives de la ville mais aussi et surtout de tous ceux qui y participent au quotidien. Et preuve de leur confiance dans la politique s'ils reconnaissent déjà un cap, une action cohérente et continue, ils attendaient et seront ravis d'une communication positive sur les enjeux et les objectifs que nous poursuivons avec eux.

Nous témoignons dans le même sens de l'engagement d'entreprises dans des plans de mobilité qui accompagnent nos efforts. Cette mobilisation du monde économique, des employeurs, des employés et de leurs syndicats est essentielle pour favoriser l'usage des modes alternatifs et rationaliser le stationnement des salariés, pour entraîner également l'adhésion de l'ensemble des acteurs du commerce, là aussi, un volet domestique incontournable, réussir nous aussi notre plan municipal de mobilité.

Madame le Maire, mes chers collègues, cette construction va-t-elle aboutir à un modèle lillois ? Oui ou non ?

Oui, car nous avons pris de l'avance.

Non, car Lille ne fait que mettre en œuvre le plan de déplacement urbain conçu pour l'ensemble de la Communauté Urbaine et ce plan n'aura sa pleine efficacité que dans son application générale dans tous les quartiers de la Métropole qui sont identiques à ceux de Lille, de Lomme et d'Hellemmes. Nous pouvons y être rapidement imités et surpassés. C'est tout le bien que nous souhaitons à leurs habitants et à leurs Elus.

Madame le Maire, mes chers collègues, je vous remercie.

Madame le Maire.- Merci beaucoup, Monsieur TOSTAIN.

Je vous propose de passer tout de suite la parole à Monsieur RICHIR qui veut intervenir sur le stationnement à l'occasion de la délibération n°524.

Chemise n° 24

STATIONNEMENT

Rapporteur : Monsieur VICOT
Adjoint au Maire

05/524 – Stationnement payant sur voirie - Approbation du budget prévisionnel 2005 de la gestion déléguée à SORELI.

Monsieur RICHIR.- Une délibération qui a trait au budget voté pour la SORELI pour le stationnement payant sur voirie que nous adopterons mais cela permet d'élargir un point de notre débat sur les aspects du stationnement payant.

Dans le débat que nous avons eu, j'ai été un peu étonné de ne pas retrouver dans les propositions qui nous ont été faites l'ensemble des éléments qui figuraient dans le projet urbain tel qu'il a été présenté en janvier 2005, projet urbain à la rédaction duquel ont été associés - je lis - Eric QUIQUET, Marc SANTRE, Danielle POLIAUTRE, Roger VICOT et en particulier des propositions fortes qui étaient à même d'élargir plus encore les propositions faites de stationnement sur Lille et les parkings relais qui figuraient de façon tout à fait explicite puisqu'il est prévu pour ceux qu'on appelle de cette mauvaise expression « les pendulaires », ceux qui viennent travailler quotidiennement à Lille et les chalands du samedi après-midi, des parkings en ouvrage de 400 à 1 000 places gardées Porte des Postes, Porte d'Arras et Porte de Valenciennes.

Apparemment, elles ne s'inscrivent pas dans une perspective à court terme.

On aurait pu imaginer d'ailleurs que la SORELI, en lien avec les services de la Communauté Urbaine, soit associée à cette démarche puisqu'elle a aujourd'hui entre autres dans ses fonctions la gestion de certains parkings souterrains.

De même, dans le PDU, Christian DECOCQ l'évoquait tout à l'heure, figurait pour 2006 - mais je pense qu'il s'agit de difficultés de financement à la Communauté urbaine- la piste de passer à des doubles rames pour le métro, ce qui aurait permis, avec l'articulation avec les parkings relais, de donner à l'ensemble une dimension beaucoup plus forte.

Finalement, nous touchons là du doigt une des grosses difficultés des villes comme Lille tout à fait compréhensibles qui consistent à la fois à assumer ses fonctions de capitale économique et donc à chercher à accueillir dans ses murs toujours plus d'activités et en particulier des activités tertiaires dont on sait qu'une partie de ceux qui viennent y travailler n'habitent pas nécessairement dans les murs -j'y reviendrai brièvement- et également de concilier cette vocation de capitale économique à une vocation de ville à vivre.

Cela doit aussi éclairer le débat que nous aurons en Communauté Urbaine la semaine prochaine lorsque nous adopterons notre programme local de l'habitat puisque derrière ces questions de circulation et de stationnement on retrouve surtout des questions d'habitat et en particulier avec l'élévation des prix du foncier et de l'immobilier la propension, je dirai plus par nécessité que par choix, de plus en plus d'hommes et de femmes de notre Région à aller habiter de plus en plus loin pour trouver des logements accessibles.

Ce qui montre bien que dans les décisions que nous aurons à prendre dans les années qui viennent sur des affectations de zones foncières nous aurons présentes à l'esprit ces notions-là puisque par exemple une ville comme Lyon vient de choisir de consacrer 70 hectares de foncier libéré à proximité du centre-ville majoritairement à des opérations d'habitat pour renverser un peu la tendance de ce secteur consacré à créer de l'activité tertiaire. Cela permet aux gens d'habiter moins loin de leur lieu de travail.

Enfin, et j'en viens à un point qui concerne aussi la SORELI, on voit aussi à quel point il y a des grandes affirmations de principe et à quel point les grandes questions de circulation et de stationnement relèvent aussi souvent de la gestion au quotidien d'un certain nombre de dysfonctionnements.

Je pense qu'on a dans cette ville et dans cette Métropole de gros progrès à faire. Je vous citerai un seul exemple qui peut paraître anecdotique et qui concerne les parkings gérés par la SORELI.

La rue de Pas, entre la rue Nationale et le parking du Nouveau Siècle, est en travaux depuis plus d'un mois et demi pour des problèmes de pavement. Toute personne qui veut stationner à Lille et qui arrive boulevard de la Liberté tombe sur les excellents panneaux qui indiquent le nombre de places libres, eh bien figurez-vous que depuis le mois de mai - je passe souvent à ces endroits de par mon travail- il y a régulièrement entre 150 et 250 places libres dans la journée au parking du Nouveau Siècle, pour une raison très simple, c'est que lorsque les gens suivent le fléchage prévu, ils empruntent la rue Jean-Sans-Peur puis arrivent Place Rihour où le parking du Printemps, la journée, est souvent plein, les gens arrivent rue Jean Roisin où ils tombent sur une barrière qui leur interdit de prendre la rue de Pas.

S'ils ne sont pas connaisseurs, soit ils partent à droite vers la Grand Place et là ils se retrouvent rue Faidherbe et ils sont mal barrés si j'ose dire, soit ils repartent à gauche dans la rue Nationale et quand vous ne connaissez pas bien la ville, je vous défie de retrouver rapidement l'entrée du parking du Nouveau Siècle par la rue de Tenremonde, la rue Thiers et la rue de la Chambre des Comptes.

J'ai fait un petit calcul rapide, ce seul dysfonctionnement, outre le fait qu'il a privé pendant deux mois la population qui vient à Lille de 200 places de stationnement, a représenté un manque à gagner que j'ai chiffré à 150 000 € dans le compte d'exploitation de la SORELI.

Reconnaissez que ce genre de dysfonctionnement est bien dommage. On pourrait en fait, simplement par quelques mesures de concertation, le lever.

On se rend compte que bien souvent, au-delà des grands principes, vous le savez, Madame le Maire, la gestion d'une ville c'est aussi l'extrême attention portée à ce genre de petit dysfonctionnement.

J'ai lu comme tout un chacun le document que la SORELI a édité récemment avec Madame POLIAUTRE sur la ville durable, en regrettant d'ailleurs que la politique de la SORELI en matière de nouveaux parkings pour demain ne soit pas intégrée comme un élément de la ville durable.

Vous avez dit tout à l'heure en introduction que souvent on opposait l'intérêt général et les intérêts particuliers.

Je pense en fait que ce n'est pas en terme d'antagonisme qu'il faut gérer l'intérêt général et l'intérêt particulier mais au contraire en recherche de consensus.

Par exemple, et Madame GEORGET pourrait en témoigner, dans les quartiers où se mène une démarche de micro PDU, on peut dire, sans risque de se tromper dans ces quartiers, que progresse la conciliation de l'intérêt général et de l'intérêt particulier et que dans ce concept le micro PDU devient un véritable outil de civisme parce que, au bout du compte, on a parlé d'apprendre la ville mais, le plus souvent, c'est d'abord et avant tout sur ces valeurs de civisme partagées et de respect de l'autre que l'on peut se retrouver.

Raison pour laquelle il nous paraît en tout cas souhaitable que l'on puisse avancer dans ce domaine et aller sur d'autres quartiers sur ces démarches de micro PDU.

On verra d'ailleurs dans les mois qui viennent sur le quartier Vauban les retombées très positives et très significatives de cette démarche.

Madame le Maire.- Je vous remercie.

Vous conviendrez quand même avec moi que lorsqu'il y a des travaux dans une rue, on ne va pas changer tous les panneaux de la ville pour indiquer les changements. Cela ne mérite peut-être pas qu'on parle aussi longuement de travaux à un endroit donné, mais enfin...

Je voudrais dire à Monsieur DECOCQ que j'ai ici les statistiques de Transpole. Je vous donne les 4 dernières semaines et le total annuel.

Taux de remplissage : 79%, 78%, 77%.

Entre 1 000 et 1 050 personnes par jour, soit 320 000 sur l'année.

Ce ne sont pas les chiffres de la Ville, mais les chiffres de Transpole, donc je vais vous les donner. Je ne sais pas où vous avez trouvé 23 personnes ! Eux me donnent 1000, 995, 985.

Je le dis parce qu'en politique, cela ne peut pas toujours être parole contre parole ! Il y a des faits, donc les faits, les voilà ! Et ce ne sont pas nos chiffres, mais ceux de Transpole ! C'est comme cela qu'ils arrivent à 320.000 !

Monsieur DECOCQ.- Vous irez voir vos responsables !

Madame le Maire.- Comment pouvez-vous croire, vous qui dites connaître la ville, qu'il y a 23 personnes par jour dans la Citadine !

Je vous donne les chiffres semaine par semaine et je peux vous donner toute l'année, cela fait 320.000 !

On ne peut pas être sérieux dans des débats comme ceux-là si la réalité des faits n'est pas rapportée !

Vous demandiez des indicateurs et des statistiques, les voilà !

On ne peut pas sans arrêt avoir des débats en sortant des chiffres comme ça ! Tout ça pour dire que je suis sérieuse quand je dis qu'il y a 320.000 personnes qui ont pris la Citadine en un an !

(Réactions de Monsieur DECOCQ)

Attendez, Monsieur DECOCQ ! ou alors, on ne discute plus et je donne ça à la presse qui jugera si ce que vous dites est sérieux ou pas ! Je pense qu'on ne peut pas dire sans arrêt des choses fausses.

Ou alors, vous ne savez pas lire les tableaux, ce qui me paraît grave pour le dirigeant de l'Opposition !

Monsieur DECOCQ.- C'est facile !

Madame le Maire.- Je passe la parole à Pierre de SAINTIGNON.

Monsieur DECOCQ.- Je vais demander une suspension de séance pour qu'on aille voir.

Monsieur de SAINTIGNON.- Madame le Maire, mes chers collègues, je voudrais, au nom du Groupe Socialiste, très chaleureusement féliciter Marc SANTRÉ et Roger VICOT pour la qualité très impressionnante de leur travail.

Il s'agit là d'une vraie conceptualisation de nos politiques en matière de déplacement et de stationnement qui est empreinte de courage, de doigté, de cohérence et d'équilibre, sans jamais tomber d'un excès dans l'autre.

Christian DECOCQ, si je puis me permettre, je vous ai écouté tout à l'heure.

Nous concrétisons une fois encore une ville où chacun a sa place, la complémentarité des modes de transport, et je voudrais dire à l'un et à l'autre que nous approuvons sans réserve et avec enthousiasme ce plan qui est très cohérent.

En revanche, Monsieur. DECOCQ, je suis très étonné et même scandalisé par votre intervention.

Décidément, je ne vous comprends pas ! Ou plutôt si, peut-être sur un point ! J'ai compris une chose ce soir, et chacun des Lillois et Lilloises qui sont ici comprendra que c'est essentiel au débat, c'est que vous prenez vos distances avec nous ! Mais, Monsieur DECOCQ, je n'avais pas le sentiment que nous étions très proches !

Sur le fond, il n'y a pas grand-chose dans ce que vous dites... ou plus exactement, j'ai une deuxième fois tort... vous dites rééquilibrage des modes de transport, c'est vrai ! C'est le cas !

Vous dites intermodalité des transports. C'est le cas !

Vous dites transport public efficace. C'est encore le cas !

Monsieur DECOCQ.- Développez vos idées !

Monsieur de SAINTIGNON.- Vous permettez ?

Vous dites tram-train, il arrive !

Vous dites ligne à haut niveau de service, on est bien parti !

Vous dites concertation, c'est la seconde nature de la Ville de Lille !

(rires dans l'Opposition)

Alors, merci, Monsieur DECOCQ, d'avoir si bien décrit notre action et nos projets !

Si je suis troublé, c'est que vous ne semblez même pas en accord avec votre accord ! Il ne vous reste plus que la polémique ! Et la polémique a trois mots pour vous : le calendrier électoral - on nous reproche d'agir -, l'idéologie - Martine AUBRY en a dit quelque chose il y a un instant - et la critique de l'analyse scientifique et technique.

Je vous croyais beaucoup plus sérieux et beaucoup plus rigoureux. D'autant plus que j'ai cru savoir ...

Monsieur DECOCQ.- Pourquoi une attaque personnelle ?

Monsieur de SAINTIGNON.- D'autant que j'ai cru savoir que vous aviez pratiqué un certain nombre d'auditions ! Alors, je voudrais savoir qui vous avez rencontré ? Sans doute pas grand-monde ou en tout cas pas grand-monde qui puisse être heureux de ce que vous avez porté.

Monsieur DECOCQ.- Arrêtez ce ton méprisant ! Je vais demander une suspension de séance !

Monsieur de SAINTIGNON.- Pour ma part, Monsieur DECOCQ, en tant qu'Adjoint au Développement Economique, j'approuve la mise en place de ce programme et de ce plan pour 4 raisons.

Première raison, il est fait pour les habitants dans leur ville.

Deuxième raison, il soutient le développement économique.

Troisième raison, il soutient le développement du commerce.

Quatrième raison, il soutient le développement du tourisme.

Madame le Maire.- Bien, je crois que c'est clair !

Monsieur SANTRÉ.

Monsieur DECOCQ.- Qu'il retire les attaques personnelles ! Ce n'est pas le rôle d'un Président de Groupe !

Madame le Maire.- Monsieur DECOCQ, vous avez le droit de dire ce que vous voulez. Monsieur de SAINTIGNON, au nom du Groupe Socialiste, a le droit de dire ce qu'il veut ! Je vous affirme que, sur votre tableau, vous avez les mêmes chiffres que nous ! Simplement, vous avez pris les chiffres d'à côté ! Ce n'est pas correct !

(réactions de Monsieur DECOCQ)

Vous avez pris la colonne « combien y a-t-il de personnes au démarrage de la Citadine, Porte de Valenciennes » alors que vous aviez le même chiffre que moi à côté, qui d'ailleurs ne donne pas 320.000, mais 330.000 personnes dans l'année !

La réalité, la voilà !

Quand on fait de la politique, on essaie de la faire honnêtement !

Monsieur SANTRÉ.

Monsieur SANTRÉ. - Je ne vais pas être trop long sur la bataille de chiffres, mais quelques explications.

79% dans les tableaux de Transpole, c'est le taux de remplissage actuel par rapport à la période de gratuité. Il y a eu une baisse de la fréquentation avec la montée du tarif.

Mais on ne va pas s'envoyer des chiffres à la figure, Monsieur DECOCQ. Effectivement, sur ce point précis, on s'est concerté avec les organisations syndicales et les employeurs qui nous ont demandé de faire un service à la mise place de la Citadine avec une fréquence élevée, des amplitudes horaires larges, pour un service qui s'adresse d'abord et avant tout à des pendulaires, c'est-à-dire des gens qui arrivent entre 8 et 9 h du matin et repartent entre 17 et 18 h.

On aurait très bien pu dire que la Citadine ne fonctionnerait qu'entre 8 et 9 h le matin et entre 17 et 18 h le soir. On aurait alors eu un taux de remplissage beaucoup plus important. On a fait le choix d'une amplitude large, d'une fréquence élevée tout au long de la journée, ce qui fait que le taux moyen de remplissage par rapport à la capacité de la Citadine est nécessairement faible, mais cela s'appelle du service public, Monsieur DECOCQ !

Tandis que vous et vos amis fermez les lignes de service public sous prétexte de non rentabilité !

Sur le débat général, j'ai du mal à vous suivre, Monsieur DECOCQ, parce que, jusqu'à présent, je pensais que vous étiez un convaincu du PDU que, d'ailleurs, vous avez voté en Communauté Urbaine. J'ai l'impression ce soir que vous êtes comme certains de vos amis, content d'avoir voté le PDU, mais inquiet de le voir appliqué.

Je préfère vos positions quand, en Commission des lois à l'Assemblée, vous défendez la décentralisation du stationnement en remettant l'omniprésence de la voiture en cause et en défendant même le péage urbain, plutôt que le discours que vous avez tenu ce soir !

(applaudissements de la Majorité)

C'est plus facile d'être courageux en Commission à l'Assemblée Nationale sans public qu'ici devant le public !

Je ne vais pas poursuivre le débat, mais je rappelle l'amendement de votre ami Marc-Philippe DAUBRESSE qui a cassé complètement la logique d'intercommunalité dans le développement des transports publics en renforçant le pouvoir de police du Maire et en permettant à vos amis politiques, comme Monsieur DHINNIN à La Madeleine, de s'opposer à une logique de transport au niveau communautaire ! Vous avez voté cet amendement et aujourd'hui on en paie les conséquences !

(applaudissements de la Majorité)

Dernier point pour finir, Monsieur DECOCQ. Vous avez évoqué la concertation concernant la rue Solférino. Martine AUBRY a évoqué la réunion publique que nous avons tenue en 2003 où le Conseil de Quartier et les riverains demandaient la mise à double sens de la rue Solférino. Nous avons dit à l'époque qu'il était prématuré de le faire, mais que nous le ferions. Nous tenons notre engagement.

Par ailleurs, la mise à double sens de la rue Solférino est la première préconisation du micro-plan de déplacement urbain qui a été mis en place par la Communauté sous pilotage politique de votre ami Paul ASTIER qui a demandé deux ans de concertation et de travaux. Nous le faisons !

Donc, merci, Monsieur DECOCQ.

Je remercie mes collègues de la Majorité qui me soutiennent. J'ai quelques précisions à apporter à Michel CUCHEVAL, mais l'heure tourne.

Je suis désolé, pour une fois, de ce qui est arrivé à Monsieur PECHARMAN qui s'est fait voler son vélo. La seule chose qui me le rendait sympathique, c'est qu'il soit venu à la Mairie en vélo !

(rires)

Donc, je lui conseille de se procurer au guichet de la Mairie ou dans les Mairies de Quartier le plan cyclable de la ville de Lille. Il y a des conseils pour dire comment il faut attacher son vélo et qu'il est préférable d'acheter un antivol de bonne qualité.

Si cela peut le rassurer, Guy ORIOL, qui m'avait raconté votre mésaventure, s'est aussi fait piquer son vélo parce qu'il n'avait pas lu les conseils « comment attacher correctement son vélo en ville ».

(rires)

Je dirai simplement qu'il y a au moins 1111 personnes de Lille et de l'agglomération qui reconnaissent le courage que nous avons de faire une politique de partage, une politique équilibrée qui est aussi en faveur du vélo.

Madame le Maire.- C'est une pétition positive qui a été déposée samedi par l'ADAV pour soutenir cette politique.

Pour une fois qu'il y a une pétition positive, je crois qu'il faut la saluer.

Monsieur. DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Petit rappel au règlement.

Ou bien vous me laissez dire comment je ressens les choses sur la forme, et je ne reviens pas sur le fond, ou bien je demande une suspension de séance, cela me rendra impopulaire et on mangera encore plus tard !

Il y a un ton ici qui change, qui n'a rien à voir avec le fond de mon intervention. Je ne parle pas de mon collègue Pierre de SAINTIGNON, je le connais, irascible comme à l'habitude, écorché vif, donc au lieu de développer ...

Madame le Maire.- Attention à votre ton, Monsieur DECOCQ ...

Monsieur DECOCQ.- Je peux le comprendre mais s'agissant de ce que vient de dire Marc SANTRÉ, là aussi, il pourrait opposer des arguments, il ne le fait pas, il préfère évoquer quelque chose que personne ne peut comprendre, qui donnerait l'idée que j'ai du courage à Paris et que je n'en ai pas à Lille !

Il s'agit à la Commission des lois d'un amendement très technique que j'ai soutenu contre mon Groupe, qui consisterait à changer la nature juridique du stationnement et à passer de la contravention de police à la redevance de voirie qui est une décentralisation, une chose intéressante qui viendra sans doute un jour, dont la logique, s'agissant de l'occupation de la voirie pour les voitures qui stationnent, devrait un jour aussi s'appliquer pour les voitures qui circulent. Cela s'appelle le péage urbain.

Je ne vois pas en quoi j'aurais eu du courage à Paris et pas de courage ici ! Donc, ce ton-là, je vous demande de veiller à ce qu'il ne se pérennise pas dans l'enceinte du Conseil Municipal. Nous ne l'avons pas eu jusqu'ici et là, cela relève des attaques personnelles !

Madame le Maire.- Monsieur DECOCQ, vous voulez, et vous avez raison, jouer votre rôle d'Opposition, mais quand vous dites des choses et que les faits ne sont pas conformes à ce que vous dites, permettez quand même que l'on vous réponde.

Quand vous dites que ce qu'on fait est le contraire du PDU et que Marc SANTRÉ vous démontre que c'est l'application stricte du PDU...

Monsieur DECOCQ.- Je dis que c'est un PDU renforcé, dur.

Madame le Maire.- Laissez-moi terminer. Il vous a démontré que les deux exemples que vous preniez étaient inscrits dans le PDU. Il a quand même le droit de vous le dire !

Quand vous dites que, dans la Citadine, il y a 23 personnes alors que vous avez un tableau qui montre qu'il y en a 1.089 en moyenne, on a quand même le droit de vous dire que vous ne dites pas la vérité !

Ou alors, ce que je vous demande, c'est que nous ayons des débats comme nous les avons toujours eus, où la vérité des faits prime sur un discours facile ! Je le redis par rapport à ce que j'ai dit tout à l'heure, il est de plus en plus difficile d'être courageux dans un pays comme le nôtre, où chaque individu ne parle que de lui-même et où c'est facile de faire de la politique en disant à chacun « tu as raison » et dire le contraire au voisin !

Vous ne nous avez pas habitués à cela. Dont acte ! Aujourd'hui, j'ai cru comprendre qu'il y avait un peu cet élément-là. Vous nous critiquez, on a le droit de vous répondre !

Je ne mets pas en cause ce que vous êtes, je l'ai déjà dit plusieurs fois et je le redis, je considère qu'ici, à Lille, nous menons une politique exemplaire sur le plan républicain parce que nous nous respectons. Mais pour nous respecter, il faut que ce qu'on dit soit vrai, et quand ce que vous dites n'est pas vrai, vous permettez qu'on vous réponde ! Si vous ne l'acceptez pas, alors c'est vous qui n'acceptez pas le débat, ce qui est quand même étonnant en démocratie !

Comme il y avait deux ou trois éléments qui n'étaient pas réels, on s'est permis de vous le dire !

Continuons à avoir un débat démocratique dans notre Conseil, je dirai même que l'honneur de la politique aujourd'hui est de ne pas descendre au niveau où est le débat public au niveau national où chacun passe la main dans le dos à tous les autres, je pense à une personne en particulier qui a fait de cette politique la règle générale.

Pour moi, la politique, c'est tout le contraire, ce n'est pas discourir sur les problèmes des gens comme certains l'ont fait sur la fracture sociale, ce n'est pas, avec compassion, dire qu'il y a des problèmes, c'est régler les problèmes ! C'est trouver des solutions !

Alors, on doit vivre ensemble à 60 millions de personnes, 220 000 personnes à Lille ! Vous parlez de liberté, mais la liberté s'arrête là où elle détruit celle du voisin, et pour cela il faut des

règles collectives. Ma conception de la politique est que les règles collectives et l'intérêt général priment sur les intérêts individuels dès lors qu'ils ne sont pas justifiés par une situation particulière.

Nous avons deux conceptions différentes, nous nous affrontons dessus, mais cela ne nous empêche pas de respecter notre Opposition, et vous qui en êtes le chef. Néanmoins, quand les propos ne sont pas réels, que l'on tient des discours qui paraissent contradictoires avec ce que vous dites dans d'autres enceintes, permettez qu'on vous le fasse valoir.

Vous remarquerez avec moi qu'il y a peu de chance que cela arrive parce que, en règle générale, je tiens toujours le même discours. Cela m'est même parfois reproché, mais pour moi, c'est cela la morale et l'éthique en politique.

Nous allons mettre aux voix non pas ce plan de déplacement, mais la délibération 524 sur le stationnement.

Tout le monde vote pour sauf la Présidente de la SORELI et Monsieur SAVOYE.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, Madame POLIAUTRE et Monsieur SAVOYE ne prenant pas part au vote.

Madame le Maire - Je voudrais encore remercier nos collègues, Marc SANTRÉ, Roger VICOT et Eric QUIQUET, en me félicitant de cette concordance entre la politique communautaire et la politique que nous menons dans notre ville.

Nous allons faire des efforts de communication car il faut aussi expliquer les choses, et j'espère que la politique de communication que nous mettons en place, qui n'a rien à voir avec la concertation, permettra aux Lillois de bien comprendre les grands axes et les objectifs que nous poursuivons.

Enfin, je remercie tous ceux qui ont participé à ce débat.

Je passe la parole à Pierre de SAINTIGNON pour la présentation du Compte Administratif.

Chemise n° 4

FINANCES

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON
Premier Adjoint au Maire

05/425 – Approbation du Compte Administratif – Ville de Lille – Exercice 2004.

Madame le Maire, mes chers collègues, c'est un exercice qui, vous le savez, revient chaque année au mois de juin. Outre l'obligation légale qu'il comporte, il est important pour trois raisons au moins.

- 1) C'est le constat des opérations budgétaires effectivement réalisées durant l'exercice 2004, sans contestation possible puisque c'est un constat à la fois comptable et financier certifié.

- 2) C'est une étape importante pour vérifier à la fois ce qu'est la réalité de l'action municipale au regard des engagements qui ont été pris et c'est toujours très intéressant de mesurer l'écart qui peut exister entre l'un et l'autre.
- 3) C'est la vérification de l'exactitude des prévisions budgétaires. Là encore, c'est très intéressant.

Nous avons un débat quand nous fabriquons le budget prévisionnel jusqu'au Conseil Municipal sur la réalité de ce qu'on propose et la réalité de nos engagements, et c'est l'occasion de le mesurer.

Enfin, c'est la vérification absolument nécessaire pour nous tous ici de sa conformité au compte de gestion tel qu'il est établi par le Trésorier Principal.

Et c'est aussi, dans un autre domaine, la certification des comptes par le Commissaire aux Comptes. Il s'agit de la certification des procédures comptables et financières de la Ville par le Trésorier Principal, Monsieur GEURJON, que je salue très chaleureusement, à la fois pour la qualité du travail qu'il accomplit ici et la qualité des relations qu'il entretient avec les services municipaux, particulièrement Vincent CHAMPAIN qui arrive et que je salue, ainsi que toute l'équipe Finances et Jean-Marc GERMAIN, notre Directeur Général des Services.

Je présente le Compte Administratif d'un budget qui a été élaboré par nous tous, mais présenté par Bernard ROMAN quand il était Adjoint aux Finances pour l'exercice 2004.

Que dire en quelques mots du Compte Administratif 2004 ?

Trois mots pour caractériser notre gestion :

- ◆ Fiabilité
- ◆ Précision
- ◆ Transparence.

Fiabilité.

Nous avons fait ce que nous avons dit. Nos engagements sont tenus. Pour vous en convaincre, trois repères.

⇒Premier repère. Nous avons voté un budget 2004 très ambitieux. L'essentiel a été accompli. La délibération qui vous est présentée s'en fait très largement l'écho, ainsi que les documents qui ont été transmis. De la petite enfance à l'embellissement du cadre de vie, des équipements sportifs au patrimoine, de la culture au sport, les efforts ont été exceptionnels. Parfois d'ailleurs, avec quelques dérangements lorsque des travaux doivent se dérouler dans la ville, mais avec un résultat que chacun peut juger.

2004, c'est plus de promenades arborées, plus d'espaces verts revitalisés, plus de salles de sport, une superbe rue Faidherbe, la nouvelle coulée verte vers la Citadelle, mais aussi des nouveaux lieux culturels, un nouveau centre social, une halle commerciale réhabilitée et rénovée.

⇒2^{ème} point de repère de cette fiabilité.

Nous avons décidé de poursuivre l'effort de restructuration de notre dette. Là, je le dis d'un mot pour que les choses ne soient pas trop complexes à cette heure-ci.

Ces opérations de restructuration ont porté sur 23,6 M€ en 2004.

De quoi s'est-il agi principalement, au-delà du remboursement de certains emprunts ?

Il s'agissait de rediscuter de certains prêts pour les faire passer d'un taux d'encadrement à 4% d'intérêts à un taux à 2% d'intérêts. En faisant cela, nous allégeons considérablement le compte d'exploitation de 2005 sur la ligne des produits financiers qui sont générés par ces emprunts.

⇒ 3^{ème} point de repère de cette fiabilité.

Nous avons décidé d'être beaucoup plus attentifs encore, même si nous prêtions de l'attention à cette question, aux rentrées des subventions d'investissement.

Vous savez que, la plupart du temps, lorsque nous réalisons des investissements, il y a naturellement la part de la Ville que nous votons ensemble - ou qu'on ne vote pas - et que nous mettons en œuvre.

Et puis, il y a toute une série de partenaires qui viennent s'ajouter à la Ville, le Département, la Région, l'Europe ou encore la Communauté Urbaine de Lille.

Nous avons décidé d'être encore plus teigneux, encore plus attentifs à la rentrée des recettes dans nos caisses. Sur les 15,5 M€ qui étaient prévus en recettes d'investissement pour 2004, au terme de l'année 2004, ce sont 10,7 M€ qui sont déjà dans les caisses, la différence correspondant aux projets qui étaient encore en cours dans les derniers mois de l'année 2004, qui s'exécutent au début de l'année 2005 et qui feront l'objet des soldes à ce moment-là.

Précision, 2^{ème} mot-clé, et là, je donnerai simplement deux points de repère.

Sur le résultat comptable, c'est le résultat final de l'activité financière de notre Ville. C'est le résultat d'une différence entre nos recettes globales et nos dépenses, ce qui donne un résultat. Là, on peut constater plusieurs situations. Un résultat comptable qui serait très important. Ce ne serait pas correct, et c'est pour cela que nous devons le constater dans le Compte Administratif car cela signifierait qu'on a trop demandé à l'impôt des Lillois pour financer l'ensemble de nos projets.

A l'inverse, on pourrait avoir un résultat comptable négatif, déficitaire. Ce ne serait pas non plus correct parce que cela signifierait que nous avons eu les yeux plus gros que le ventre et que notre prévision n'était pas correctement ajustée.

Le résultat de 2004 est un résultat très légèrement excédentaire, 4,9 M€, en baisse de 0,14% sur l'exercice 2003. C'est un très bon signe pour la gestion de notre ville. D'autant meilleur que son utilisation est inscrite dans notre projet puisque, pour 2,8 M€, il contribuera à faire encore baisser notre recours à l'emprunt, donc à alléger nos produits financiers des années ultérieures et à ne pas faire reporter plus encore sur les générations futures les responsabilités de nos choix.

Et pour l'autre part, selon une application rigoureuse de la loi, ce résultat sera réaffecté à nos deux communes associées d'Hellemmes et de Lomme en vertu des dispositions légales et en fonction des résultats qu'elles ont elles-mêmes constatés.

Par ailleurs, nos réalisations en investissement restent à un bon niveau d'exécution. Vous savez qu'on n'exécute jamais, ni en recettes, ni en dépenses, 100% de nos prévisions pour une raison très simple, c'est qu'un certain nombre de décalages peuvent se produire en cours d'année, des appels d'offres infructueux, des intempéries ou, tout simplement, l'étalement d'un certain nombre d'opérations, mais là encore le taux d'engagement est normal par rapport aux exercices précédents.

Quelques mots sur nos dépenses et nos recettes.

D'abord, nos dépenses progressent de 8% dans l'exercice 2004.

Elles évoluent moins vite que nos recettes qui progressent de 12%.

Les dépenses qui sont directement liées aux équipements continuent de baisser en 2004, et pour des raisons tout à fait claires, annoncées, qui correspondent à la sortie de 2004, et à l'entrée dans les exercices 2005 et 2006 puisque nous passons de 61 M€ en 2003 à 52,6 M€ en 2004. le retour à la normale s'effectue donc comme nous l'avions annoncé, et vous le savez puisque nous l'avons voté, le recours au financement des équipements s'établit en réduction en 2005 à 38,7 M€.

Nous avons dit que 2004 n'entraînait pas de mauvaises surprises pour les Lillois et on sait comment a été gérée l'Association Lille 2004 avec un résultat favorable.

Nous avons aussi dit que nous serions revenus à la normale en 2004, puis en 2005 et les années suivantes, nous le constatons là aussi dans cet acte très administratif qu'est le Compte Administratif.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 244 M€ en 2004, en progression de 6 M€.

Je voudrais citer deux points de repère pour ne pas abuser de votre temps.

Les charges financières qui s'élèvent à 7 M€ sont en baisse de 1 M€. C'est la corrélation avec le point précédent. Nous baissions la pression sur nos emprunts et nous baissions nos charges financières. Cela veut dire en 2004, 1 M€ dans le Compte d'exploitation, 1 M€ qui ne partent pas vers les banques pour rémunérer le capital mais qui restent chez les Lillois.

Un deuxième point de repère : les charges de personnel qui augmentent en revanche de 6,6 M€, progressant de 5% par rapport à 2003, et s'établissant à 138 M€. Cette augmentation est due à trois éléments principaux :

- 1) la progression des carrières et de l'ancienneté des agents de la Ville ;
- 2) l'intégration des emplois jeunes ;
- 3) le régime indemnitaire qui progresse en 2004.

Quant aux recettes réelles de fonctionnement, elles s'établissent à 285 M€, en progression de 12 M€ par rapport à 2003. J'en ai dit un mot.

Cette gestion se caractérise par la fiabilité, par la précision, et par la transparence.

La transparence, c'est d'abord tout le travail financier de la Ville qui est précisément contrôlé, précisément évalué.

La transparence, c'est l'ensemble des documents qui vous sont remis à l'appui de ce Compte administratif. On m'a fait une petite note indiquant que cela représente 1500 pages sur plusieurs annexes, mais page 271 annexe 2, vous verrez que nous sommes propriétaires d'une table bleue d'une valeur de 16,01 €, de la même manière que, page 405, vous verrez que nous sommes pour 2,49% dans le syndicat mixte des gens du voyage de LMCU qui a dépensé 46,5 € de frais de représentation en 2004... C'est dedans, et c'est comme cela pour toutes les dépenses de la Ville.

C'est la première chose pour que tout soit parfaitement clair pour chacun.

Mais j'aimerais un instant sortir de la vision purement comptable pour donner plus de détails de ce que la Ville fournit aux Lillois. Ces détails, je voudrais les dire en deux mots parce que c'est ce qu'on n'a pas l'habitude de dire ou d'inscrire dans les livres, en tous les cas pour le grand public, et pourtant ce sont des actions très riches, variées, nombreuses, très hétéroclites et colorées.

Jugez-en par vous-mêmes :

- ◆ 328 000 entrées à la piscine Marx Dormoy,
- ◆ 37 000 passages de jeunes dans les services de proximité sportifs animés par la Ville,
- ◆ 6 millions de passages sur l'ensemble du patrimoine sportif,
- ◆ 900 000 heures d'accueil des enfants dans les crèches,
- ◆ 1 300 000 repas servis dans les restaurants scolaires,
- ◆ 213 nouvelles personnes âgées suivies et accompagnées,
- ◆ 291 arbres plantés,
- ◆ 1549 arbres taillés,
- ◆ 350.000 plantes produites,
- ◆ 4,5 ha d'espaces verts créés ou rénovés,
- ◆ 780 dépôts sauvages éliminés,
- ◆ 8 000 m² de tags, soit l'équivalent d'un terrain de foot, qui ont été détagués,
- ◆ 1 886 interventions municipales contre les tags.

et j'en passe pour dire que la vie des Lillois, c'est aussi toutes ces choses de la vie quotidienne, des choses simples que le budget permet de mettre en œuvre.

Enfin et pour terminer, je voudrais dire que si cette présentation est plus transparente, c'est parce que je m'efforce -mais je pense que je n'y parviens pas encore totalement- de la rendre plus compréhensible qu'une stricte approche comptable, qui existe par ailleurs bien entendu.

Je vous propose, dans le prochain budget, de renforcer cette logique sur objectifs avec son évaluation claire au moment du Compte Administratif qui est un véritable compte de bilan.

Pour dire les choses d'une phrase et j'aurai terminé, Madame le Maire, ma conception du débat budgétaire, le rendu des comptes notamment ne se résume pas à un débat de ticket de caisse en fin de marché. C'est aussi de débattre du contenu du panier tout en affichant clairement la note.

Voilà ce que je m'efforce de faire et de dire et ce que je rendrai plus lisible au fil des années qui passeront.

Merci de votre attention.

Madame le Maire.- Merci.

Vous n'étiez pas inscrit, Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ.- Si, mais tardivement.

Madame le Maire.- C'est-à-dire à l'instant

Je rappelle que là aussi on essaie d'avoir des règles, comme de s'inscrire en Conseil Privé.

Monsieur DECOCQ.- Oui, mais je n'étais pas au Conseil Privé et je me suis inscrit à 16 heures 51. Ce n'est peut-être pas arrivé jusqu'à vous mais merci de me donner la parole.

Je m'inscris sur le Compte Administratif parce que j'ai une petite chose à dire. On le regarde nonobstant ces milliers de pages, car au fond c'est plus simple qu'il n'y paraît. C'est vrai que les explications de Pierre de SAINTIGNON sont pédagogiques au niveau du budget. On est de toute façon rassurés, ce qui fait à la fois votre vertu et en même temps votre ardente obligation, par le contrôle a posteriori de la Chambre des Comptes. Je ne dis pas qu'on attend le contrôle de la Chambre des Comptes, je dis qu'on est rassuré à la fois par votre devoir et votre vertu.

La lecture du Compte Administratif est quelquefois tout à fait anecdotique, Pierre de SAINTIGNON vient de le montrer. Ce sont des chiffres exacts. Comme il l'a dit, il y a au moins un exercice classique du Compte administratif qui consiste à aller voir des écarts, et comme je sais qu'à l'heure qu'il est, il faut que je me limite dans le contrôle des écarts, j'ai été en chercher un, un peu polémique et politique.

Je reconnais que ce n'est pas chic parce que cela va mettre en cause quelqu'un qui n'est plus là, cela ne le met pas en cause gravement, mais puisque c'est une machine à remonter le temps, cela nous oblige à reparler du débat d'orientations budgétaires et du budget 2004, qui ont eu lieu en 2003, c'est-à-dire à l'époque où c'était encore Bernard ROMAN.

Or, Bernard ROMAN avait passé une bonne partie de la soirée, encouragé par vous-même, Madame le Maire et votre Majorité, à stigmatiser le désengagement de l'Etat qu'il estimait à l'époque à 1 point de fiscalité, tableaux à l'appui.

Nous, nous attendons tranquillement le Compte Administratif et là nous avons des chiffres. Quelle bonne surprise, à la fois pour la Ville qui voit ses rentrées supérieures à ce qu'elle avait craint et pour votre Opposition qui soutient le Gouvernement qui voit enfin la vérité rétablie !

C'est vrai sur la DGF par exemple.

Je ne vais pas faire trop long, donc je consulte mes notes.

Chiffre inscrit au budget primitif 2004 : 46 264 557 €, Bernard ROMAN dénonçant un manque à gagner de 817 902 €, car la commune aurait dû recevoir, disait-il, 47 082 459 €.

Eh bien, au Compte Administratif, le montant réel de la DGF est de 47.491.245 €, soit un surplus de 408 786 €, l'évolution est bien de 3,5%, comme l'indique le document de Monsieur de SAINTIGNON et non de 0,86% comme indiqué lors du BP 2004.

On pourrait faire pareil pour la DSU !

On pourrait faire pareil pour la DGD !

Au total, le Compte Administratif 2004 fait apparaître que les dotations de l'Etat sont en fait supérieures de 1 M€ (c'est peu, mais tout de même !) par rapport aux prévisions évoquées lors du débat d'orientations budgétaires et du BP 2004.

J'en ai terminé ! C'est juste pour vous montrer qu'on ne lâchera sur rien !

Madame le Maire.- Comme nous, on ne lâchera sur rien non plus, je vais vous répondre !

Monsieur DECOCQ.- Je savais que je m'apprêtais à prolonger la soirée !

Madame le Maire.- Non, non. Je ne veux pas vous mettre en colère, mais quand même !

Comment un Elu à l'Assemblée Nationale, chef de l'Opposition à Lille, a pu voter l'amendement qui a fait que l'augmentation de la DSU...

(réactions de Monsieur DECOCQ)

Attendez, Monsieur DECOCQ ! Si nous n'avons pas le droit de vous répondre.

Vous venez de parler d'une augmentation ! Il y a eu une augmentation de la DSU que Monsieur DAUBRESSE nous a expliquée en long, en large et en travers, à la Communauté, qui permettra –et je m'en réjouis, croyez-le bien- à Roubaix et Tourcoing de voir leur DSU augmenter de l'ordre de 250 à 350% dans les trois ans qui viennent.

Mais pourquoi y a-t-il eu un amendement qui a limité à 5% l'augmentation de la DSU dans les villes de plus de 200 000 habitants, alors qu'une seule ville remplissait les critères sociaux, de chômage, de RMI, etc et qui est au-dessus de 200 000 habitants et que cette ville est la ville de Lille ?

Pourquoi a-t-on taclé la Ville de Lille et pourquoi le principal représentant de l'Opposition lilloise et de la Majorité nationale à l'Assemblée Nationale a-t-il voté cet amendement ?

Je peux vous dire que s'il y avait une République respectée jusqu'au bout...

Non, Monsieur DECOCQ, ne m'expliquez pas pourquoi vous avez voté ! Les Lillois pourront voir que les Roubaisiens et les Tourquennois auront 300 ou 350% d'augmentation, et que la Ville de Lille, peut-être parce qu'elle a un Maire à qui on n'a pas envie de faire plaisir, aura 5%, alors que le taux de chômage, de RMI, de jeunes en difficulté, nous met juste derrière Roubaix et bien avant Tourcoing, malheureusement !

Je le dis parce que nous continuons à avoir de grandes difficultés. Et je peux vous dire que ce point a été soulevé par l'ANRU, l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine, devant laquelle j'ai été avec Monsieur CACHEUX, Monsieur de SAINTIGNON, et Monsieur HANNA, il y a quelque temps, pour présenter notre dossier. Ils ont été étonnés de voir que la Ville de Lille n'était pas traitée à la hauteur des difficultés qui sont les siennes.

Alors, je suis heureuse de voir que des fonctionnaires, qui regardent des critères objectifs, s'étonnent que l'Etat puisse ne pas nous traiter à la hauteur des difficultés que nous avons.

Je vous le dis et j'espère qu'ainsi nous pourrons avoir un accompagnement un peu plus important que celui qui nous était annoncé à l'ANRU pour essayer de justifier.

Monsieur DECOCQ.- C'est de la bonne tactique !

Madame le Maire.- Ce n'est pas de la tactique, c'est la réalité !

Monsieur DECOCQ.- Un petit mot.

Madame le Maire.- Non, non. Il ne faut pas exagérer ! Vous ne pouvez pas dire des choses et m'empêcher de répondre ! Je vous ai laissé prendre la parole alors que vous n'étiez pas inscrit. Je vous réponds, cela paraît tout à fait naturel !

Madame DA SILVA.

Madame DA SILVA.- Madame le Maire, chers collègues, c'est vrai que le débat sur le Compte Administratif n'avait pas souvent lieu avant et c'est bien dommage parce que, comme l'a dit Pierre de SAINTIGNON, qu'est-ce qu'un Compte Administratif si ce n'est le bilan de l'activité d'une entreprise.

Il est important de le souligner pour dynamiser l'information sur les réalisations complètes et dans le détail de la Ville.

Sans reprendre tout ce qui a été dit par Pierre de SAINTIGNON et la liste précise des actions menées par la Ville, il faut souligner que, dans un contexte financier national extrêmement difficile, la Ville de Lille a su faire face en 2004 aux obligations qui sont les siennes et celles d'une grande Collectivité territoriale.

La poursuite du dynamisme engagé dans nos actions, aussi bien à travers le temps fort qu'était Lille 2004, mais aussi à travers la commande publique à l'égard des entreprises locales et artisanales pour l'emploi et l'insertion, ainsi que le soutien complet à la population lilloise.

Je ne reviendrai pas sur le taux par rapport au budget prévisionnel, Pierre nous l'a expliqué, mais on voit que ce taux s'améliore et que nous sommes aujourd'hui très proche de ce qui avait été annoncé.

Je voudrais rappeler que le volume des dépenses directes d'équipement reste au niveau de la moyenne élevée des deux dernières années, notamment dans des secteurs qui touchent particulièrement la vie quotidienne et le souci d'intégration de nos concitoyens via l'éducation.

C'est + 25% pour les équipements sportifs, + 28% pour les équipements scolaires, +20% pour l'agencement urbain et les espaces verts, sans oublier l'effort sur les équipements pour la jeunesse.

Le deuxième point fort dans ce budget, c'est la Ville qui conserve une très bonne santé financière, ceci à travers l'accroissement de notre épargne brute qui, pour un montant de 40,9 M€, progresse de plus de 10% par rapport à l'année précédente.

Ainsi qu'à travers la réduction - Pierre l'a dit- des frais financiers, lesquels sont tombés cette année à moins de 2,9% du budget de fonctionnement, alors qu'ils représentaient 4,3% il y a encore deux ans.

Nous avons une double responsabilité vis-à-vis des Lilloises et des Lillois.

Leur offrir un service public de qualité, lequel, il faut le dire, se substitue souvent aux défaillances de l'Etat. Vous disiez, Monsieur DECOCQ, que, dans le budget, on retrouvait les financements, mais vous savez que, dans la ville, nous retrouvons les charges et qu'on est loin du compte !

Le faire aussi à un coût raisonnable afin de ne pas devoir exagérément solliciter le contribuable.

Cet exercice de restitution du Compte Administratif n'est donc ni fastidieux, ni aléatoire, c'est une photographie année par année d'une réflexion et d'une construction commune pour notre ville.

En effet, il n'est rien d'autre que la traduction comptable du respect de nos engagements auprès des Lilloises et des Lillois que vous avez pu, Madame le Maire, expliquer lors des rencontres que vous avez faites dans tous les quartiers, à l'occasion du bilan de mi-mandat, et qui a été salué par l'ensemble des habitants présents.

C'est pourquoi notre Groupe votera sans réserves ce Compte Administratif.

Madame le Maire.- Merci.

Monsieur CUCHEVAL.

Monsieur CUCHEVAL.- Deux mots seulement pour vous informer, mes chers collègues, que le Groupe Communiste votera ce Compte Administratif en regrettant toutefois les conséquences des quelques observations que nous avons faites au moment du vote du budget.

En effet, lorsqu'il y a un hiatus maintenu entre les crédits de paiement et les autorisations de programme, cette non-réalisation des autorisations de programme provoque un manque à gagner pour l'emploi que nous regrettons.

Cela dit, un Compte Administratif, ce n'est pas un budget et nous le voterons.

Merci, mes chers collègues, pour votre attention.

Madame le Maire.- Merci. Monsieur CHARLES.

Monsieur CHARLES.- Madame le Maire, je vais être très court à cette heure.

Mise en œuvre de nos objectifs qui sont définis au préalable.

Mise en œuvre de nos engagements.

Démarche collégiale de la Majorité municipale dans la définition des priorités budgétaires.

Qualité de la gestion financière et mise en œuvre plus grande des outils pour cette gestion financière au profit du développement des équipements, et ils sont nombreux. Tout à l'heure, Pierre les a évoqués très rapidement, mais la liste des équipements qui dynamisent et irriguent l'ensemble de la ville –un Président de Quartier le voit- est très longue.

Et surtout, cela a été indiqué aussi, il ne s'agit pas seulement de construire, mais également de veiller à ce que les Lillois puissent profiter au maximum de ces équipements. Et c'est la réalité, le Compte administratif le démontre.

Je voudrais revenir très rapidement sur la question du désengagement de l'Etat parce que, quand même, Monsieur DECOCQ, cela a été dit et redit avec l'ensemble du monde associatif dans la réunion qu'a tenue ici même Walid HANNA. Depuis trois ans, c'est près de 800 000 € en moins pour la Politique de la Ville. Nous sommes proches du mois de juillet et, à ce jour, les associations qui portent des projets qui sont financés par le Contrat de Ville ne connaissent toujours pas les engagements de l'Etat en la matière !

Vous savez bien que cela fragilise de fait le fonctionnement et que cela le rend tout à fait difficile.

Et puis, que d'artifices, que de communication, que de mots qui plaisent, qui veulent répondre aux peurs, ou qui flattent. Je pense à la question des équipes de réussite éducative dont on parle régulièrement, et dont on sait que nous avons beaucoup d'incertitudes quant à leur financement puisqu'on évoque le fait que ces financements seraient pris sur le fonctionnement et sur l'argent qui est affecté à la Politique de la ville. Donc, concrètement, le désengagement de l'Etat est au rendez-vous.

Je tiens par ailleurs à souligner ce qui est essentiel, c'est-à-dire l'engagement et la compétence avec lesquels Pierre de SAINTIGNON, comme il le faisait dans ses précédentes responsabilités, a rendu compte de ce Compte Administratif. En effet, rendre compte de nos engagements, de nos objectifs, c'est aussi important. C'est aussi une façon de rendre lisible la politique que nous faisons, et pour cela, le Groupe Socialiste votera bien entendu ce Compte Administratif.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Monsieur PLANCKE.

Monsieur PLANCKE.- Madame le Maire, je vais essayer d'être aussi court que Michel CUCHEVAL.

Le Compte Administratif n'est pas que l'exercice austère qu'il paraît être à première vue, c'est un acte politique de premier plan puisqu'il s'agit de vérifier la mise en œuvre effective du budget voté par notre Conseil début 2004.

Je ne vais pas reprendre la longue liste des équipements sportifs, culturels, scolaires et sociaux, des espaces publics et des jardins qui ont été créés ou remis en état, des monuments qui ont été restaurés et des innombrables services rendus à la population de notre ville.

Nos engagements pris devant les Lillois sont tenus, c'est ce qui est important, et c'est ce que démontre avec ces chiffres ce Compte Administratif.

Au-delà des chiffres, Madame DA SILVA l'a dit, c'est bien ce que les Lillois perçoivent tous les jours et c'est ce qu'ils nous ont dit lors des réunions de mi-mandat que la Majorité municipale a organisées dans chaque quartier cet hiver.

Sur le taux de réalisation, Pierre de SAINTIGNON m'a demandé de dire –donc je vais le dire- que la préparation collégiale du budget 2005 devrait permettre que le taux d'exécution s'améliore encore l'année prochaine. Nous pensons que la méthode mise en place cette année devrait le permettre, même si nous sommes dépendants d'un certain nombre de financements croisés, d'intempéries - j'en sais quelque chose avec la restauration des monuments historiques - et d'appels d'offres infructueux.

Donc, nous espérons que la méthode qui s'affine chaque année permettra d'améliorer le taux de réalisation.

Je voudrais aussi renforcer la transparence et signaler que depuis une heure et demie Jean-Louis FREMAUX est penché avec passion dans l'annexe 2 qui donne l'état des immobilisations, et il s'interroge depuis tout à l'heure pour savoir pourquoi le squelette est amorti en un an, page 256, alors que la peau de rhinocéros est amortie en dix ans ?

(rires)

Monsieur FREMAUX.- Et le crâne de bœuf amorti en deux ans.

(rires)

Monsieur PLANCKE.- C'est vrai que, dans la transparence, il y a tout, l'état du personnel, les immobilisations, l'ensemble des subventions qui sont versées à tout le monde.

Pour conclure, Madame le Maire, le Groupe des Verts votera le Compte Administratif 2004.

Monsieur FREMAUX.- Bien qu'on n'ait pas dit « Groupe Socialiste et Apparentés », je signale que je le vote aussi.

Madame le Maire.- Très bien ! Et Monsieur MUTEZ aussi !

Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur de SAINTIGNON.- Madame le Maire, juste deux mots.

Chacun sera absolument convaincu qu'on ne demande pas à Dominique PLANCKE ce qu'il n'a pas envie de dire.

(rires)

Cela voudrait dire qu'on a oublié qu'il a une vraie personnalité, et donc je suis absolument convaincu que ce qu'il a dit, il le pense !

Juste un mot, mon cher Christian. Je peux le dire comme ça, avec amabilité et gentillesse.

Monsieur DECOCQ.- A cette heure, oui.

Monsieur de SAINTIGNON.- Il y a des jours sans et il y a des jours avec !

Il y a des jours où on est fâché avec les chiffres parce qu'on ne lit pas la bonne colonne ! Je ne reviens pas sur le débat sur les transports de tout à l'heure, on a dit ce qu'il fallait en penser !

Là, troublé par ce que vous disiez, Monsieur DECOCQ, j'ai repris la Dotation Globale de Fonctionnement pour que les Lillois soient parfaitement informés.

Christian DECOCQ disait : Bernard ROMAN n'a pas dit la vérité puisqu'elle a progressé de 3,5% en 2004 par rapport à 2003.

Le seul problème, c'est que si on regarde le tableau, la dotation de compensation fiscale a fait l'objet d'une diminution de 25,52% et qu'une part de cette dotation de compensation fiscale pour 1,2 M€ a été orientée vers la DGF.

Donc, pour être très rigoureux, la DGF progresse en 2004 de 0,8%, c'est-à-dire un chiffre très proche de ce qui avait été annoncé par mon collègue Bernard ROMAN.

Dernier point, je voulais simplement dire que, dans le budget 2004, la part à charge imposée à la Ville par les décisions de l'Etat, est de 3,7 M€.

Alors, quand nous disions les choses au budget prévisionnel 2004 et quand nous avons voté ce budget avec des craintes de désengagement de l'Etat, nous disions la vérité et le Compte Administratif est là pour le certifier.

Madame le Maire.- Malheureusement, la DGF n'a augmenté que de 0,8% et Bernard ROMAN était encore trop optimiste en pensant que le Gouvernement nous donnerait 1% !

Ce n'est pas corrigé, c'est simplement que le Gouvernement a présenté autrement les choses et que l'intégration du Fonds national de péréquation de la taxe professionnelle a été ajoutée à la DGF ! Ce n'est pas très grave, simplement, malheureusement, nous n'avons pas eu les 3,5% !

Il faut maintenant que je sorte pour que vous puissiez voter le Compte Administratif.

Je vous laisse quelques instants.

(sortie de Madame le Maire)

Monsieur de SAINTIGNON.- Mes chers collègues, nous allons procéder au vote du Compte administratif 2004, tel qu'il a été présenté.

Qui l'approuve : les groupes de la Majorité
Qui vote contre : le groupe du Front National
Qui s'abstient : le groupe de l'Union Pour Lille

Adopté à la majorité.

Bien. Nous pouvons rappeler le Maire.

(rentrée de Madame le Maire)

Madame le Maire, après un long suspense, le Compte Administratif a été adopté par les groupes de la Majorité avec un vote contre du Front National et une abstention de l'Opposition républicaine.

Madame le Maire, je vous félicite pour cet exercice.

(applaudissements)

Madame le Maire. - C'est moi qui vous félicite, Monsieur le Premier Adjoint chargé des finances.

Merci, mes chers collègues.

05/426 – Approbation du Compte de Gestion du Trésorier Principal – Exercice 2004 – Ville de Lille.

05/427 – Ville de Lille – Exercice 2005 – Dotations complémentaires et nouvelles – Virements de crédits – Autorisations de programme et crédits de paiement – Ajustements – Décision Modificative n° 2.

Adoptés à la majorité (voir votes page 81).

05/428 – Dotation de Solidarité Urbaine - Rapport annuel 2004.

05/429 – Institut Pasteur de Lille – Centre de recherche et d'expertises – Construction d'un nouveau bâtiment – Emprunt de 18 M€ - Garantie financière partielle de la Ville.

05/430 – Association Française des Psychologues Scolaires - Organisation du XIXème congrès national du 14 au 17 septembre 2005 - Subvention exceptionnelle.

05/431 – Association de Formation et de Recherche des Cellules d'Urgence Médico-Psychologique (AFORCUMP) - Société Française de Psychotraumatologie – Organisation des "7èmes Journées Scientifiques Internationales des Equipes d'Urgence Médico-Psychologique" à Lille les 24 et 25 juin 2005 - Subvention exceptionnelle.

05/432 – Association Française des Actionnaires Salariés et anciens Salariés – Organisation d'un colloque sur l'actionnariat salarié le 27 juin 2005 – Subvention exceptionnelle.

Adoptés.

Caisse de Crédit Municipal de Lille - Décision de cession d'actifs - Immeuble 229 bd de la Liberté à Lille - Information.

Caisse de Crédit Municipal de Lille - Décision d'acquisition des lots 5 à 8 de la copropriété 79 à 83 rue Gantois à Lille - Information.

Caisse de Crédit Municipal de Lille - Décision de principe de cession d'actifs – Immeuble 8, rue du Faubourg des Postes et 17 bis rue Simons - Information.

Le Conseil Municipal prend acte de ces informations.

DECENTRALISATION

05/433 – Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté.

05/434 – Crédits décentralisés - Fonds d'Initiative Habitants en faveur d'actions dans les quartiers.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés (voir débat et vote pages 81 à 84)

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

05/435 – Fonds d'indemnisation des commerçants non sédentaires des Halles de Wazemmes.

05/436 – Le 9ème Carrefour Européen des Bio-Technologies - Subvention au GIE Eurasanté.

Adoptés.

MEDIATION

05/437 – Demande d'autorisation de déclassement de biens publics.

Adopté.

Madame le Maire - Je vous propose de passer maintenant la parole à Stéphanie BOCQUET pour nous parler du Contrat Enfance.

Chemise n° 20

PETITE ENFANCE

Rapporteur : Madame BOCQUET
Adjointe au Maire

05/508 – Associations diverses - Subventions 2005.

05/509 – Projet Educatif Global – Développement des Centres de la Petite Enfance – Décision de principe.

Adoptés.

05/510 – Ville de Lille - Hellemmes- Lomme - Projet Educatif Global - Elaboration d'un 3ème Contrat Enfance.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, vous le savez, la Ville de Lille a développé une politique en direction de la petite enfance depuis plusieurs années par le biais de la signature d'un premier Contrat Enfance en 1993 et d'un second en 1999 avec la Caisse d'Allocations Familiales de Lille, principal partenaire institutionnel de ce dispositif.

Au cours de ces dix dernières années, l'effort a porté, d'une part, sur le développement quantitatif des places offertes à la population lilloise et, d'autre part, sur des actions plus qualitatives telles que la formation des professionnels, les actions d'éveil au sein des quartiers mais également le souci de la prise en compte de l'accueil individuel par la création de relais d'assistantes maternelles indépendantes.

En effet, il est important de souligner que notre souci a été constamment axé sur une vision globale de l'accueil des très jeunes enfants et de leurs familles et qu'en conséquence nous allons porter notre action, bien entendu sur le secteur municipal, mais également sur le secteur associatif très développé à Lille parce que soutenu par une vraie volonté municipale.

Cette synergie à l'échelle du territoire a été démarrée dans le cadre du second contrat et a, de fait, permis la mise en lumière des manques encore existants et qui sont pris en compte dans ce troisième contrat.

Si celui-ci, il faut le reconnaître, ne répond pas en totalité aux besoins, son objectif est de tendre au maximum en ce sens.

En outre, comme vous l'avez sans doute constaté à la lecture de la délibération, ce troisième contrat s'inscrit strictement dans les axes définis par le Projet Educatif Global de la Ville piloté par mon excellent collègue Patrick KANNER.

Quatre axes structurent ce troisième Contrat Enfance 2005-2009.

Premier axe : la reconduction des actions créées dans les précédents contrats.

Il est bien évident qu'aucune classe ne sera supprimée, qu'aucune action ne sera annulée.

Deuxième axe : la création de places.

387 places seront créées d'ici 2009 dont 201 places en crèche et halte-garderie. Vous avez le détail dans la délibération que vous avez lue avec attention.

Quelques chiffres.

Avant mars 2001, nous comptons 1 411 places en collectif.

Depuis mars 2001, 135 places de crèche et de halte-garderie ont été créées, soit à mi-mandat le double de ce qui a été créé sous l'ancien mandat.

Ajoutons à ces 135 places de crèche et halte-garderie les créations de places en centre de loisirs sans hébergement - les centres aérés- et en périscolaire.

Ce sont en tout 253 places créées à mi-mandat.

Pour rappel, l'objectif que la Ville s'est donné en début de mandat était la création de 200 places en crèche et halte-garderie, nous en sommes à 135, l'objectif sera donc atteint voire dépassé d'ici la fin du mandat, ce qui nous semble bien évidemment encourageant.

J'en ai terminé avec ces chiffres et je reviens sur le troisième axe de ce contrat enfance : la démarche de prévention précoce.

Quelques exemples.

Le soutien à la parentalité au travers des maisons vertes ou autres ateliers parents/enfants dans toutes les structures, qu'elles soient municipales ou associatives.

Autre exemple : il arrive que l'on découvre un trouble du comportement de l'enfant lorsqu'il est accueilli en structure collective, par exemple, autisme, hyperactivité ou retard psychomoteur.

Il est donc nécessaire de donner les moyens aux professionnels qui ont un doute sur un enfant de faire appel à des spécialistes : psychologue, psychomotricien ou encore orthophoniste entre autres.

Dernier exemple : ce troisième axe se traduit également par la création de lieux de prévention précoce au travers des centres de la petite enfance, structures pluridisciplinaires regroupant sur un même lieu les partenaires de la petite enfance et donc, au minimum :

- ◆ une structure d'accueil 0-3 ans
- ◆ un centre aéré 3-6 ans
- ◆ les services PMI.

Je tiens à souligner que la réflexion sur les centres petite enfance a été menée en partenariat avec la CAF de Lille et le Conseil Général du Nord lors de nos nombreuses rencontres trimestrielles que nous avons mises en place il y a deux ans.

Enfin, quatrième axe, que je porterai avec mon collègue Michel CUCHEVAL, Adjoint aux personnes handicapées : le développement et le soutien à l'accueil d'enfants porteurs de handicap.

Cet axe se traduira par la préparation des équipes à l'accueil et à la mise en place d'une interface entre la famille demandeuse et la structure en capacité d'accueillir l'enfant.

Par la réflexion sur un protocole entre l'équipe soignante, la structure et la famille et le renforcement si nécessaire des personnels pendant la présence de l'enfant.

Nous souhaitons confier cette mission de coordination à une association spécialisée.

Je viens donc de vous citer les axes structurants de ce troisième contrat enfance.

Passons à présent au budget de ce contrat enfance 2005-2009.

Pour rappel, le budget du premier contrat enfance était de 8 M€, celui du deuxième contrat enfance de l'ordre de 14 M€.

Le budget du troisième Contrat Enfance est de l'ordre de 24 M€, 9 320 000 € sont à la charge de la Ville dont 3,5 M€ supplémentaires inscrits dans le cadre du Projet Educatif Global.

Soulignons l'importance de la CAF comme partenaire financeur, les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Mais - car il y a toujours un mais - il est à noter que le Premier Ministre a annoncé dans sa déclaration de politique générale le 8 juin dernier devant l'Assemblée Nationale qu'il souhaitait poursuivre la création de places d'accueil de la petite enfance, en citant le chiffre de 15 000 places mais en ne précisant pas le calendrier.

Or, il faut que vous sachiez que la CNAF a interpellé dernièrement les parlementaires.

De leur côté, les CAF locales ont interpellé les mairies situées sur leur territoire car il y a de fortes inquiétudes quant aux moyens qui seraient attribués à la fois pour l'investissement et pour le fonctionnement de cette politique.

Effectivement, tous les quatre ans, l'Etat et la CNAF signent une convention d'objectifs et de gestion qui détermine la branche famille et les moyens financiers associés.

A ce jour, les négociations pour cette convention pour la période 2005/2008 n'ont toujours pas abouti, les arbitrages semblent très difficiles.

Rappelons que ce sont près de 660 M€ qui ont été consacrés à l'investissement dans les structures d'accueil de la petite enfance, au travers de dispositifs mis en place sous le gouvernement de Lionel JOSPIN, dispositifs repris jusqu'alors par les gouvernements successifs. Jusqu'alors ! Nous attendons de voir si oui ou non le gouvernement VILLEPIN osera se désengager sur cette politique.

Comme vous pouvez le constater, ce troisième Contrat Enfance décline la réalité de notre politique en direction des jeunes enfants et de leurs familles pour les cinq années à venir.

Le fil conducteur de toute cette politique est l'importance que nous attachons à la toute petite enfance car le levier essentiel de la prévention se situe, est-il besoin de le rappeler, à cet âge-là.

Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, ce troisième contrat enfance est le résultat d'un travail partenarial avec les institutions, le Conseil Général du Nord et la CAF, les professionnels de terrain, les responsables des structures municipales associatives et bien évidemment les services de la Ville.

J'aurai, vous le comprendrez, une pensée particulière pour le service Petite Enfance : Catherine CAPELLE, ancienne directrice et Joëlle LEBATTEUX qui a repris la direction en février dernier.

Une pensée également pour Béatrice PORZIO et Véronique BOWER-COUDRY. Véronique est la coordinatrice Contrat Enfance qui a porté ce dossier de A à Z.

Je tiens à remercier Pierre-Marie LEBRUN, Directeur Général Adjoint, qui accompagne cette politique depuis de nombreuses années et qui me conseille et me supporte depuis mars 2001.

Je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

Madame le Maire.- Madame BAERT.

Madame BAERT.- Madame le Maire, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, je souhaiterais apporter quelques remarques sur les dossiers Petite Enfance portées par Madame BOCQUET.

D'abord, celui de la modification du règlement intérieur des crèches collectives et familiales.

Le 11 novembre 2003, j'étais déjà intervenue sur la modification du règlement intérieur des crèches pour proposer alors une ouverture jusqu'à 50% des places disponibles pour les enfants dont un parent ne travaillait pas. Nous étions en totale divergence sur ce point, souhaitant pour notre part que la priorité soit offerte aux parents qui travaillaient.

20 mois plus tard, vous vous ralliez à notre position et surtout aux exigences du nouveau Contrat Petite Enfance de la CAF puisque priorité est enfin donnée, pour une place en crèche, aux familles dont les deux parents travaillent et qui ont besoin d'un temps de garde réparti sur 4 à 5 jours par semaine.

Autre remarque sur ce règlement.

Vous ne proposez toujours rien en matière d'accueil pour les enfants dont les mamans travaillent tard le soir, par exemple à l'hôpital ou en restauration, pourtant, la demande existe.

Je vous avais déjà interpellée sur ce sujet en novembre 2003. Pourquoi ne pas répondre à cette demande ?

De nombreuses villes le font : La Madeleine, Toulouse, Chanteloup-les-Vignes et bien d'autres.

En commission, vous m'avez répondu que rien n'était prévu concrètement mais qu'un groupe de travail se penchait sur la question à Lille-Sud.

Il faudra que l'on m'explique si ce choix géographique fait bien suite à une demande large et pressante des parents de Lille-Sud et si éventuellement vous pourriez aussi consulter les parents des autres quartiers de Lille.

Nous voterons néanmoins ce dossier en souhaitant que le problème évoqué trouve rapidement une solution.

Deuxième dossier : le développement des Centres Petite Enfance.

Nous sommes bien sûr favorables sur le principe de création d'un Centre Petite Enfance par quartier, regroupant les services autour de la petite enfance.

C'est un moyen pratique pour les parents de trouver au même endroit tous les interlocuteurs petite enfance. C'est aussi le moyen pour la Ville de mutualiser les moyens.

Cependant, vous annoncez cette mesure de développement des Centres Petite Enfance sans être très clair ni sur leur nombre - y en aura-t-il un dans chaque quartier ? - ni sur les délais de réalisation.

Verront-ils le jour avant mars 2008 ?

Ni sur le budget. Actuellement, il n'existe que deux Centres Petite Enfance sur la ville, un sur Moulins, un autre sur Faubourg de Béthune.

Les seuls autres engagements en matière de dates le sont pour Bois Blancs et Vauban-Esquermes.

Pour Fives et Lille-Sud, il faudra beaucoup de patience.

Pour Wazemmes, il faudra attendre la mise en œuvre du projet de restructuration de l'îlot Magenta-Fombelle.

Quant aux autres quartiers, les Centres Petite Enfance ne sont même pas prévus.

Bref, les délais de réalisation sont vagues. La répartition, une par quartier, est inégalitaire et le budget non chiffré.

Le moins que l'on puisse dire est que ce dossier est loin d'être prioritaire dans votre mandat.

Nous souhaitons pour notre part un engagement réel et non virtuel sur l'ensemble de ces points.

Dès lors, nous nous abstenons sur ce dossier incomplet.

J'en viens à présent à l'élaboration du troisième Contrat Enfance.

Pour les premier et deuxième Contrats Enfance, un bilan évaluation d'une trentaine de pages avait été réalisé. Pour celui-ci, nous n'avons rien vu de détaillé qui aurait pu faire suite à des enquêtes, à des évaluations précises, juste quatre lignes dans ce dossier en page 3. C'est peu.

Alors, nos interrogations sont les suivantes :

Si ce bilan enquête a été fait, pourquoi ne nous l'avez-vous pas donné ?

S'il est en cours de réalisation, ce dossier arrive trop tôt puisque le nouveau contrat enfance devrait, comme toute bonne politique, s'appuyer sur un bilan finalisé pour poursuivre ou mettre en place des actions pertinentes répondant aux besoins identifiés.

Enfin, s'il n'a pas été réalisé, vous n'êtes pas alors en mesure aujourd'hui de nous présenter une feuille de route pour que ce troisième Contrat Enfance soit adapté à la situation.

Faisons ensemble le point sur la situation.

Au printemps de cette année, vous avez répondu à une enquête de la Société d'études Manitoba pour le compte du magazine hebdomadaire Femina Hebdo sur l'accueil de la petite enfance à Lille, comme 41 autres villes de France.

Lille arrive 40^{ème} sur 42 au classement général, classement établi en prenant en compte le budget municipal, le nombre d'assistantes maternelles, de places en crèche et de places en halte-garderie.

Entrons dans le détail.

Vous dites dans cette enquête consacrer 788,2 € dans le budget d'investissement et de fonctionnement par enfant de moins de 3 ans.

A titre de comparaison et parce que, Madame le Maire, il vous arrive de comparer, avec raison, Lille et Montpellier pour leurs similitudes en matière de population et de revenus, cette ville, avec 3 270,70 €, dépense quatre fois plus que Lille pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans, ce qui nous place en matière de budget consacré à la petite enfance 41^{ème} sur 42, soit avant-dernière. Montpellier, elle, fait des efforts en se classant 7^{ème}.

Je compare ce qui est comparable et nous sommes pourtant en queue de peloton.

Continuons.

Lille a 126 places en crèche pour 1 000 enfants accueillis. Montpellier en a 238, presque deux fois plus.

A qui voudriez-vous faire croire, comme indiqué dans votre bilan de mi-mandat, que vous répondez aux attentes des Lillois ?

Mais ce n'est pas tout.

En matière de halte-garderie, Lille offre généreusement 51 places pour 1 000 enfants de moins de 3 ans, Montpellier 98, presque le double.

A qui voudriez-vous faire croire que votre politique en direction de la petite enfance est à la hauteur des besoins ?

Avec ce nouveau Contrat Enfance 2005-2009, vous annoncez la création de 206 places en crèche et halte-garderie. Je me réfère, Madame le Maire, à ce que vous annoncez dans votre bilan à mi-mandat.

Et dans le même temps, Madame BOCQUET, dans ce dossier, annonce 387 places nouvelles.

Sommes-nous bien dans la même ville ?

Ou gonflez-vous ce deuxième chiffre pour ensuite mieux le réduire en pestant contre les désengagements de l'Etat et en vous dédouanant ainsi d'un effort Ville que vous ne voulez pas prendre ?

Il ne faut pas faire non plus illusion en faisant croire qu'avec la mise en place d'un recensement centralisé et informatisé des demandes, on répond au manque de places.

En septembre 2004, 1 000 demandes d'inscription ont été recensées et centralisées en mairie. Six mois plus tard, il reste toujours 500 demandes insatisfaites, une sur deux.

Adoptez une politique volontariste sur ce nouveau Contrat Enfance, ne vous cachez pas derrière le désengagement de l'Etat en lui faisant porter le chapeau alors que d'autres villes, avec les mêmes ressources que vous, font, elles, ce choix qui est un choix politique fort en direction des familles.

Ce choix, vous ne le faites toujours pas, Contrat Enfance après Contrat Enfance, et nous sommes au troisième.

C'est votre décision mais c'est pour toutes ces raisons que nous nous abstiendrons sur ce dossier.

Merci.

Madame le Maire.- Je peux me permettre de vous dire, Madame BAERT, que dans les comparaisons que vous faites, il ne faut jamais oublier que la Ville de Lille a toujours fait un effort très important pour que les enfants de 2 ans puissent être scolarisés, ce qui est d'ailleurs contesté par le gouvernement actuel.

Nous étions en début de mandat à 65% des enfants de 2 ans scolarisés contre 20% en moyenne nationale.

Je le dis parce que les comparaisons de chiffres ne veulent rien dire.

Quand à Paris on ne peut pas inscrire un seul enfant de 2 ans à l'école maternelle, on peut comprendre qu'il y ait plus d'argent qui aille vers les crèches et les haltes-garderies.

Je dis cela tout en considérant que nous sommes loin du but, je ne suis pas en train de dire que tout va bien, je dis simplement que les comparaisons sont un peu biaisées par ce problème.

Madame BAERT.- Je comparais à Montpellier que vous citez souvent.

Madame le Maire.- Je ne sais pas si Montpellier est comparable sur les enfants de 2 ans. On vérifiera.

Je ne suis pas en train de dire que tout va bien, je dis simplement qu'il faut faire attention sur ces comparaisons.

Monsieur PECHARMAN.

Monsieur PECHARMAN.- Madame le Maire, mes chers collègues, avant de commencer mon intervention, je me permets une petite digression pour vous préciser ce qui me semblait évident.

Tout à l'heure, je n'ai pas participé au débat qui a été organisé sans le Front National mais je suis intervenu sur deux délibérations, les n°526 et 527, qui n'ont d'ailleurs pas été mises aux voix.

Donc, je ne prenais pas les choses par le petit bout de la lorgnette, tout simplement, je n'ai pas participé à ce débat qui avait été organisé sans nous.

Madame le Maire.- Je voudrais simplement vous dire, Monsieur PECHARMAN, qu'on n'a pas organisé un débat sans vous. Vous avez assisté à tous les Conseils Municipaux, on a annoncé dès le mois de décembre que le dernier Conseil Municipal avant l'été serait consacré aux déplacements.

Nous l'avons redit, vous étiez là, en Conseil Privé lors de la préparation du précédent Conseil Municipal et nous l'avons rappelé lors du Conseil Municipal.

Alors, ce débat, chacun l'a préparé comme il l'entendait. Si vous n'avez qu'à parler des vols de vélos, je l'entends très bien, mais je dis simplement que vous avez participé aux mêmes Conseils Municipaux que nous.

Je vous redonne la parole et, je suis désolée, je mettrai tout à l'heure au vote ces délibérations.

Monsieur PECHARMAN.- Très bien.

Concernant le troisième Contrat Enfance, le Front National soutient les objectifs décrits dans ce contrat.

Si je souhaite prendre la parole ce soir c'est pour insister sur un point primordial et, ce n'est pas un petit bout de lorgnette, Madame le Maire, mais après tout c'est bien la totalité des détails qui font ou ne font pas une politique.

Je souhaite vous parler de la place du handicap en milieu scolaire traditionnel.

Jusqu'à aujourd'hui, l'Education Nationale a mis en place les systèmes d'AVSI, auxiliaires de vie scolaire, qui permettent l'accompagnement des enfants « différents » en milieu scolaire normal.

Aux dernières nouvelles, plusieurs familles de Lille et même de Lomme dont un enfant de moins de 6 ans souffre de problèmes psychologiques graves, type autistique ou moins lourd, ne pourront plus scolariser leurs enfants dans les écoles par manque d'accompagnant.

Ce sont des enfants beaucoup plus sensibles que les autres, Madame le Maire, et souvent avec de grandes capacités intellectuelles qui vont ressentir de façon poignante ce rejet.

Pour beaucoup d'entre eux, les progrès comportementaux sont acquis de haute lutte et sont extrêmement fragiles. Avec ce qui va se passer à la rentrée, il peut en résulter plusieurs mois de régression. La vie de leurs parents est déjà extrêmement compliquée entre divers soins en hôpitaux et/ou PMI, etc.

L'alternative évidemment à la scolarisation en milieu ordinaire est l'école spécialisée mais le délai entre le montage du dossier et la scolarisation est en moyenne de deux ans. Sans compter que notre pays est si bien doté en structures adaptées que beaucoup de professionnels se félicitent de la proximité de la Belgique, largement en avance sur nous, qui accueille déjà plusieurs dizaines d'enfants de la région.

Dans ces conditions, l'égalité des chances n'est-elle pas qu'un vœu pieux ?

Mais qui devrait avoir la compétence de l'accompagnement des jeunes enfants porteurs de handicap en milieu scolaire ordinaire ?

L'Education Nationale, autrement dit, l'Etat ?

Il semble avéré aujourd'hui que celui-ci se désengage de cette responsabilité.

Le Conseil Général peut-être, au travers de ses compétences d'aide sociale à l'enfance et à l'aide médicale ?

Quelle que soit la réponse, Madame le Maire, ce problème particulier va créer de grosses difficultés en septembre.

Par principe, je suis persuadé qu'une commune ne peut pas et ne doit pas se substituer à l'Etat défaillant, mais je sais aussi que le fond du problème ne pourra pas se régler ici, à notre niveau de Conseil Municipal, même si cela concerne nos écoles.

Ce soir, je vais vous faire une double demande, Madame le Maire.

Je vais vous demander tout d'abord de bien vouloir sensibiliser nos partenaires de ce Contrat Enfance, la CAF et les autres, à ce problème spécifique, de rappeler à chacun ses compétences propres pour trouver une solution de sortie de cette impasse.

Je vais vous demander ensuite de bien vouloir envisager, dans la limite des compétences de notre ville, une procédure d'urgence pour la rentrée 2005-2006 afin que ce ne soient pas les enfants porteurs de handicap psychologique ou autre qui paient les renoncements et les défaillances des uns et des autres.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Je vous rappelle simplement que notamment pour les enfants autistes cette politique relève de l'Etat.

D'ailleurs, quand j'étais Ministre, j'ai fait le premier plan de développement de ces établissements qui malheureusement ne sont pas assez nombreux aujourd'hui, nous en sommes tous d'accord, mais c'est une politique d'Etat. Vous l'avez dit mais je voulais le rappeler.

Effectivement, c'est très douloureux pour les parents qui ne trouvent pas de place dans les établissements et qui sont obligés de se séparer de leurs enfants en les envoyant parfois effectivement en Belgique.

Madame BOUCHART.

Madame BOUCHART.- Madame le Maire, mes chers collègues, quelques mots pour souligner l'engagement de la Ville depuis 12 ans dans une politique de contractualisation avec la Caisse d'Allocations Familiales pour à la fois mobiliser un cofinancement et donc développer ces actions en faveur de la petite enfance.

Cette politique volontariste a permis une réelle amélioration à la fois quantitative et qualitative, c'est-à-dire à la fois en nombre de places offertes en structures de garde collectives des tout petits mais également en accueil périscolaire, en cherchant à répondre toujours mieux aux réalités et aux contraintes des parents, et de façon qualitative dans la prise en compte des nouveaux services, la reconnaissance des centres de loisirs sans hébergement maternels, la montée en qualification du personnel, l'attention portée aux enfants porteurs de handicap justement et la création d'ateliers collectifs qui rassemblent à la fois enfants et parents et concourent à développer toujours mieux le bien-être et la relation sociale.

Je voudrais juste souligner quelques points de ce nouvel engagement qui me paraissent importants.

D'abord, la création sur Lomme d'un relais assistantes maternelles qui permet une diversification de l'offre.

La création de nouvelles places d'accueil par le biais de deux crèches d'entreprises qui permettent de concilier vie familiale et vie professionnelle.

La volonté de faire appel aussi à un groupement d'employeurs afin d'offrir des temps de formation aux directrices des structures associatives.

Enfin, mettre l'accent sur le fait que ce contrat génère de l'emploi et ce de façon non négligeable. Je citerai juste une étude qu'a réalisée la Caisse d'allocations familiales sur son territoire et qui montre le nombre d'emplois créés depuis la naissance des contrats enfance. Ce sont 230 emplois générés pour un équivalent temps plein de 129 emplois, cela n'est pas négligeable.

Je terminerai mon intervention en soulignant les propos de Monsieur Philippe BAS, le nouveau Ministre des affaires sociales en charge de la famille qui a annoncé dès son arrivée la volonté du gouvernement de créer de nouvelles places d'accueil.

Encore faut-il que les moyens d'investissement qui aujourd'hui n'existent plus et les moyens de fonctionnement soient remis à jour.

En effet, aujourd'hui, on assiste à un état d'alerte général et comme l'a souligné tout à l'heure Bernard CHARLES sur la politique de la ville, on est exactement dans le même cas de figure en ce qui concerne les structures de la petite enfance.

Nous craignons très fortement que non seulement les moyens ne soient pas à la hauteur de l'affichage mais également que cela entache gravement aujourd'hui les actions engagées.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur CUCHEVAL.

Monsieur CUCHEVAL.- Merci, Madame le Maire.

Je serai à nouveau très bref. Je ne vais pas reprendre tout ce qu'a dit Stéphanie BOCQUET, pas plus que ce qu'a dit ma voisine, mais je note tout de même avec satisfaction l'augmentation significative du nombre de places offertes et aussi la mise en place d'une méthode moins spontanéiste et sans doute plus efficace concernant l'accueil des enfants handicapés, c'est une avancée avec le tissu associatif qui devrait être améliorée.

En attendant, effectivement, je ne peux que reprendre vos propos, Madame le Maire, la scolarisation des enfants handicapés relève de la responsabilité de l'Etat.

Je répète que, malgré cette responsabilité, nous avons amorcé ce processus, depuis la rentrée 2000, avec la mise en place de deux AVSI municipaux qui permettent de mettre en évidence la possibilité et l'efficacité de l'intégration en milieu ordinaire des enfants handicapés, à charge pour l'Etat de poursuivre la mise en place de moyens correspondant cette fois aux besoins réels.

La nouvelle loi alourdit cette responsabilité. Elle la définit mal en terme de secteurs. Nous connaissons déjà les chiffres de mise en place d'AVSI pour la prochaine rentrée, avant même que les familles n'aient inscrit leurs enfants.

Nous savons donc que les moyens sont globalement définis alors que nous ne connaissons pas encore les besoins.

Dans ces conditions qui risquent d'être difficiles, nous demandons, Madame CAPON et moi-même, aux directrices et directeurs d'écoles de nous signaler, dès que possible, les inscriptions d'enfants handicapés afin que nous les aidions dans la mesure de nos moyens à obtenir les moyens pédagogiques pour un accueil correct de ces enfants.

Quoi qu'il en soit, le Groupe Communiste votera cette délibération.

Madame le Maire.- Merci beaucoup.

Madame ROUGERIE.

Madame ROUGERIE.- Madame le Maire, Charles SULMAN a dû s'absenter, c'est donc moi qui lirai sa très brève intervention.

La vie moderne et le travail des parents nécessitent des lieux d'accueil pour la petite enfance.

La prévention de l'inadaptation sociale, de la violence, du mal être des jeunes adultes commence dès la grossesse de la mère et se poursuit à la naissance et lors des premières années de vie.

Les troubles précoces, notamment psychomoteurs, peuvent être évités par une prise en charge rapide des enfants.

De ce que je viens de dire découle la Politique de la Ville :

- ◆ offrir des places d'accueil suffisantes, variées et adaptées aux besoins;
- ◆ mettre en œuvre des actions d'éveil pour les enfants;
- ◆ accompagner et informer les parents, les impliquer et faire avec et non pour eux;
- ◆ intégrer les enfants handicapés dans les structures;
- ◆ qualifier les personnels.

Cela a été initié dans les deux premiers Contrats Enfance dont le bilan s'avère satisfaisant, l'indice de satisfaction étant de 89%.

Il est amplifié dans toutes ses dimensions dans ce nouveau Contrat Enfance et je voudrais féliciter tous les acteurs de la petite enfance et notamment Stéphanie BOCQUET pour l'action menée.

Je voudrais revenir en particulier sur la délibération n°509 qui concerne le développement et la création de centres de la petite enfance.

Il s'agit là d'une action innovante et très importante pour la petite enfance. Réunir dans l'indépendance des vocations de chacun, crèches, haltes-garderies, multi-accueils, CLSH, PMI, action de soutien à la parentalité, permet de se connaître, de mutualiser les moyens et d'avoir des actions communes collectives, mais aussi individuelles auprès de chaque famille et de chaque enfant.

Cela permet d'impliquer les associations, les institutions, les professionnels, les bénévoles, les parents, dans des réflexions puis des actions qui permettront de développer de vrais réseaux éducatifs de santé, notamment ce qui redonne aussi un vrai sens à la convivialité, à la vie des quartiers et à la solidarité.

Voilà pourquoi le Groupe des Personnalités approuve pleinement le nouveau Contrat Enfance qui continue à faire progresser l'aide que la Ville de Lille entend apporter aux jeunes enfants et à leurs parents.

Merci.

Madame le Maire - Madame STANIEC.

Madame STANIEC - Madame le Maire, je prends la parole au nom du Groupe Socialiste et Apparentés pour bien affirmer que nous prendrons toute notre part dans la décision et que bien sûr nous voterons cette délibération extrêmement importante pour la petite enfance.

Le travail qui a été réalisé par Stéphanie BOCQUET est important puisqu'un travail de concertation préalable a été réalisé à la fois avec les partenaires institutionnels pour qu'il y ait un vrai projet commun mais surtout avec les professionnels et les partenaires associatifs qui travaillent toute l'année et qui connaissent bien le terrain, ce qui nous permet au niveau de la Municipalité, en collaboration avec eux, de développer un projet qui réponde effectivement aux souhaits des uns et des autres.

Une remarque a été faite sur le nombre de réponses non satisfaites. Ce chiffre cité ce soir n'est pas tout à fait celui qui avait été explicité par Stéphanie lors de la commission mais celle-ci pourra préciser à Madame BAERT ce qu'elle avait bien décrit par rapport à ce stock.

Ce qui est intéressant dans cette démarche c'est que, aujourd'hui, avec une gestion centralisée des demandes, il est possible de mieux définir les besoins et donc d'affiner les réponses, qu'elles soient dans les créations de crèche d'entreprise, dans l'augmentation du nombre de places, dans la possibilité d'avoir une professionnalisation et surtout dans le choix et l'implication des parents.

Il est effectivement important qu'à tous les niveaux de la démarche les parents puissent participer complètement à la réflexion mais également à la prise en charge de leurs enfants.

Je voudrais revenir sur une petite remarque qui a été faite s'étonnant que l'on puisse demander au quartier de Lille-Sud d'être un site expérimental dans la réflexion sur les besoins qui pourraient être développés sur la ville en matière de petite enfance.

Il me paraît regrettable de noter que cette remarque soit faite à propos de ce quartier qui, comme tous les autres quartiers, compte des parents, des mamans avec des petits enfants et des bébés et que les uns et les autres ont une connaissance des besoins qui peut être expérimentée et développée à l'échelle de la ville.

Par ailleurs, Madame le Maire, j'ai visité lors de son inauguration avec Bernard et Stéphanie la crèche de Lille-Sud et, dans ce lieu, il était évident qu'il y avait une véritable prise en charge des besoins et un véritable intérêt pour la population, à la fois celle de Lille-Sud et celle d'autres quartiers. C'est donc un premier lieu de mixité sociale, ce qui est extrêmement important pour

nous et qui s'intègre parfaitement à la démarche entreprise dans le Contrat Petite Enfance mais également dans un autre domaine, Madame le Maire, que vous avez souhaité développer, c'est-à-dire le Projet Educatif Global.

On voit bien que cette partie s'inscrit dans notre réflexion commune et globale.

C'est pour cela, Madame le Maire, que nous voterons tout à fait allègrement ce nouveau contrat même si - je regrette de le répéter après mes collègues - nous n'avons aucune assurance aujourd'hui de la part de financement de la CAF en raison du manque de financement annoncé.

On a beau nous dire que c'est peut-être pour nous préserver, c'est un constat, c'est une réalité et pas seulement pour la Ville de Lille puisque tous les Maires des communes qui ont des contrats enfance aujourd'hui s'inquiètent énormément pour la réalisation de leurs objectifs.

Madame le Maire.- Je vous remercie.

Madame BOCQUET.

Madame BOCQUET.- Madame le Maire, quelques réponses, notamment par rapport aux remarques de Madame BAERT.

Concernant les modifications du règlement intérieur, Madame BAERT, je vous rappelle que les modifications que nous avons faites en décembre 2003 intégraient notamment la prise en compte de l'accueil des enfants dont les deux parents travaillent. Donc, le règlement intérieur voté - et que vous avez voté, je pense- en 2003 intègre déjà cette notion. Simple rappel.

Concernant les horaires atypiques, en effet, une étude est menée à Lille Sud car il y a de nombreuses mamans, de nombreux parents et familles monoparentales, des gens qui sont en travail posté à l'hôpital ou sur des horaires atypiques, comme vous le disiez, comme des mamans qui font des ménages.

C'est pour cela que l'on réfléchit sur un partenariat, je vous l'ai dit en commission, entre une assistante maternelle qui accueillerait l'enfant le matin de très bonne heure et qui pourrait ensuite déposer l'enfant dans une crèche ou une structure collective.

Concernant les Centres Petite Enfance, je rappelle simplement que c'est une décision de principe car les trois partenaires qui ont réfléchi sur cette notion de Centre Petite Enfance, la Ville, la CAF et le Conseil Général, doivent passer à présent dans leurs instances cette décision pour que le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales confirment leur accord sur le minimum de services en matière de petite enfance que l'on doit trouver au sein de ces centres petite enfance.

Concernant les budgets, nous nous sommes mis d'accord sur une somme de 48 000 € pour la coordination et un poste d'accueil lorsque cela est nécessaire dans ces Centres Petite Enfance. Sur les 48 000 € il reste encore à trouver le ratio pour chaque institution.

En ce qui concerne le troisième Contrat Enfance, vous avez raison, l'évaluation est en cours, nous attendons les résultats de la CAF.

Sachez néanmoins qu'au niveau quantitatif, par rapport au schéma de développement que vous avez voté en décembre 1999, 96% des actions du deuxième Contrat Enfance ont été réalisées, sans compter les nouvelles actions que nous avons menées au travers des cinq avenants que nous avons votés depuis 2001.

Ce chiffre doit être confirmé par la CAF d'ici la rentrée.

Enfin, je n'ai pas dit, Madame BAERT, que je répondais aux besoins des Lillois, je l'ai précisé dans mon intervention, j'ai bien dit « Si celui-ci - ce troisième Contrat Enfance- il faut le reconnaître ne répond pas en totalité aux besoins, son objectif est de tendre au maximum en ce sens. » Je n'ai jamais dit que je répondais aux besoins des Lillois. Nous avons énormément travaillé, nous savons qu'il reste encore beaucoup de choses à faire au niveau de l'accueil de la petite enfance.

Pour terminer concernant d'autres interventions, je répète ce que j'ai dit : depuis mars 2001, nous avons créé 253 places en crèche, halte-garderie, périscolaire, CLSH maternel. Nous sommes passés d'un taux d'équipement de 25% en mars 2001 à 30% en 2005.

Les 387 places, Madame BAERT, concernent le troisième contrat enfance, c'est-à-dire 2005-2009.

Je n'ai donc pas voulu gonfler des chiffres, c'est ce qui est prévu dans la délibération.

Madame BAERT.- Les chiffres du bilan à mi-mandat sont différents des vôtres.

Madame le Maire.- Le bilan à mi-mandat ne prend pas en compte la dernière année. Monsieur DECOCQ, ne vous réjouissez pas si vite. Essayez de faire une division de 7 par 2 et vous verrez que cela ne prend pas en compte cette année. C'est pour cela que les chiffres sont différents.

Madame BOCQUET, terminez.

Madame BOCQUET.- Enfin, concernant l'intervention de Monsieur PECHARMAN sur le handicap en milieu scolaire, je tiens simplement à rappeler que la délégation Petite Enfance concerne les 0-6 ans, hors enseignement.

Mais je peux vous dire que ce que nous prévoyons au niveau de la petite enfance pour ces enfants porteurs de handicap se prolonge déjà au niveau scolaire.

Ainsi, la Ville de Lille a une classe pour autistes au Faubourg de Béthune, deux classes intégrées de l'IME, une intégration de l'institut des sourds de Ronchin à l'école Jean Moulin à Lille-Sud.

Nous hébergeons également 80 élèves handicapés moteur à l'école Jules Ferry à Fives, en partenariat avec les Paralysés de France. Ariane CAPON pourrait le dire mieux que moi.

Voilà. Merci, Madame le Maire.

Madame le Maire.- Je remercie Madame BOCQUET pour l'ensemble du travail réalisé et notamment pour cette action qui est mise actuellement dans ce Contrat Enfance sur les enfants qui portent un handicap ou qui portent un trouble. Effectivement, il est tout à fait innovant que la Ville puisse aider, avec bien sûr la CAF et le Conseil Général, à détecter le plus tôt possible ces différents troubles.

Je mets au vote ce Contrat Enfance.

Qui vote pour : les groupes de la Majorité municipale et le Front National

Qui s'abstient : le groupe UPL

Je vous remercie.

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

05/511 – Contrat Enfance - Subventions 2005 - Projet Educatif Global.

**05/512 – Crèches collectives et familiale Petite Enfance - Modification du règlement Intérieur –
Convention avec la CAF pour le paiement de la PSU.**

Adoptés.

Madame le Maire - Je mets au vote, en m'excusant de ne pas l'avoir fait tout à l'heure, la délibération 427.

Qui vote pour : les groupes de la Majorité
Qui vote contre : les groupes Union Pour Lille et Front National

Et il y a également la délibération 426 concernant l'approbation du compte de gestion du Trésorier principal qui n'a pas été soumise au vote après la présentation du Compte administratif.

Qui vote pour : les groupes de la Majorité municipale et le groupe UPL
Qui vote contre : le groupe Front National

Je vous remercie.

Je vous demande encore un peu de patience, il y a encore deux délibérations, des petites délibérations.

(réaction de Monsieur DECOCQ)

Mais vous faites comme vous voulez, Monsieur DECOCQ.

Délibération 434, Madame MAHIEU, sur le FIH, le Fonds d'Initiative Habitants.

Madame MAHIEU.- Madame le Maire, mes chers collègues, quelques observations sur les Fonds d'initiative habitants.

Tout d'abord un constat : les thèmes des projets ne se renouvellent pas ou peu. Dans le tableau, on voit que cela concerne principalement des initiatives festives, des sorties, rarement une ouverture à d'autres quartiers, à d'autres thèmes ou à d'autres populations.

Les échanges entre habitants ne se développent pas au-delà de la réalisation du projet et l'ensemble des projets financés n'a donc qu'un impact ponctuel.

Tout cela ne permet pas de développer durablement l'animation, les loisirs et l'ouverture du quartier.

Pour nous, Madame le Maire, un projet convivial présenté plusieurs années de suite sans avoir évolué n'a pas beaucoup de sens, c'est la porte ouverte à l'essoufflement, à la routine.

Cela veut dire que la participation des habitants ne s'exprime principalement qu'à travers la consommation des projets.

Autre constat, la mise en œuvre de projets reste principalement le fait de grosses associations, avec des projets qui ne concernent qu'une partie de la population du quartier.

Autrement dit, ce sont toujours les mêmes groupes, les mêmes petits groupes, les mêmes associations, d'année en année, osons dire les initiés.

Avouez que voir de grosses associations demander un Fonds d'Initiative Habitants dans le but de pallier un manque d'initiative de ces mêmes habitants est quand même un comble puisque dans le dispositif les préparatifs et l'implication des habitants eux-mêmes dans les projets sont aussi importants que les projets eux-mêmes.

Enfin, chaque comité a son propre règlement. L'ensemble des systèmes mériterait plus de cohérence, avec des règles bien identifiées et identiques pour tous les quartiers.

Pour certains demandeurs, la sollicitation d'un FIH équivaut à une acceptation automatique et on sait que certains membres des FIH ont des craintes quant aux retombées potentielles d'un vote refusant un projet.

Il s'agit d'argent public et les FIH ne doivent être ni une simple chambre d'enregistrement, ni un moyen d'acheter la paix sociale dans les quartiers, encore moins de devenir les bouche-trous de certains budgets associatifs ou le complément systématique de subventions revues à la baisse par la Mairie.

Madame le Maire, mes chers collègues, nous demandons des règles communes sur toute la ville, ce qui permettrait une meilleure cohérence de l'ensemble du dispositif.

Un contenu plus équilibré entre, d'une part, les initiatives festives, conviviales et les sorties et, d'autre part, les autres types de projets.

Nous demandons une bien meilleure communication qu'actuellement pour que tous les habitants aient véritablement accès à ces fonds.

En fait, nous n'avons finalement qu'une véritable exigence, celle d'une plus grande transparence.

Les FIH seront jugés sur leur capacité à intégrer des habitants non associatifs ou des associations que nous pourrions qualifier de non professionnelles dans un processus de vraie démocratie participative.

Cela est aussi important que les projets eux-mêmes et c'est cela qui fait et qui fera la différence avec des financements classiques.

Je vous remercie.

Madame le Maire.- Monsieur HANNA.

Monsieur HANNA.- Merci, Madame le Maire.

Je serai très bref, Madame le Maire, je vais simplement expliquer à mes collègues de l'Opposition le fonctionnement d'un FIH, ce qu'est un FIH parce que, franchement, entendre dire tout cela à 22 heures, cela ne donne pas envie de continuer.

Un FIH est un fonds d'Initiative Habitants, un habitant qui a un projet, qui ne fait pas partie d'une association, a le devoir de monter son projet, cela peut être la visite d'un musée, cela peut être un groupe de jeunes qui vont en camp autonome, cela peut être la visite d'une exposition à Paris, cela peut être tout ce que l'on peut imaginer.

Pourquoi a-t-on besoin de l'association ? Parce qu'il s'agit d'argent public, Madame MAHIEU, la Ville ne peut pas donner de l'argent en mains propres.

Laissez-moi vous expliquer. Ecoutez !

Je veux rester calme, si vous ne voulez pas écouter, c'est que franchement vous êtes de mauvaise volonté.

Monsieur DECOCQ, je m'adresse à vous, la Ville ne peut pas donner de l'argent en mains propres aux habitants, on a besoin d'une association support, ce qui est logique. C'est écrit, si vous prenez la peine de le lire.

Mais si, vous avez dit le contraire !

Si vous aviez pris la peine de lire le document, Madame MAHIEU.

S'il vous plaît, Madame le Maire

Madame le Maire.- Madame MAHIEU, vous écoutez Monsieur Walid HANNA. On a écouté pendant 10 minutes quelque chose qui montre que vous ne savez pas ce qu'est un fonds d'Initiative Habitants, il vous l'explique, alors, écoutez-le.

Allez-y, Monsieur HANNA.

Monsieur HANNA.- Chaque habitant doit justifier d'un autofinancement, c'est ce que vous oubliez de dire.

S'il ne peut pas faire un autofinancement, il doit donner une contrepartie au quartier dans lequel il se trouve.

Je prends un exemple : des jeunes qui veulent partir en camp autonome. Il y a un autofinancement, une contrepartie, c'est quoi ?

Cela peut être une action de propreté dans le quartier pendant une semaine, cela peut être aller aider à un repas de personnes âgées ou aider des personnes âgées dans un quartier.

Mais si vous aviez pris la peine d'aller regarder comment cela se passe, vous ne diriez pas n'importe quoi depuis tout à l'heure, excusez-moi.

Le projet c'est 762 € donnés une fois par an à un habitant. Cela aussi il faut le préciser. Cela veut dire qu'on ne vient pas tous les jours frapper à la porte en disant « J'ai besoin d'argent ». C'est faux et archi-faux.

Je me mets à la place de tous ces habitants qui bénéficient du FIH, quelle honte d'entendre dire cela ce soir ! C'est vraiment honteux.

Autre chose, il y a un comité de gestion constitué par les habitants, les associations, les conseillers de quartiers et qui fonctionne par vote et où le Président du Conseil de Quartier ne participe pas au vote.

Ce comité de gestion peut dire oui comme il peut dire non. Alors, ne dites pas que cela sert simplement à renflouer là où on ne sait pas donner. C'est archi faux.

Vous avez une image du FIH qui n'est pas du tout réelle, il suffit de demander à tous ces gens qui en bénéficient ce qu'est un FIH.

Autre chose, Madame le Maire, permettez-moi de vous le demander puisqu'on nous demande des choses.

Vous avez mis en route, Madame le Maire, une formation pour les conseillers de quartiers. Je vous demande de former l'Opposition aussi sur des projets aussi importants parce qu'il est inadmissible d'entendre ça ce soir !

(applaudissements)

Madame le Maire.- Très bien.

Le FIH va vers les habitants. Les associations ne sont que des associations supports, et tout est transparent puisque ce sont des comités avec les habitants et les conseillers de quartier qui choisissent les projets.

Monsieur DECOCQ.- Bien sûr !

Madame le Maire.- Mais Monsieur DECOCQ, c'est la vérité ! Dans ce cas, expliquez-le à Madame MAHIEU qui, elle, ne le sait pas !

Je mets au vote la délibération 434.

Qui vote pour : Les groupes de la Majorité et le Front National.

L'Opposition vote contre le FIH ? C'est très bien ! Les habitants s'en souviendront !

Monsieur DECOCQ.- On s'abstient.

Madame le Maire.- Très bien.

Monsieur LESERRE, vous avez la parole sur la délibération 542 de Monsieur MUTEZ, le Plan Local d'Action. C'est la dernière.

Mon cher Loïc, il faut que vous rattrapiez toute la soirée de l'Opposition, vous avez un enjeu considérable devant vous !

Allez-y !

Chemise n° 30

COMMERCE - HALLES

Rapporteur : Monsieur MUTEZ
Conseiller Municipal délégué

05/541 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association Wazemmes Nouvelle Aventure.

Adopté

05/542 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'union des commerçants de la Halle de Wazemmes.

Monsieur LESERRE.- Le poids est lourd.

Madame le Maire. - Je reconnais que ce n'est pas facile !

Monsieur LESERRE. - J'interviens - je sais que vous y serez sensible, Madame le Maire, ainsi que Monsieur le Premier Adjoint et Monsieur l'Adjoint au commerce- sur l'avenir du marché de Wazemmes et de ses Halles désormais rénovées et ouvertes.

J'étais déjà intervenu en 2003 et 2004 pour attirer votre attention sur la dégradation des alentours des Halles et sur les enjeux de la rénovation.

Nous sommes désormais à quasiment un an de la réouverture de ces Halles et à plus de 2 M€ d'investissement, et, il faut dire les choses comme elles sont, les Halles rencontrent aujourd'hui des difficultés de fonctionnement et d'attractivité.

Nul ne peut s'en réjouir.

Quant au marché de Wazemmes du mardi et du jeudi (je ne parle que de ces jours-là) il poursuit sa lente dégradation.

Les questions sont donc simples, elles sont au nombre de trois et elles sont très courtes, mais elles exigent des réponses claires car la situation devient urgente.

Ma première question porte sur le fonctionnement des Halles.

Vous le savez, Monsieur de SAINTIGNON, les commerçants ont investi lourdement pour s'installer et certains ont déjà jeté l'éponge.

D'autres connaissent aujourd'hui des difficultés, et je crains qu'il faille pour le mois de septembre attendre d'autres mauvaises nouvelles.

Vous avez déclaré, Monsieur de SAINTIGNON, en 2003 et en 2004, que les Halles rénovées allaient être exemplaires et que la liste d'attente - je cite votre propos - pour rentrer dans ces Halles était longue.

Aujourd'hui, et notamment dans la presse de ce week-end, on lit que l'Adjoint au Commerce évoque un probable audit pour voir comment cela fonctionne ailleurs.

Alors là, je suis surpris ! Soit cet audit aurait dû être fait avant ou pendant la rénovation, mais en tout cas, il prend une forme très particulière ce soir.

Ma première question est simple : où est l'exemplarité par rapport à ces Halles et qu'est devenue la liste d'attente ?

Ma deuxième question porte sur les alentours des Halles. En effet, le mardi et le jeudi - j'insiste sur ces deux jours - les alentours se transforment souvent en foire d'empoigne. Les camions s'installent dans le désordre le plus total ou stationnent devant la devanture des magasins de la rue Léon Gambetta, ce qui rend cette rue peu avenante.

La vente illégale au cul des camions - je le redis avec des mots simples - continue et rien ne semble réellement bouger !

Quelles décisions concrètes avez-vous prises dans ce domaine et quels en sont les effets ?

Enfin, ma troisième question porte, et ce sera peut-être la boucle avec l'intervention du début de Conseil, sur le déplacement et le stationnement. Elle porte sur le fait que la réussite du

marché, la réussite des Halles et du pôle d'excellence de la rue Gambetta tient en réalité sur des réponses attendues depuis très longtemps et sur lesquelles on n'a toujours rien, à savoir le stationnement sur la place de la Nouvelle Aventure et aux alentours.

Le stationnement deviendra-t-il payant pour éviter les voitures ventouses ? Sous quelle forme et avec quelle tarification ?

Peut-on imaginer peut-être que les commerçants participent avec leurs clients à ce stationnement dont ils rembourseraient une partie de la somme versée ?

Pour m'éviter de reposer la même question l'année prochaine et surtout pour apporter des réponses à celles et ceux qui, nous en sommes tous d'accord ici, créent de l'emploi et de la richesse dans la ville, je vous remercie par avance de vos réponses.

Madame le Maire.- Monsieur de SAINTIGNON.

Monsieur de SAINTIGNON.- Madame le Maire, mes chers collègues, en deux mots, Monsieur LESERRE, je ne voudrais pas être désagréable, mais ce que vous venez de faire n'est pas sérieux. Je dis que ce n'est pas sérieux parce que c'est mensonger !

Je vous le dis puisque j'ai piloté le comité de pilotage des Halles de Wazemmes il y a quelques jours, comme nous le faisons très régulièrement, et pour tous ceux qui sont installés dans les Halles, c'est +40% de chiffre d'affaires ! Donc, vous mentez ! Et je vous le dis les yeux dans les yeux !

En revanche, il y a une certaine adaptation et une montée en charge commerciale qui n'est pas encore réalisée pour les nouveaux arrivants dans les Halles.

Si vous connaissiez si peu que ce soit le développement du commerce, vous sauriez que cette montée en charge, cette montée en puissance du commerce se fait sur plusieurs années !

Deuxièmement, c'est vrai qu'il y a eu deux dépôts de bilan ! Eh oui, cela fait partie de la vie commerciale à Lille ! Savez-vous que l'emploi salarié commercial à Lille dans les derniers mois, c'est -4% ? Cela fait partie de l'évolution actuelle de ces emplois en raison des baisses drastiques du pouvoir d'achat en France ! Et là, je vous renvoie à une autre analyse.

S'agissant des Halles de Wazemmes, nous sommes dans un concept qui a été maîtrisé de A à Z avec l'ensemble des parties prenantes à ce projet. Je pense que le comité de pilotage a raison d'être prudent avant d'attribuer n'importe comment -sans doute ce que vous voudriez faire- les espaces qui sont aujourd'hui disponibles parce que nous voulons à tout prix que la gamme commerciale soit complémentaire sous les Halles. C'est cela l'avenir à moyen terme des Halles !

Donc, je pense qu'en faisant cela, Monsieur LESERRE, je vous le dis avec amitié, vous desservez l'intérêt des commerçants des Halles. Vous dénigrez ce que sont les Halles, et en faisant cela, vous ne contribuez pas à soutenir ce commerce.

Deuxième question, et cela a été dit, dans une réunion publique : la question du stationnement.

La question du stationnement fait partie des analyses qui sont faites pour fluidifier un certain nombre de places afin de permettre un accès plus facile aux Halles de Wazemmes.

Enfin, la troisième question concerne les marchés et les ventes illégales. Elle relève très largement de la Police Nationale, si vous voyez ce que je veux dire !

Donc, Monsieur LESERRE, je veux bien qu'on prenne n'importe quelle délibération pour essayer de tacler la Majorité municipale qui est ici, mais pas de pot ! les Halles de Wazemmes se

pilotent collectivement depuis le début, chaque jour, chaque semaine, avec une précision très forte dans laquelle plein d'élus sont engagés. D'abord, Jacques MUTEZ que je veux saluer, mais aussi Danielle POLIAUTRE, Martine CARLIER, Christiane BOUCHART ! Voilà les Elus qui sont autour du pilotage avec les commerçants des Halles, et dans une belle convivialité !

(applaudissements)

Madame le Maire.- Je mets au vote la délibération 542.

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal.

Très bien.

Adopté.

05/543 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'association Quartier Royale.

05/544 – Revalorisation du tarif du droit de place du marché couvert de Wazemmes.

Adoptés.

Madame le Maire - Ensuite, on a demandé un vote séparé sur la délibération 575 dans le dossier de Monsieur PARGNEAUX.

Chemise n° 2

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX
Maire délégué

05/574 - Commune associée d'Hellemmes - Extension de l'école Jenner - Avenants.

Adopté

05/575 - Commune associée d'Hellemmes - Procédure d'aménagement du périmètre compris entre le square des anciens combattants d'Afrique du Nord et les rues Faidherbe et Anatole France.

Madame le Maire - Qui vote pour : L'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du groupe des Verts et de Madame REDLICH

Qui vote contre : Le Groupe des Verts et Madame REDLICH

Il n'y a pas d'abstentions.

Adopté à la majorité.

- 05/576** - Commune associée d'Hellemmes - Commissariat de Police d'Hellemmes - Renouvellement du bail d'occupation des locaux place de la République.
- 05/577** - Commune associée d'Hellemmes - Construction de logements rue de l'Abbé Six - Bail emphytéotique à Partenord Habitat.
- 05/578** - Commune associée d'Hellemmes - Ravalement de façades - Attribution de primes.
- 05/579** - Commune associée d'Hellemmes - Programmation des 4 saisons - Semaine culturelle de printemps - Concert par le groupe HARRY'S STREET BLUES - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et affectation.
- 05/580** - Commune associée d'Hellemmes - Programmation des 4 saisons - Semaine culturelle de printemps - Concert par l'ensemble DIVERTIMENTO - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et affectation.
- 05/581** - Commune associée d'Hellemmes - Affiliation à la fédération régionale des sociétés musicales du Nord/Pas-de-Calais de l'école de musique d'Hellemmes - Aide du Conseil Général du Nord - Admission et affectation.
- 05/582** - Commune associée d'Hellemmes - Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Versement d'une subvention à l'association "Espaces Jeunes Hellemmes" - Admission et affectation.
- 05/583** - Commune associée d'Hellemmes - Politique Jeunesse - Appel à un partenariat associatif.
- 05/584** - Commune associée d'Hellemmes - Soutien aux activités scolaires - Versement de subventions à diverses associations.
- 05/585** - Commune associée d'Hellemmes - Crèche "l'Amicloterie" - Achat de matériel - Versement d'une subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille - Admission et affectation.
- 05/586** - Commune associée d'Hellemmes - Règlement intérieur de la crèche "l'Amicloterie" - Modification
- 05/587** - Commune associée d'Hellemmes - Immeuble sis 124 rue Roger Salengro - Exercice du droit de préemption.

Adoptés.

Madame le Maire - Egalement un vote séparé demandé par le Front National sur la délibération 485.

Je pense que c'est à cause de la subvention à l'association Gay Kitch Camp.

Et la Droite aussi ?

Chemise n° 16

CULTURE

Rapporteur : Madame CULLEN
Adjointe au Maire

05/485 – Subventions aux associations culturelles.

Madame le Maire -

Qui vote pour : les groupes de la Majorité

Qui vote contre : les groupes Union Pour Lille et Front National

Adopté à la majorité.

05/486 – Exploitation du Théâtre Sébastopol - Avenant au contrat.

05/487 – Palais des Beaux Arts - Exposition "Primitifs Flamands, Secrets d'ateliers : le Maître au Feuillage Brodé" - Marché sur appel d'offres ouvert - Lot n° 1 : emballage et transport des œuvres - Avenant n° 1 et marché complémentaire.

05/488 – Palais des Beaux Arts - Exposition "Primitifs Flamands, Secrets d'ateliers : Le Maître au Feuillage Brodé" - Convention entre le Ministère de la Culture et de la Communication et la Ville de Lille relative au label "Exposition d'intérêt national.

05/489 – Palais des Beaux-Arts - Atelier sculpture à l'année - Tarifs.

05/490 – Musée d'Histoire Naturelle – Exposition « l'Art de la plume en Amazonie » Animations.

05/491 – Musée d'Histoire Naturelle - Conservation des collections industrielles – Sollicitation de subventions

05/492 – Musée d'Histoire Naturelle - Réaménagement muséographique - Sollicitation de subvention.

05/493 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Mission de la journaliste Françoise Objois à l'occasion de la Résidence de trois artistes lillois en Chine (Pékin) en novembre 2005 Prise en charge des frais de transport.

05/494 – Centre d'Arts Plastiques et visuels - Résidence de création de trois artistes lillois en Chine (Pékin) - Défraiement des artistes - Prise en charge des frais de transport des artistes et des œuvres.

05/495 – Centre d'Arts Plastiques et Visuels - Mise en place de la tarification pour l'année scolaire 2005-2006 pour les cours, ateliers et stages – Admission en recettes.

05/496 – Conservatoire National de Région – Protocole de décentralisation – Subvention de la Région – Admission en recettes.

05/497 – Maison Folie de Lille Moulins - Programme des manifestations des mois de juillet, août et septembre 2005.

05/498 – Maison Folie Wazemmes - Programme des manifestations culturelles et résidences d'artistes du 1er septembre au 31 décembre 2005.

05/499 – Projets Cultures Urbaines - Rock'In Fâches - Avenant à la convention.

Adoptés.

Madame la Maire - Ensuite, un vote du Front National contre la subvention à AC !, la délibération 538.

Chemise n° 29

EMPLOI

Rapporteur : Monsieur CHARLES
Adjoint au Maire

05/537 – Organisations syndicales locales - Conventions de financement.

05/538 – Association AC ! Métropole Lilloise - Participation financière de la Ville aux frais de fonctionnement - Subvention.

Madame le Maire -

Qui vote pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Qui vote contre : le Front National

Adopté à la majorité.

05/539 – Association Alliance Villes Emploi - Cotisation de la Ville.

Adopté.

05/540 – Programme Emploi Insertion.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

Madame la Maire - Mes chers collègues, je vous demande maintenant de bien vouloir voter les délibérations sur lesquelles nous étions d'accord dans les dossiers n°1 – 3 – 5 – 6 – 7 – 8 – 9 – 10 – 11 – 12 – 13 – 14 – 15 – 17 – 18 – 19 – 21 – 22 - 23 - 25 - 26 – 27 – 28 – 31 – 32 – 33 – 34 - 35.

(unanimité)

Chemise n° 1

Rapporteur : Madame le Maire

05/421 - Séance du 7 mars 2005 - Procès-verbal.

05/422 - Délégation accordée au Maire en vertu des article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

05/423 - Conseils de Quartier - Désignation d'un membre.

05/424 - Jumelage de la Ville de Lille avec la Commune Urbaine d'Oudjda.

Adoptés.

Chemise n° 3

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

**Rapporteur : Monsieur DURAND
Maire délégué**

05/562 - Commune associée de Lomme - Subventions 2005.

05/563 - Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'OSML.

05/564 - Commune associée de Lomme - Subventions aux nouvelles associations.

05/565 - Commune associée de Lomme - Complément de subvention.

05/566 - Commune associée de Lomme - Subvention exceptionnelle à l'association "203 Club Peugeot".

05/567 - Commune associée de Lomme - Prix du Marais : accueil des écrivains ou de leurs représentants.

05/568 - Commune associée de Lomme - Commune de Capinghem : convention fixant les modalités d'inscription des jeunes Capinghemois à la médiathèque "l'Odysée".

05/569 - Commune associée de Lomme - Mise en place du TIM P@SS dans les cyber-bases lommoises du réseau EUR@CITE.

05/570 - Commune associée de Lomme - Dossier de candidature pour l'appel à projets "TIC et PME" : volet "création d'espaces entreprises numériques" lancé par le DATAR.

05/571 - Commune associée de Lomme - Marché complémentaire au lot n° 1 "friche industrielle rue Jules Noutour" du marché démolition.

05/572 - Commune associée de Lomme - Subventions pour ravalement de façades.

05/573 - Commune associée de Lomme - Création d'un R.A.M.I. - Avenant à la convention de partenariat entre l'association "Premiers Pas" et la Ville de Lille-Lomme-Hellemmes.

Adoptés.

Chemise n° 5

PERSONNEL

Rapporteur : Monsieur FREMAUX
Conseiller Municipal délégué

05/438- Mise à disposition d'agents municipaux.

05/439- Rémunération d'une prestation effectuée par Madame Cécile DESSEAUX.

**05/440- Création d'emplois d'agent d'animation à temps complet - Direction Enfance et
Coordination du Projet Educatif.**

05/441- Etat du personnel - Création d'emploi - animateur de l'Architecture et du Patrimoine.

05/558- Remboursement de frais à Monsieur Didier BOISGARD.

Adoptés.

PROPRETE

**05/442- Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Recours gracieux - Constat 11688 -
TR n° 1449/05.**

**05/443- Frais d'enlèvement d'un dépôt sauvage - Demandes d'indulgence - Insuffisance de
revenus.**

Adoptés.

Chemise n° 6

ETAT CIVIL - CIMETIERES

Rapporteur : Madame ESCANDE
Conseillère Municipale déléguée

05/444- Inhumation au cimetière de Lille Est - Prise en charge par la Ville des frais d'obsèques.

Adopté.

Chemise n° 7

PROJETS ASSOCIATIFS

Rapporteur : Madame ROUGERIE
Conseillère Municipale déléguée

05/445- Projets associatifs - Subventions aux associations - Aides au démarrage.

Adopté.

Chemise n° 8

SPORT

Rapporteur : Madame le Maire
en l'absence de Madame DEMESSINE,
Adjointe au Maire

05/446 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions - Année sportive 2004-2005.

05/447 - Aide aux clubs conventionnés et autres clubs - Subvention de fonctionnement - Année sportive 2004-2005 - Rectificatif.

05/448 - 2^{ème} avenant à la convention d'occupation privative du domaine public entre la Ville de Lille et le Syndicat Intercommunal Lille-La Madeleine (SILILAM).

05/449 - Courses de la Braderie - Edition 2005 - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation de manifestations.

05/450 - Lilliades 2005 - Attribution de subventions à divers partenaires.

05/451 - Complexe Driss Berkani dans le quartier de Lille Sud - Aménagement d'un terrain de sports - Demande de subventions.

Adoptés.

Participation de la Délégation des Sports au Projet Educatif Global - Informations.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Chemise n° 9

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

Rapporteur : Monsieur QUIQUET
Adjoint au Maire

05/452 - Présentation de la Campagne d'Année Lille Ville Nature.

05/453 - Adhésion de la Ville de Lille à l'A.N.P.Z. Association Nationale des Parcs et Jardins Zoologiques Privés.

05/454 - Fourniture de produits horticoles destinés au fonctionnement des services municipaux de Lille, Lomme et Hellemmes.

Adoptés.

MAISON DE LA NATURE ET DE L'ENVIRONNEMENT

05/455 - Maison de la Nature et de l'Environnement - Avenant à la convention d'attribution des subventions pour l'exercice 2005 portant sur l'Opération d'été à Lille.

Adopté.

Chemise n° 10

URBANISME

Rapporteur : Monsieur CACHEUX
Adjoint au Maire

05/456 - Quartier de Wazemmes - Projet de résidentialisation et de requalification des espaces publics de la résidence sociale Magenta Fombelle et création d'un Centre de la Petite Enfance et d'un Terrain Multisports - Contrat de mandat.

05/457 - Adoption du périmètre e du programme d'aménagement du site Frémy-Courbet à Fives Mise en concurrence pour l'attribution de la Convention Publique d'Aménagement.

05/458 - Ravalement de façades - Subventions.

Adoptés.

ACTION FONCIERE

05/459 - Cession de terrains sis à Lille rue de Cannes au profit du Département en vue de la reconstruction du Collège Louise Michel.

05/460 - Parcelles communales sises à Lille, 58, rue du Faubourg de Roubaix et 82, rue du Faubourg de Roubaix, 4, 10 et 20, impasse Saint Mamert - Vente par la Ville de Lille à Lille Métropole Habitat.

Adoptés.

HABITAT

05/461 - Achèvement du programme 2001 "maintien des courées" - Lancement d'un marché public pour la réalisation des travaux sur les cours restantes du programme.

Adopté.

Chemise n° 11

QUALITE DE VIE ET DEVELOPPEMENT DURABLE

Rapporteur : Madame POLIAUTRE
Adjointe au Maire

05/462 - Agenda 21 lillois - Renouvellement de l'adhésion de la Ville de Lille à l'association 4D.

05/463 - Lancement du Printemps Bio 2005 - Pique-nique Bio pour les enfants des Centres de Loisirs.

05/464 - Agenda 21 lillois - Convention cadre de partenariat et d'attribution d'une subvention à l'Institut ANGENIUS.

05/559 - Schéma d'Aménagement de Gestion des Eaux (SAGE) du territoire de l'unité hydrographique Marque-Deûle - Avis sur le principe proposé.

Adoptés.

REDUCTION DES NUISANCES

05/465 - Syndicat Intercommunal de Création et de Gestion de la Fourrière pour Animaux Errants de Lille et ses Environs - Demande de retrait du Syndicat formulée par la Ville d'Ostricourt - Avis de la Ville de Lille et de ses communes associées d'Hellemmes et de Lomme.

Adopté.

Chemise n° 12

SOLIDARITE ET PROJET EDUCATIF

**Rapporteur : Monsieur KANNER
Adjoint au Maire**

05/466 - Associations liées à l'enfance - Avenants.

05/467 - Délégation Enfance - Actions liées à l'enfance - Subventions.

05/468 - Adhésion aux associations Et vous trouvez ça drôle ? et Univers Cité - Activités péri et extra-scolaires - Année 2005.

05/469 - Eté 2005 - Organisation de Centres de vacances et de Centre thématiques - Proposition de tarifs.

05/470 - Eté 2005 - Modalités de fonctionnement et d'accès aux Centres de Loisirs sans Hébergement, aux Espaces Educatifs et aux Centres d'Animation de la Petite Enfance.

05/471 - Ecoles privées de Lille-Hellemmes - Participation de la Ville de Lille aux dépenses de fonctionnement pour l'année 2004-2005.

05/472 - Institut de formation des Musiciens Intervenant à l'Ecole - Continuité des actions programmées en année scolaire.

Adoptés.

Chemise n° 13

SANTE

**Rapporteur : Monsieur SULMAN
Conseiller Municipal délégué**

05/473 - Subventions 2005 destinées aux organismes à caractère social - Santé - Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille.

05/474 – Subventions 2005 destinées à des organismes à caractère social - Santé – Contrat Territorial de Santé Ville (C.T.S.) de Lille - Centres sociaux.

05/475 – Subvention 2005 destinée à un organisme à caractère social – Santé.

Adoptés.

Chemise n° 14

FAMILLE ET AIDE AUX PARENTS

**Rapporteur : Madame DANGREAU
Conseillère Municipale déléguée**

05/476 – Centre d'Information des Droits des Femmes C.I.D.F. - Versement d'une subvention.

05/477 – Association Carnaval de Moulins - Carnaval 2005 - Projet Educatif Global.

05/478 – Accueil Rencontres Parents Enfants - Versement d'une subvention.

05/479 – Association Aide Familiale à Domicile - AFAD - Versement d'une subvention.

05/480 – Association Contact Nord/Pas-de-Calais - Versement d'une subvention.

05/481 – Association ATOUTS SENS - Organisation de journées familiales.

05/482 – Centres sociaux - Maisons de quartier - Secteur Famille - Projet Educatif Global.

Adoptés.

Chemise n° 15

ACHATS ET MARCHES PUBLICS

**Rapporteur : Madame DA SILVA
Adjointe au Maire**

05/483 – Marché de maintenance et d'exploitation des installations techniques du Palais des Beaux Arts - Avenant n° 4 - Rectification.

05/560 – Autorisation de signer les marchés engagés selon une procédure formalisée.

Adoptés.

GESTION TECHNIQUE DES BATIMENTS

05/484 – Autorisation d'exportation et d'importation entre le réseau de chaleur de Lille et le réseau de chaleur de Villeneuve d'Ascq.

Adopté.

Chemise n° 17

PATRIMOINE

Rapporteur : Monsieur PLANCKE
Conseiller Municipal délégué

05/500 – Subventions patrimoniales - complément.

05/501 – Palais Rameau - Travaux de couverture - 2ème tranche - Avenant au lot n° 2 – Société BATAIS.

**05/502 – Programme de restauration des Monuments Historiques - Année 2005 – Saint-Maurice
Restauration façades et toitures - 4ème tranche.**

05/503 – Convention de partenariat avec l'Etat - Sollicitation de la participation de l'Etat.

Adoptés.

Chemise n° 18

**BIBLIOTHEQUES ET
LECTURE PUBLIQUE**

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Madame PHEULPIN-COQUEL,
Conseillère Municipale déléguée.

05/504 – Bibliothèque Municipale - Plafonnement du rabais sur les livres - Demande de subventions auprès de l'Etat et du Centre National du Livre.

05/505 – Bibliothèque Municipale - Ré-informatisation - Budget.

05/506 – Bibliothèque Municipale - Fourniture de livres pour les Bibliothèques Centres Documentaires de Lille, Hellemmes, Lomme.

Adoptés.

Bibliothèque Municipale - Publication d'un ouvrage commémoratif de prestige à l'occasion du quarantième anniversaire de la Médiathèque Jean Lévy – Information.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

Chemise n° 19

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
RECHERCHE**

Rapporteur : Madame le Maire
En l'absence de Monsieur LENGLET, Adjoint
au Maire

05/507 - Enseignement supérieur - Colloque national des IREM - 1^{er} cycle (Instituts de Recherche sur l'Enseignement des Mathématiques) - Attribution de subvention à l'Association des Amis de l'IREM de Lille.

Adopté.

Chemise n° 21

ECOLES

Rapporteur : Madame CAPON
Adjointe au Maire

05/513 – Versement de subventions à l'OCCE du Nord - Avenant à la convention.

05/514 – Marché de prestations de transports pour les services municipaux pour les années 2004, 2005 et 2006 - Modification d'une société retenue - Avenant aux lots n° 4, 8, 9, 10, 12, 15 et 17.

05/515 – Indemnité représentative de logement allouée aux instituteurs exerçant dans les écoles publiques - Taux 2004 - Réactualisation.

05/516 – Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert.

05/517 – Acquisition de mobilier scolaire et de restauration - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert.

05/518 – Mise en œuvre du projet de réussite éducative - Création de la structure juridique maître d'ouvrage - Modification des statuts de la Caisse des Ecoles.

Adoptés.

Chemise n° 22

RESTAURATION SCOLAIRE

Rapporteur : Monsieur ORIOL
Conseiller Municipal délégué

05/519 – Réhabilitation des offices de restauration scolaire - Programmation 2006-2007-2008.

Adopté.

Chemise n° 23

ANIMATION - JEUNESSE

Rapporteur : Monsieur MARCHAND
Adjoint au Maire

05/520 – Projet d'association de Jeunesse - Attribution d'une aide financière – Délégation Jeunesse.

05/521 – Subvention à diverses associations de jeunesse - Passation de la convention définitive Association Club Léo Lagrange Arbrisseau-Wagner - Centre d'activités culturelles, sportives et de loisirs.

05/522 – Projets Jeunesse des Equipements de Proximité - Programme 2005 – Dernière tranche.

05/523 – Association "uprock" - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

Chemise n° 25

VOIRIE

**Rapporteur : Monsieur SANTRE
Adjoint au Maire**

05/525 – Dénomination du nouvel aménagement piétonnier de l'avenue de l'avenue Léon Jouhaux

05/561 – Dénomination des voies "du Bois habité".

Adoptés.

DEPLACEMENTS ET TRANSPORTS

05/526 – Octroi d'une subvention à l'association Chti Vélo pour 2005.

05/527 – Octroi d'une subvention à l'association ADAV pour 2005.

05/528 – Organisation du Congrès du Club des Villes Cyclables.

Adoptés.

Chemise n° 26

HANDICAPES

**Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL
Adjoint au Maire**

05/529 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

Chemise n° 27

ECONOMIE SOLIDAIRE

**Rapporteur : Madame BOUCHART
Adjointe au Maire**

05/530 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire. Objectif 3 – Favoriser l'innovation sociale et notamment le développement de projets innovants - Subvention à l'Association Service Civil International Nord (SCI).

05/531 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Objectif 3 : Promouvoir l'innovation sociale et notamment favoriser l'émergence des projets innovants - Subvention à l'association Maison Régionale X 2000.

05/532 – Plan de développement de l'économie sociale et solidaire - Axe 4.1 – Améliorer la visibilité de l'économie sociale et solidaire à Lille – Subvention à Rock'In Fâches (RIF).

Adoptés.

Chemise n° 28

TOURISME

**Rapporteur : Madame FILLEUL
Adjointe au Maire**

05/533 – Office de Tourisme de Lille - Versement sur les recettes de la taxe de séjour 2004.

Adopté.

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

05/534 – Déplacement du 23 au 29 juin 2005 des élèves de Gaston Berger à Leeds dans le cadre d'un appariement avec le lycée Prince Henry.

05/535 – Subvention destinée à l'association Atelier Photo pour la mise en place d'expositions spécifiques sur la Ville d'Oujda dans le festival "Les Transphotographiques.

05/536 – Coopération Lille-Oujda en 2005.

Adoptés.

Chemise n° 31

MARCHES DE PLEIN AIR

**Rapporteur : Madame CARLIER
Conseillère Municipale déléguée**

05/545 – Plan Local d'Action pour le développement du commerce, de l'artisanat et des services 2003-2006 - Axe Animation et Promotion commerciale – Subvention à l'Association Lille Flandre.

05/546 – Plan Local d'Action pour le développement du Commerce, de l'Artisanat et des Services 2003-2006 - Axe animation et promotion des marchés de plein air – Signature d'une convention relative au logo des marchés de plein air.

05/547 – Revalorisation des tarifs des droits de place des marchés de plein air.

Adoptés.

Chemise n° 32

LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Rapporteur : Madame KECHEMIR
Conseillère Municipale déléguée

05/548 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale – Lutte contre les exclusions.

Adopté.

Chemise n° 33

PERSONNES AGEES

Rapporteur : Madame STANIEC
Adjointe au Maire

Plan d'Alerte et d'Urgence en direction des Personnes Agées et Personnes Handicapées - Information.

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.

ACTION SOCIALE LIEE AU LOGEMENT

05/549 – Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action sociale – Logement.

05/550 – Lutte contre l'habitat insalubre - Lancement d'une action "logements tiroirs".

05/551 – Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - Engagement de principe de la Ville aux côtés de Lille Métropole Communauté Urbaine dans le cadre de l'opération de requalification de l'habitat ancien.

Adoptés.

Chemise n° 34

POLITIQUE DE LA VILLE

Rapporteur : Monsieur HANNA
Adjoint au Maire

05/552 – Association Perspectives - Avenant n° 1 à la convention.

05/553 – Association Papsoon Wazz - Subvention.

05/554 – Association Club Léo Lagrange Arbrisseau - Subvention.

05/555 – Modification des statuts du Groupement d'Intérêt Public de Rénovation Urbaine.

05/556 – Racing Club des Bois Blancs Section Foot - Subvention.

Adoptés.

Chemise n° 35

**MAISONS DE QUARTIERS
ET CENTRES SOCIAUX**

**Rapporteur : Monsieur BODIOT
Adjoint au Maire**

05/557 – Centres sociaux et Maisons de Quartier - Avenants aux contrats d'objectifs pris en application de la Convention Cadre du 15 janvier 2003 – Autorisation de paiement de subventions diverses au titre de l'année 2005.

Adopté.

Madame la Maire - Je veux vous remercier pour cette longue séance qui, je crois, a été intéressante, en tout cas sur des sujets concrets par rapport à la vie des Lillois.

Je veux remercier l'ensemble des conseillers de quartier qui ont assisté à ces débats, et je voudrais notamment saluer Madame DE CLERCQ qui vient d'être désignée au titre des Forces Vives au Conseil de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin.

Je lui souhaite la bienvenue.

(applaudissements)

Nous sommes très heureux d'accueillir Madame DE CLERCQ qui tient le commerce Nord-Piano. J'espère que vous n'avez pas été étonnée ou déçue par cette première soirée.

Je voudrais remercier les Lillois qui étaient là et, bien sûr, la presse qui nous accompagne toujours, y compris dans ces séances longues, et je vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Merci.

(séance levée à 22 heures 15)